



Rapport Annuel 2005
Comptes consolidés



Foyer

SOCIÉTÉ ANONYME

FOYER S.A.

(anciennement LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A.)

Rapport Annuel 2005

Comptes consolidés



LE FOYER CHANGE DE FOYER

Généralement un déménagement dans un nouvel immeuble répond essentiellement à un besoin de surfaces supplémentaires et se limite finalement à un changement d'adresse.

Certes, il nous permet aujourd'hui de constater que le Groupe Foyer a connu au cours des vingt-cinq dernières années un développement très soutenu de ses activités et que l'immeuble actuel ne suffit plus à loger l'ensemble de ses effectifs répartis actuellement sur cinq sites différents.

Cependant, nous avons souhaité donner à cet événement une dimension plus vaste.

Ce changement de foyer, nous donne l'occasion de repenser notre façon de travailler. Pour la nouvelle configuration de nos bureaux, nous avons mis l'échange d'information au centre de nos préoccupations ce qui, notamment d'un point de vue architectural, se traduit par une grande transparence, flexibilité et convivialité.

Ce nouvel immeuble est d'ores et déjà conçu pour s'intégrer parfaitement dans un concept immobilier permettant de doubler la surface de bureaux si besoin.

A la même occasion, nous avons redéfini notre mission, précisé nos valeurs et adapté notre identité d'entreprise.

Sommaire

Notice importante _____	7
Chiffres clés _____	9
Activités du Groupe _____	10
Conseil d'administration _____	11
Organes de contrôle _____	11
Comité de Direction _____	12
Direction _____	13
Message du Président _____	15
Rapport consolidé de gestion _____	17
<i>Evolution des activités du Groupe</i> _____	19
- Assurance Non-Vie _____	19
- Réassurance _____	23
- Assurance Vie _____	24
- Gestion d'actifs _____	27
Rapport consolidé du Réviseur d'entreprises _____	31
Bilan consolidé _____	32
Compte de résultat consolidé _____	34
Tableau des variations des capitaux propres _____	35
Tableau des flux de trésorerie consolidés _____	36
Notes aux comptes consolidés _____	39
Adresses _____	124



Notice importante

Foyer S.A., société cotée en bourse, est tenue de publier ses comptes consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Afin d'être conforme, la publication des comptes de l'exercice 2005 doit être comparée à l'exercice précédent. De ce fait, il a été nécessaire d'adapter les comptes de l'exercice 2004 de LuxGAAP aux IFRS, sous forme d'un bilan d'ouverture ainsi que le compte de résultat de l'exercice 2004 et le bilan au 31 décembre 2004.

Pour cette raison, les chiffres consolidés pour l'exercice 2004 présentés dans ce rapport annuel ne sont plus comparables à ceux présentés dans le rapport annuel de l'exercice précédent.

Ces retraitements ont un impact sur l'exercice 2004 comme suit:

Sur les primes de l'exercice

€ millions	Primes émises selon LuxGAAP	Primes émises selon IFRS	Δ%
	564,82	373,75	-33,8

Sur les capitaux propres au 01.01.2004

€ millions	Capitaux propres selon LuxGAAP part du Groupe	Capitaux propres selon IFRS part du Groupe	Δ%
	185,13	238,20	28,7

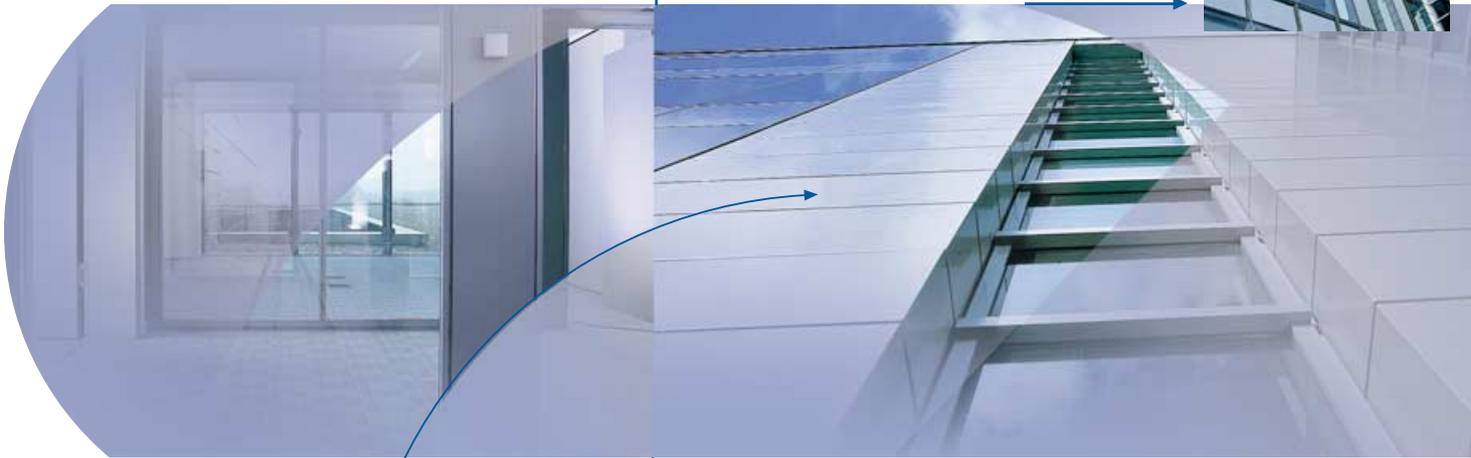
Sur le résultat de l'exercice

€ millions	Résultat selon LuxGAAP part du Groupe	Résultat selon IFRS part du Groupe	Δ%
	27,40	38,69	41,2

Sur les capitaux propres au 31.12.2004

€ millions	Capitaux propres selon LuxGAAP	Capitaux propres selon IFRS	Δ%
	204,08	286,05	40,2

Pour des explications détaillées, le lecteur de ce rapport annuel est invité à consulter la note aux comptes numéro 3 « *Impact de l'application des IFRS sur les comptes consolidés du Groupe* »



- Confiance** • Faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait
- Excellence** • Comprendre et se faire comprendre
- Innovation** • Faire confiance et donner sa confiance
- Intégrité** • Être juste
- Indépendance**

Chiffres clés (consolidés)

au 31 décembre 2005

REMARQUE IMPORTANTE : Le rapport annuel 2005 est caractérisé par la première publication des comptes consolidés de FOYER S.A. selon les IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, de sorte que les chiffres clés repris ci-après ne sont pas comparables à ceux des rapports annuels publiés les exercices précédents.

Chiffre d'affaires consolidé

€ millions	2005	2004	Δ%
Primes émises	344,3	373,7	-7,9
Non-Vie	230,4	221,5	4,0
Vie ⁽¹⁾	113,9	152,2	-25,0

(1) ce chiffre ne tient pas compte des primes d'assurances versées sur des contrats d'assurance Vie ne comportant pas ou peu de risque d'assurance qui sont désormais comptabilisées au poste « Passifs des contrats d'investissement » du bilan.

Dépôts relatifs aux contrats d'investissement souscrits par les clients en gestion Vie

€ millions	2005	2004	Δ%
Dépôts ⁽²⁾	757,8	565,1	34,1

(2) selon IFRS 4, les primes des contrats d'assurance Vie ne comportant pas ou peu de risque d'assurance sont désormais comptabilisées directement dans le poste « Passifs des contrats d'investissement » du bilan. Les commissions y relatives sont comptabilisées au compte de résultat comme commissions d'acquisition respectivement comme commissions de gestion sur contrats d'investissement.

Contribution au résultat consolidé (part du Groupe) par secteur d'activité

€ millions	2005	2004	Δ%
Assurance Non-Vie	42,4	31,3	35,5
Assurance Vie	7,9	4,7	68,1
Gestion d'actifs	0,1	2,7	-96,3
Total (part du Groupe)	50,4	38,7	30,2

Ratios financiers

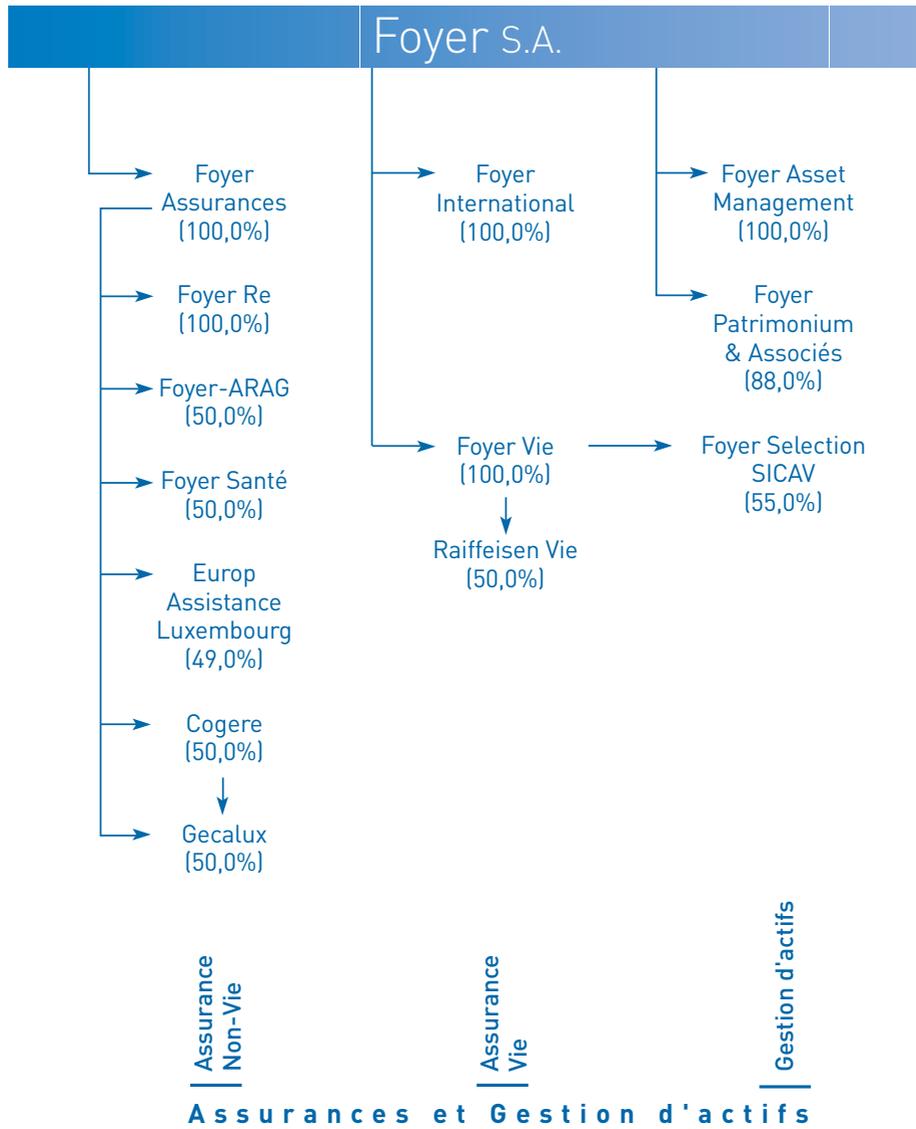
	2005	2004	Δ%
Bénéfice récurrent par action (en €)	5,60	4,30	30,2
Price / earnings (multiple)	7,9	7,9	-
Dividende brut par action (en €)	1,20	1,05	14,3
Dividende net par action (en €)	0,96	0,84	14,3
Capitaux propres consolidés par action (en €)	38,48	31,79	21,0

Effectifs

	2005	2004	Δ%
Personnel			
- nombre de personnes en fin d'exercice	453	442	2,5
- ETP (Employés temps plein)	427,77	414,81	3,1

Activités du Groupe Foyer S.A.

(situation au 31.12.2005)



Conseil d'administration de Foyer S.A. *(situation au 04.04.2006)*

François TESCH, Président

Romain BECKER

Marcel DELL

Dominique LAVAL

LUXEMPART S.A.
(habituellement représentée par Jacquot SCHWERTZER)

Henri MARX

Théo WORRE

Patrick ZURSTRASSEN

Marcel MAJERUS, Secrétaire Général

Organes de contrôle

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers s.à r.l.

Comité d'Audit

(situation au 04.04.2006)

LUXEMPART S.A., Président
(habituellement représentée par Jacquot SCHWERTZER)

Romain BECKER

Dominique LAVAL

François TESCH

Comité de Direction

du Groupe Foyer S.A.

(situation au 04.04.2006)

François TESCH, Président

Marc LAUER

Henri MARX

Daniel ALBERT

André BIRGET

Philippe BONTE

Jean-Louis COURANGE

Marcel DELL

Benoit DOURTE

Paul FOHL

Marcel MAJERUS

Jean-Michel WILLEMAERS

Gilbert WOLTER



Direction

(situation au 04.04.2006)

Direction Générale :	François TESCH, Chief Executive Officer Marc LAUER, Chief Operating Officer Henri MARX, Directeur Général Adjoint
Attaché à la Direction Générale :	Marcel DELL, Directeur
Assurance Non-Vie :	Henri MARX, Directeur Général Adjoint Foyer Assurances Paul FOHL, Directeur Adèle LAMBERTY, Directrice Adjointe René ARNOLDY, Sous-Directeur Frédéric HELIAS, Sous-Directeur Franck MARCHAND, Sous-Directeur Foyer Re Marc LAUER, Directeur Foyer-ARAG Adèle LAMBERTY, Administrateur-Délégué Foyer Santé Gilbert WOLTER, Directeur Europ Assistance Jean-Claude STOOS, Administrateur-Délégué
Assurance Vie :	Foyer Vie Philippe BONTE, Directeur Foyer International Jean-Louis COURANGE, Directeur Henri KOOLE, Directeur Adjoint Raiffeisen Vie Philippe BONTE, Directeur
Commercial :	Gilbert WOLTER, Directeur Jean-Claude STOOS, Sous-Directeur
Finances :	André BIRGET, Directeur
Comptabilité :	Jean-Paul BEMTGEN, Directeur Adjoint
Gestion d'actifs :	Foyer Asset Management André BIRGET, Dirigeant Agréé Marcel DUBRU, Dirigeant Agréé Lucien MAJERUS, Dirigeant Agréé Pascal MICHEZ, Dirigeant Agréé Foyer Patrimonium & Associés Jean-Michel WILLEMAERS, Dirigeant Agréé Sandrine DUBOIS, Dirigeant Agréé
Juridique :	Marcel MAJERUS, Directeur
Ressources Humaines et Services Généraux :	Benoît DURTE, Directeur
Systemes d'information :	Daniel ALBERT, Directeur



Confiance

Excellence

Innovation

Intégrité

Indépendance

- La passion de satisfaire son client
- Le souci du travail bien fait
- La formation tout au long de la vie
- Donner ce qu'on a de meilleur

Message du Président

Je suis heureux de pouvoir annoncer pour l'exercice 2005, un résultat consolidé après impôts de € 50,58 millions en progression de 30,4% par rapport à l'exercice précédent.

Cet excellent résultat qui dépasse nos attentes, provient à la fois de bons résultats techniques de nos compagnies d'assurances et d'excellents résultats financiers grâce, en partie, à des plus-values réalisées sur cessions de participations.

Ces résultats enregistrés en 2005 nous permettent de proposer un dividende en progression de 14,3%.

L'activité en assurance Non-Vie s'est traduite par une progression de 4,0% du chiffre d'affaires. Le marché domestique est resté porteur, malgré une concurrence plus vive en Risques Industriels et en assurances Flotte Auto.

Notre chiffre d'affaires réalisé dans le Sud de la Belgique a progressé de 12,1%, en retrait par rapport aux exercices précédents suite à des augmentations tarifaires que nous avons dû appliquer sur certains de nos produits.

En assurance Vie au Grand-Duché de Luxembourg, notre chiffre d'affaires retrouve à nouveau un rythme de croisière régulier après deux années marquées par des encaissements importants de primes liées essentiellement à la mise en conformité à la nouvelle loi de plans de pension complémentaire.

L'activité en assurance Vie, commercialisée en libre prestation de services au-delà des frontières, s'est maintenue à un niveau élevé, les dépôts sous-jacents augmentant de 34,1% sur l'année. En 2005 nous avons aussi posé les premiers jalons pour un déploiement de nos activités en Espagne. Le développement commercial sur ce nouveau marché devrait permettre de compenser une baisse éventuelle de notre chiffre d'affaires en Belgique suite à l'introduction, dans ce pays, d'une taxe de 1,1% sur les primes d'assurances souscrites à compter de 2006 qui renchérit le produit d'assurance Vie.

Nos produits essentiellement offerts à une clientèle privée belge et allemande par le biais de gestionnaires de fortunes sont de plus en plus appréciés et reconnus pour les avantages qu'ils offrent.

Dans la plupart des pays européens, l'assurance Vie devient partie intégrante des solutions à proposer au client en matière de gestion de fortunes, même si pour chaque pays les produits et les avantages qui en découlent peuvent être différents en fonction des législations respectives.

Le domaine des activités d'assurances Vie commercialisées en libre prestation de services offre un potentiel d'avenir important pour notre Groupe.

Le développement de notre activité de gestion patrimoniale s'est poursuivi de façon dynamique. Les fonds sous gestion progressent de 51,7% sur la période ce qui démontre le bien-fondé de notre stratégie qui s'appuie sur un service personnalisé et sur l'offre de produits performants de gestionnaires tiers.

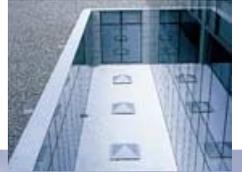
Dans un contexte économique et boursier favorable, l'action de Foyer S.A. s'est particulièrement bien comportée en progressant de 30,9% sur l'année, son cours clôturant à € 44,50 au 31 décembre 2005, tandis que les indices Bel20 et LuxX progressaient respectivement de 21,0% et de 26,7% sur la même période.

Cette performance est d'autant plus remarquable que sur les cinq dernières années notre titre a enregistré une progression de son cours de 78,0%, alors que l'indice du secteur des assurances européennes affiche une performance négative de 20,4% sur la période.

Aujourd'hui, tous nos regards sont tournés vers notre nouvel immeuble à Leudelange qui abrite notre nouveau Siège et regroupe sur un même site toutes nos activités. Il marque une étape importante dans la vie de notre Société et permettra de donner une nouvelle dimension à notre Groupe dans les années à venir.

Je remercie tous nos clients qui font confiance à notre Groupe. Mes remerciements s'adressent également à tous ceux qui ont contribué en 2005 aux bons résultats.

François TESCH



Confiance

Excellence

Innovation

Intégrité

Indépendance

- Anticiper les attentes et les besoins
- Se remettre en cause
- Partager les idées et encourager les échanges
- Promouvoir le changement

Rapport consolidé de gestion

du Conseil d'administration de FOYER S.A.

à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 4 avril 2006

Le chiffre d'affaires passe de € 373,7 millions en 2004 à € 344,3 millions en 2005, ce qui représente une baisse 7,9%. Cette diminution de l'encaissement provient essentiellement du fait que Foyer International a souscrit en 2005 davantage de contrats d'investissement, lesquels sont comptabilisés différemment sous IFRS.

Le chiffre d'affaires en assurance Non-Vie progresse de 4,0% et atteint € 230,4 millions pour l'exercice 2005. En faisant abstraction des primes liées à des affaires captives de réassurance, la progression du chiffre d'affaires en assurance Non-Vie se situe à 4,3%. L'encaissement réalisé en régime de libre prestation de services en assurance Non-Vie dans le Sud de la Belgique a progressé de 12,1% contre 24,1% en 2004. Ce ralentissement de la progression est dû essentiellement à une hausse tarifaire appliquée en assurance Auto en début d'exercice 2005.

Le chiffre d'affaires en assurance Vie diminue de 25,2%, passant de € 152,2 millions en 2004 à € 113,9 millions en 2005, sous l'impact des IFRS. Par contre, les dépôts relatifs aux contrats d'investissement, souscrits essentiellement par Foyer International, progressent de € 565,1 millions à fin décembre 2004 à € 757,8 millions à fin décembre 2005, soit de € 192,7 millions (+ 34,1%). Cette progression provient d'une bonne évolution des valeurs boursières et d'une production soutenue de nouveaux contrats.

Le tableau ci-dessous renseigne la décomposition du chiffre d'affaires consolidé en 2005 et en 2004, pour les assurances Non-Vie et Vie ainsi que les dépôts relatifs aux contrats d'investissements.

€ millions	2005	2004	Δ%
Primes émises	344,3	373,7	-7,9
Non-Vie	230,4	221,5	4,0
Vie ⁽¹⁾	113,9	152,2	-25,2
Dépôts (au Passif du bilan)	757,8	565,1	34,1

(1) ce chiffre ne tient pas compte des primes d'assurances versées sur des contrats d'assurance Vie ne comportant pas ou peu de risques d'assurance qui sont désormais comptabilisés au poste « Passifs des contrats d'investissement » du bilan.

Le bénéfice net consolidé (part du Groupe) progresse de € 38,7 millions en 2004 à € 50,4 millions en 2005, soit de 30,2%. Le tableau ci-dessous indique la composition du résultat consolidé après impôts, par principales branches d'activités pour les exercices 2005 et 2004.

€ millions	Résultat consolidé		
	2005	2004	Δ%
Assurance Non-Vie	42,4	31,3	35,5
Assurance Vie	7,9	4,7	68,1
Gestion d'actifs	0,1	2,7	-96,3
Total (part du Groupe)	50,4	38,7	30,2

L'assurance Non-Vie enregistre en 2005 une amélioration de ses résultats de 35,5% et l'assurance Vie de 68,1% par rapport à 2004.

Cette bonne performance provient essentiellement de résultats techniques qui se sont maintenus à un niveau élevé et de résultats financiers en forte hausse, dus en partie à la réalisation de plus-values sur cessions de participations. La contribution de Foyer International au résultat progresse également de 53,9%.

La gestion patrimoniale pour tiers connaît une évolution positive, alors que les résultats de l'activité de Gestion d'actifs sous IFRS régressent de 96,3%. Cette forte diminution s'explique essentiellement par une baisse des résultats de l'activité d'intermédiation et de la prise en charge de certains frais spécifiques en 2005 qui n'ont pu être compensés que partiellement par de meilleurs résultats de l'activité de gestion de fortunes.

Perspectives du Groupe Foyer S.A.

Sur le marché domestique, nous prévoyons que le développement commercial pour 2006 se poursuivra en ligne avec la progression enregistrée en 2005, malgré une concurrence plus vive.

En ce qui concerne l'activité d'assurance Vie internationale, notre développement sur les marchés allemand et espagnol devrait s'accélérer grâce à un renforcement de nos moyens commerciaux. Certaines mesures prises en Belgique en relation avec l'introduction d'une taxe de 1,1% sur les primes d'assurance Vie risquent par contre de provoquer un ralentissement de notre activité commerciale dans ce pays qui représente toujours notre principal marché.

Le résultat après impôts devrait se maintenir à un niveau élevé grâce à une bonne maîtrise des coûts et des revenus financiers récurrents en augmentation. A noter aussi que le Groupe réalisera une plus-value de € 29,3 millions, provenant de la vente de notre ancien siège social au Kirchberg.

L'évolution du résultat de l'exercice 2006 reste cependant tributaire des aléas techniques propres à l'activité d'assurance et des aléas financiers résultant de l'évolution des taux d'intérêts et des marchés boursiers.

Luxembourg, le 10 mars 2006

Le Conseil d'administration



Evolution des activités du Groupe

Ci-après nous vous donnons, par secteur d'activité, un aperçu de l'évolution des sociétés du Groupe.

REMARQUE IMPORTANTE : Sauf indication contraire, les commentaires ci-après concernant les sociétés du Groupe reposent sur les comptes annuels de ces sociétés, établis selon les normes LuxGAAP.

Assurance Non-Vie

- Progression de 4,0% du chiffre d'affaires consolidé
- Légère reprise des sinistres corporels graves en assurance Responsabilité Civile Auto
- Amélioration des résultats financiers récurrents et réalisation d'importantes plus-values
- Bonne maîtrise des frais généraux
- Forte augmentation du bénéfice après impôts

L'assurance Non-Vie regroupe les sociétés Foyer Assurances (100,0%) et Foyer Re (100,0%), sociétés consolidées par intégration globale, Foyer-ARAG (50,0%), Foyer Santé (50,0%), Gecalux (50,0%) et Cogere (50,0%), sociétés consolidées par intégration proportionnelle, ainsi que Europ Assistance (49,0%), société consolidée par mise en équivalence. Le tableau ci-dessous donne un condensé des résultats réalisés en 2004 et 2005 :

ASSURANCE NON-VIE CONSOLIDÉE (selon IFRS)

€ millions	2005	2004	Δ%
Chiffre d'affaires total	230,4	221,5	4,0
Chiffre d'affaires sociétés en intégration globale	227,9	219,5	3,8
Chiffre d'affaires sociétés en intégration proportionnelle	2,5	2,0	24,9
Résultat consolidé après impôts	42,4	31,3	35,5
Résultat sociétés en intégration globale	43,3	31,6	37,3
Résultat sociétés en intégration proportionnelle	-1,0	-0,4	n.a.
Résultat société mise en équivalence	0,1	0,1	-
Personnel			
- nombre de personnes en fin d'exercice	349	343	1,7
- ETP	330,32	322,01	2,6

Le résultat consolidé après impôts, selon IFRS, affiche un bénéfice de € 42,4 millions, en amélioration de 35,5% par rapport à 2004. Ce résultat est dû à un bon résultat technique et à un excellent résultat financier.

LE FOYER ASSURANCES

Le chiffre d'affaires s'élève en 2005 à € 227,89 millions, ce qui constitue une progression de 3,9% par rapport à 2004. Ce montant comprend les primes relatives aux affaires **Captives**, en hausse de 2,9%, qui représentent € 41,15 millions.

Au **LUXEMBOURG**, le chiffre d'affaires (hors primes relatives aux affaires captives) croît de 4,0% pour atteindre € 183,09 millions.

Les primes atteignent en **assurance Auto** un volume de € 105,41 millions, soit un accroissement de 3,4% par rapport à 2004.

La progression de 7,9% de l'encaissement en **Tous Risques Auto** est satisfaisante. Notre produit phare *mobile* reste toujours très compétitif tant par les garanties d'assurances étendues qu'il accorde que par les prestations de services qui y sont associées. Mais ce succès est également dû à notre important réseau d'agents professionnels à travers tout le pays. De plus en plus de clients souscrivent et gardent plus longtemps une couverture d'assurance les protégeant contre les conséquences des dégâts causés à leur véhicule : 49,5% de nos contrats pour Particuliers comprennent la couverture **Dégâts Matériels** et 79,1% couvrent l'**Incendie**, le **Vol** et le **Bris de Glaces**.

Suite à une reprise de la fréquence des sinistres, la charge sinistre de 2005 augmente de 14,0%.

Le chiffre d'affaires en **Responsabilité Civile Auto** est en recul de 0,9%. Cette régression est exclusivement due à la vive concurrence dans le segment des Flottes Auto qui a entraîné la perte de quelques contrats Flottes suite à notre volonté délibérée de ne pas pratiquer des sous-tarifcations.

La fréquence des sinistres est en légère baisse, tandis que les sinistres corporels graves ont augmenté par rapport à l'année passée. La charge sinistre s'est détériorée de 9,1% par rapport à l'exercice 2004, dont la sinistralité avait été particulièrement favorable.

En assurance **Dommages aux Biens** le volume des primes progresse de 6,3%, et ce malgré une tendance à la baisse tarifaire dans les Risques Industriels et Spéciaux. Le marché mondial de l'assurance et de la réassurance, profitant de la reprise des rendements financiers, néglige de nouveau la rentabilité technique. La gamme de nos produits *reebou* pour le Particulier, les Artisans et Commerçants, continue de connaître la faveur du public, comme en témoigne l'accroissement de production de 7,1%.

Suite à quelques sinistres d'importance moyenne, la charge sinistre en **Dommages aux Biens** augmente de 39,7%. Il est cependant à noter que l'année passée la sinistralité avait été exceptionnellement faible.

En **Responsabilité Civile Générale**, nous enregistrons une progression des primes de 7,5%, suite à une forte demande en Responsabilité Civile Professionnelle, mais également grâce à des tarifs encore stables pour les Risques Industriels et Spéciaux. La charge sinistre a fortement diminué à cause d'un dépouillement favorable des réserves techniques sur exercices antérieurs.

Le chiffre d'affaires des **Branches Techniques** n'augmente que de 3,9%, en raison d'une baisse de la production dans les assurances de la construction, suite à une diminution des grands chantiers. Sous l'effet de quelques sinistres importants, le taux de sinistralité a fortement augmenté pour atteindre un ratio de 63,9%.

Dans la branche **Accident**, l'encaissement progresse de 9,2% et cela grâce à la garantie **Conducteur Protégé**, dont l'utilité est reconnue par 31,9% de nos clients en assurance Auto. La charge sinistre a encore baissé, bien que le coût moyen des sinistres en Conducteur Protégé ait sensiblement augmenté.

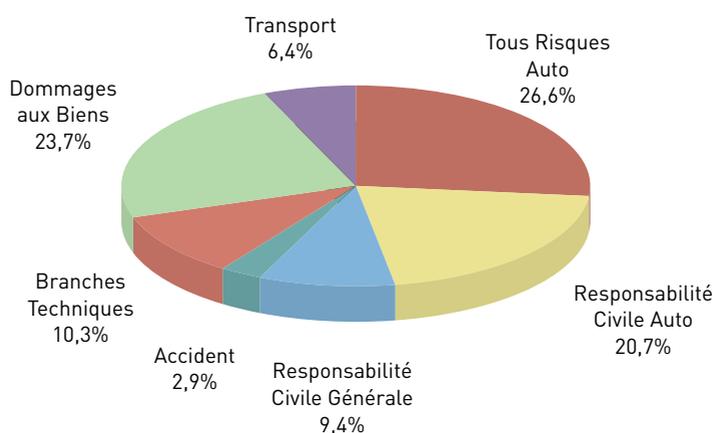
En Branche **Transport** le chiffre d'affaires a souffert de la globalisation des programmes d'assurance pour les instituts financiers et pour les transporteurs, conclus au travers de leur maison mère. La sinistralité, par contre, reste favorable.

Face à une croissance du chiffre d'affaires de 4,0%, les **frais généraux** n'ont augmenté que de 2,9%.

En **BELGIQUE**, la croissance de notre chiffre d'affaires en *mobile* et *reebou*, réalisé principalement dans les régions limitrophes, s'est ralentie et ne progresse plus que de 12,1%. Ce ralentissement est dû à la révision

de notre tarif, ainsi que de nos critères d'acceptation en **assurance Auto**, qui ont eu pour effet que les primes dans cette branche n'ont augmenté que de 9,8%. Une politique de souscription plus sélective nous a permis, par contre, d'améliorer notre rentabilité.

Ventilation du chiffre d'affaires de Foyer Assurances



Situation financière

Les revenus financiers de Foyer Assurances enregistrent une progression exceptionnelle de 147,0% par rapport à l'exercice précédent. Cette forte croissance s'explique par un rendement financier courant de plus de 22%, mais surtout par la réalisation d'importantes plus-values sur cessions de titres.

Le bénéfice après impôts de Foyer Assurances s'élève pour l'exercice 2005 à € 31,68 millions, en augmentation de 51,8% par rapport à l'exercice précédent.

Les fonds propres de la société, avant répartition bénéficiaire, sont renforcés de 10,9% par rapport à 2004 et atteignent € 128,94 millions à fin 2005. La marge de solvabilité est dès lors largement couverte.

Les sociétés filiales de Foyer Assurances

Parmi les sociétés filiales de Foyer Assurances, il convient de souligner la bonne performance de **Foyer Santé**, dont l'encaissement est en progression de 28,1% pour atteindre € 3,55 millions. Ses produits d'assurances répondent donc bien aux besoins de nos clients en matière de couverture des frais de santé.

Foyer-ARAG, société spécialisée en **Protection Juridique**, augmente son chiffre d'affaires de 17,6%. Au cours du dernier trimestre 2005, Foyer-ARAG a complété la gamme de ses produits par le lancement d'un nouveau produit pour les artisans - commerçants et prestataires de services. **Jurisline**, le service de conseil juridique par téléphone, proposé par Foyer-ARAG à ses clients, continue de connaître un vif succès. En 2005, comme déjà au cours des années passées, nos clients ont été nombreux à faire appel à ce service.

Europ Assistance, spécialiste de l'**Assistance** et du rapatriement, tant pour les Particuliers que pour les Entreprises, a encore réussi à progresser de 9,8% malgré la forte concurrence sur le marché.

Foyer Re, la société captive de réassurance du Groupe d'assurances Foyer, grâce à l'absence de sinistres importants et à un bénéfice financier exceptionnel, a réalisé un excédent de € 18,20 millions. Ce résultat, conformément à la législation en vigueur, a été entièrement porté en augmentation de la provision pour fluctuations de sinistralité qui s'élève à fin 2005 à € 64,10 millions.

Perspectives en assurance Non-Vie

Nous restons très confiants dans notre capacité de continuer à générer une croissance de notre chiffre d'affaires dans des conditions rentables et cela à travers une amélioration permanente de nos produits et de nos services, grâce à la performance et au professionnalisme de notre réseau de distribution par agents et également par la maîtrise de la souscription et de la gestion des sinistres par nos gestionnaires expérimentés et très motivés.

Dès le premier semestre 2006, nous allons lancer pour l'**assurance Auto** notre refonte informatique qui nous permettra de disposer d'un outil performant, destiné à augmenter notre réactivité tant au niveau tarifaire qu'au niveau des garanties du produit *mobile* et qui contribuera en outre à améliorer encore la maîtrise de nos frais généraux.

Malgré les hausses tarifaires pratiquées sur le marché mondial, notre programme de réassurance pour 2006 a pu être négocié à des prix stables et cela grâce à la bonne maîtrise de nos résultats techniques.

Prenant en considération que le résultat de l'exercice 2005 a été influencé par la réalisation d'importantes plus-values non récurrentes, d'une part, et tenant compte d'un accroissement de nos rendements financiers récurrents, d'autre part, et pour autant que nous n'ayons pas à faire face à une fréquence anormale de sinistres importants, nous pensons que le bénéfice après impôts de l'exercice 2006 pourra être proche de celui de 2005.



Réassurance

- Quelques sinistres importants pris en charge par la réassurance externe
- Résultat financier en forte hausse pour Foyer Re
- Renouvellement satisfaisant des traités de réassurance externes pour 2006

Réassurance externe

En faisant abstraction des affaires pour lesquelles Foyer Assurances agit comme fronteur pour des sociétés de réassurance captives, le taux de cession de réassurance externe en Assurance Non-Vie s'établit en 2005 à 7,4%.

Le résultat bénéficiaire des réassureurs externes de Foyer Assurances a baissé de € 9,96 millions en 2004 à € 7,76 millions en 2005. Cette baisse est la conséquence de quelques sinistres importants en Branches Techniques et en Globale de Banque.

Malgré les hausses tarifaires pratiquées sur le marché mondial de la réassurance, le programme de réassurance du Groupe Foyer a pu être négocié à des prix stables pour 2006 et cela grâce à la bonne maîtrise de nos résultats techniques.

Réassurance interne

Foyer Assurances cède une partie de ses primes à sa propre captive de réassurance, **Foyer Re**.

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'évolution des résultats de Foyer Re au cours des exercices 2004 et 2005.

€ millions	2005	2004
Primes brutes reçues	30,8	27,6
Progression	11,7%	10,5%
Excédent	18,2	11,1
Provision fluctuation sinistralité (fin d'année)	64,1	45,9

Foyer Re enregistre en 2005 un résultat technico-financier de € 18,20 millions contre un bénéfice de € 11,11 millions en 2004. Cet excédent a été entièrement affecté à la provision pour fluctuation de sinistralité qui atteint ainsi € 64,10 millions à fin 2005.

Ce bon résultat est le reflet d'une sinistralité très favorable, tant en assurance Dommages aux Biens qu'en assurance Auto, ainsi que d'un résultat financier en forte hausse en raison de la réalisation de quelques plus-values.

Les traités de réassurance interne, conclus avec les diverses filiales d'assurance Non-Vie du Groupe Foyer, ont été renouvelés pour 2006 à des conditions similaires à celles en vigueur en 2005.

Assurance Vie

- Bonne croissance des activités locales et transfrontalières
- Réalisation d'importantes plus-values
- Forte progression du résultat après impôts

L'assurance Vie regroupe Foyer Vie (100,0%), active sur le marché domestique, et Foyer International (100,0%) qui opère en libre prestation de services au-delà des frontières, toutes deux consolidées par intégration globale, ainsi que Raiffeisen Vie (50,0%), consolidée par intégration proportionnelle.

Le tableau ci-dessous résume les principales données financières consolidées de cette activité :

ASSURANCE VIE CONSOLIDÉE (selon IFRS)

€ millions	2005	2004	Δ%
Chiffre d'affaires total⁽¹⁾	113,9	152,2	-25,2
Foyer International	51,8	93,1	-44,3
Foyer Vie	60,5	57,7	4,8
Raiffeisen Vie	1,6	1,4	12,4
Dépôts relatifs aux contrats d'investissement souscrits par les clients en gestion Vie			
Dépôts ⁽²⁾	757,8	565,1	34,1
Résultat après impôts	7,9	4,7	68,1
Foyer International	1,6	1,0	60,0
Foyer Vie	6,2	3,6	72,2
Raiffeisen Vie	0,1	0,1	-
Personnel			
- nombre de personnes en fin d'exercice	61	60	1,7
- ETP	57,10	56,50	1,1

(1) ce chiffre ne tient pas compte des primes d'assurances versées sur des contrats d'assurance Vie ne comportant pas ou peu de risque d'assurance qui sont désormais comptabilisées au poste « Passifs des contrats d'investissement » du bilan ;

(2) selon IFRS 4, les primes des contrats d'assurance Vie ne comportant pas ou peu de risque d'assurance sont désormais comptabilisées directement dans le poste « Passifs des contrats d'investissement » du bilan. Les commissions y relatives sont comptabilisées au compte de résultat comme commissions d'acquisition respectivement comme commissions de gestion sur contrats d'investissement.

La contribution de l'assurance Vie domestique et transfrontalière au résultat consolidé du Groupe s'élève à € 7,9 millions, ce qui représente une hausse de 68,1%. Selon IFRS certaines provisions de contrats Vie sont classées en dépôts représentant des « Passifs des contrats d'investissement » si le risque d'assurance est faible, voire inexistant. Ainsi, les primes Vie passent en 2005 de € 152,2 millions à € 113,9 millions, mais les dépôts augmentent de € 565,1 millions à € 757,8 millions.

Après une excellente année 2004, l'activité commerciale de **Foyer International** s'est maintenue à un niveau élevé durant l'exercice 2005. Les bonnes performances des marchés financiers tout au long de l'année ont permis de renforcer la confiance des clients dans le type de produits proposés par Foyer International. La clientèle s'est montrée assez sensible à la mise en application au 1er juillet 2005 de la nouvelle directive européenne sur la fiscalité de l'épargne et à l'avantage d'optimisation fiscale qu'offre dans ce contexte l'assurance Vie.

Les primes émises brutes se sont élevées en 2005 à € 264,1 millions. Elles sont en régression de 5% par rapport à l'exercice précédent, lequel avait été influencé par une importante restructuration de portefeuille d'un partenaire. En éliminant l'impact de ce phénomène exceptionnel, on constate une augmentation de 9% du chiffre d'affaires en 2005 par rapport à des chiffres comparables en 2004.

Les fonds sous gestion s'élèvent à € 1 366,6 millions et sont en augmentation de 25,9% par rapport à l'exercice précédent. Les bonnes performances boursières ont contribué à raison de 9,6% à cette croissance.

L'augmentation des frais généraux de 12,5% est conforme aux prévisions. Elle est surtout imputable à une hausse substantielle des frais de personnel, résultant d'un renforcement des compétences et des effectifs, par l'engagement de quelques cadres en support à nos activités commerciales existantes et en voie de développement.

La migration informatique vers l'upgrade du logiciel de gestion de contrats a été réalisée avec succès.

Grâce notamment à la forte progression de la marge technique, le bénéfice net après impôts est en progression de 50% par rapport à 2004 et s'élève à € 1,38 million.

Sur le marché local, **Foyer Vie** enregistre un chiffre d'affaires de € 65,23 millions, en augmentation de 1,7% par rapport à l'exercice précédent. Si on fait abstraction de la prime unique liée à l'événement non récurrent du transfert du portefeuille d'assurances épargne de Dexia Life & Pension, dont Foyer Vie avait bénéficié en 2004, la hausse du chiffre d'affaires s'établit à 12,4%. Cette progression du chiffre d'affaires résulte de la continuité de la croissance en assurance du Particulier des produits liés à l'épargne retraite, du développement des primes uniques en épargne et du développement soutenu en assurance Groupe.

Une baisse des frais généraux, le nombre peu élevé de sinistres en cours d'année, ainsi que des produits financiers récurrents en augmentation contribuent à un résultat technique après réassurance en forte hausse.

Les opérations financières non récurrentes dégagent un bénéfice de € 5,42 millions.

En tenant compte de la constitution de provisions techniques additionnelles à hauteur de € 7,33 millions, le bénéfice après impôts de l'exercice 2005 s'élève à € 4,30 millions, en progression de 39,8% par rapport à 2004.

L'exercice écoulé a été marqué par un excellent développement des produits d'épargne à prime unique en assurance du Particulier. Nous avons adapté en 2005 notre offre en assurance de rentes viagères et mis en place une nouvelle politique de réassurance.

En assurance Groupe, après la fin de l'action non récurrente d'accompagnement de notre clientèle dans la mise en conformité de ses règlements complémentaires de pension, nos efforts se sont à nouveau concentrés sur le développement de notre chiffre d'affaires.

Raiffeisen Vie, société d'assurance Vie constituée, il y a trois ans, en commun avec le Groupe Raiffeisen et dans laquelle Foyer Vie détient une participation de 50%, enregistre en 2005 pour la première fois un résultat bénéficiaire grâce à une faible sinistralité.

Perspectives en assurance Vie

Les perspectives de **Foyer International** dépendent, dans une large mesure, de l'évolution des marchés financiers et d'un environnement législatif et fiscal en constante mutation. Ainsi, l'instauration d'une taxe sur les primes d'assurances, introduite récemment par la loi du budget 2006 de l'Etat Belge risque de constituer un frein à nos activités futures en Belgique. Nous sommes cependant confiants de pouvoir compenser cette éventuelle baisse du chiffre d'affaires sur le marché belge par la diversification géographique de nos activités sur de nouveaux marchés, que nous avons entamée en 2005 et que nous allons poursuivre en 2006.

En 2006, **Foyer Vie** devrait continuer à bénéficier du climat favorable pour les produits d'investissement liés à des fonds de placement et ainsi confirmer son développement de contrats à primes uniques.

En assurance du Particulier, nous allons profiter des actions qui seront entreprises en relation avec le rajeunissement de la Corporate Identity du Groupe Foyer pour communiquer sur la refonte de notre offre de produits. En assurance Groupe, nous poursuivrons nos efforts de dynamisation de notre distribution afin d'atteindre une gamme de clientèle plus large.

Raiffeisen Vie devrait consolider son chiffre d'affaires. Compte tenu du volume encore restreint de contrats d'assurances sous gestion, le résultat de l'exercice 2006 sera largement tributaire de l'évolution de la sinistralité.



Gestion d'actifs

- Diminution importante du résultat après impôts résultant de frais exceptionnels
- Hausse sensible des capitaux sous gestion
- Baisse des résultats de l'activité d'intermédiation
- Forte croissance du résultat en gestion de fortunes

La Gestion d'actifs regroupe les sociétés Foyer Asset Management (100,0%), Foyer Patrimonium & Associés (88,0%) et Foyer Sélection SICAV (55,0%), consolidées par intégration globale, ainsi que les résultats financiers de la société mère Foyer S.A..

Le tableau ci-dessous donne les résultats consolidés de ces trois entités :

GESTION D'ACTIFS CONSOLIDÉE (selon IFRS)

€ millions	2005	2004	Δ%
Résultat après impôts	0,1	2,7	-96,3
Foyer S.A. (holding)	0,1	0,5	-81,5
Foyer Asset Management	-0,7	1,7	-143,2
Foyer Patrimonium & Associés	0,6	0,3	136,8
Foyer Sélection SICAV	0,1	0,2	-45,4
Capitaux sous gestion	1 700,9	1 449,8	17,3
Personnel			
- nombre de personnes en fin d'exercice	43	39	10,3
- ETP	40,35	36,30	11,2

Les résultats financiers de la société mère Foyer S.A. connaissent une diminution importante par rapport à l'exercice précédent. Ce recul est essentiellement attribuable à la prise en charge de certains frais spécifiques en 2005.

L'environnement économique a été marqué par la faiblesse de la croissance européenne qui a contribué au maintien de taux d'intérêts très bas, le taux 10 ans terminant l'année 2005 à 3,30% par rapport à 3,68% en début d'année. Les pressions inflationnistes et la hausse importante de la masse monétaire ont amené la Banque Centrale Européenne à hausser les taux courts de référence de 0,25%, pour la première fois depuis 2003. Les marchés boursiers européens ont évolué très favorablement avec une progression supérieure à 20%, alors que la bourse américaine est restée stable.

Dans un tel contexte, **Foyer Asset Management** a dû faire face à une forte pression sur les marges dans le domaine de l'intermédiation obligataire, compte tenu des taux très bas. En même temps, les opérations pour compte propre ont souffert des perspectives de retournement du cycle de taux. Les recettes de commission de gestion se sont par contre développées de manière positive.

Les revenus d'intermédiation, après rétrocessions, et des opérations financières pour compte propre ont baissé de 21% par rapport à l'exercice 2004.

La réduction des marges et l'augmentation des frais de tiers ont incité Foyer Asset Management à se concentrer sur les clients actifs et à adapter sa tarification ainsi que la structure de son système de banques dépositaires.

Les revenus de commissions de gestion reçus directement ou en produit de participation d'une entreprise liée, ont progressé de 17,4% par rapport à l'exercice précédent en raison de la croissance des actifs gérés. Les commissions payées par le Groupe sont en augmentation de 16,2%.

Malgré une bonne maîtrise des coûts, les « Autres charges d'exploitation » enregistrent une hausse de 28,9%, en raison d'une charge de régularisation non récurrente.

Le résultat après impôts de l'exercice 2005 dégage un bénéfice de € 1,27 million, en diminution de 24,3% par rapport à l'année précédente.

La contribution de Foyer Asset Management au résultat consolidé est négative suite à des mesures de réaffectation entre 2004 et 2005 rendues nécessaires par l'application des IFRS.

La retombée des efforts commerciaux entrepris par **Foyer Patrimonium & Associés** en 2004 s'est concrétisée au cours de l'année 2005.

Les principaux axes de développement de la société ont été :

- l'extension de la gamme de services et produits par la création de trois nouveaux compartiments dans Patrimonium Sicav :
 - Forex
 - Dolphin
 - Jade
- l'élargissement de sa clientèle par une ouverture vers de nouveaux pays européens ;
- la poursuite du développement qualitatif de sa gestion.

Afin de poursuivre la croissance de son activité de gestion au travers d'instruments tels que les Sicav, la société a introduit fin 2005 une demande d'agrément en tant que société de gestion.

Pour la troisième année consécutive, la masse sous gestion affiche un rythme de croissance dépassant les 50%. Avec € 427,59 millions en fin d'exercice, le taux de croissance de 2005 atteint 51,7% .

Les commissions nettes ont progressé de € 2,99 millions en 2004 à € 5,20 millions en 2005, ce qui constitue une augmentation de 73,5%, comparable à celle de l'exercice précédent.

L'évolution des revenus est à mettre en relation avec la « sicavisation » plus rapide des portefeuilles, la création de trois nouveaux compartiments dans Patrimonium Sicav et la mise en place d'un nouveau produit structuré.

Les frais généraux ont subi une forte hausse, notamment en raison du renforcement de l'équipe commerciale, ainsi que des frais consentis pour l'amélioration de la gestion informatique de l'activité et la redéfinition du site internet.

L'exercice clôture avec un bénéfice de € 0,90 million, contre € 0,38 million à la clôture de l'exercice précédent.

Foyer Selection SICAV est une société d'investissement à capital variable à compartiments multiple, qui est détenue à 55,0% par Foyer Vie. Foyer Selection SICAV dispose à ce jour de trois compartiments :

- Foyer Selection – Balanced Fund
- Foyer Selection – Defensive Fund
- Foyer Selection - Dynamic Fund.

Les actions de chaque compartiment sont disponibles en deux classes, les actions distributives (classe A) et les actions capitalisantes (classe B).

Actuellement, l'allocation des actifs se fait au maximum à hauteur de 5% par compartiment en liquidités, tandis que la pondération des actions est limitée à 25%, 50% et 75% respectivement dans Foyer Selection Defensive, Balanced et Dynamic.

En 2005, les trois compartiments ont pleinement profité de la bonne tenue du marché boursier des actions. Foyer Selection Dynamic, Balanced et Defensive ont gagné 6,1%, 10,4% et 13,3% respectivement sur l'ensemble de l'année.

Perspectives en Gestion d'actifs

Foyer Asset Management compte renouer avec des marges d'intermédiation en croissance par une vente active à des professionnels de la nouvelle plateforme d'exécution « straight through » par SWIFT mise en place au second semestre 2005. L'amélioration de l'infrastructure de banque dépositaire devrait en outre contribuer à améliorer la capacité d'effectuer de l'intermédiation multi marché en actions. L'activité de trading et de gestion mettra un accent supplémentaire sur la classe des actions en renforçant la capacité d'analyse et les synergies entre gestion et trading.

Foyer Patrimonium & Associés va consolider les nouvelles activités démarrées au cours du dernier semestre 2005, tout en restant attentive aux opportunités qui pourraient se présenter. La société va poursuivre l'optimisation des flux sur la nouvelle application informatique et continuera à accroître son activité dans la gestion de Sicav.

Le portefeuille de **Foyer Selection SICAV** est soumis aux fluctuations des marchés. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.





Confiance

Excellence

Innovation

Intégrité

Indépendance

- Notre réputation avant tout
- Se conformer aux règles de la citoyenneté
- Montrer l'exemple
- Promouvoir un monde meilleur

Rapport consolidé du Réviseur d'entreprises aux actionnaires de Foyer S.A.

(anciennement Le Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A.)

Nous avons contrôlé le bilan consolidé ci-joint de FOYER S.A. et de ses filiales pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 ainsi que le résultat consolidé de leurs opérations, le tableau des flux de trésorerie et le tableau des variations des capitaux propres pour l'exercice se terminant à cette date. Nous avons pris connaissance du rapport consolidé de gestion y relatif. Les comptes consolidés et le rapport consolidé de gestion relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés et de vérifier la concordance du rapport consolidé de gestion avec ceux-ci.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes Internationales de Révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes consolidés. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'administration pour l'arrêté des comptes consolidés, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés ci-joints donnent, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière consolidée de FOYER S.A. et de ses filiales au 31 décembre 2005 ainsi que du résultat consolidé de leurs opérations et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à cette date.

Le rapport consolidé de gestion est en concordance avec les comptes consolidés.

Luxembourg, le 10 mars 2006

PricewaterhouseCoopers s.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Représentée par

Paul Neyens

Bilan consolidé au 31 décembre 2005

ACTIF

€ milliers	Notes	31.12.2005	31.12.2004
Immobilisations incorporelles	7	4 918,4	2 350,6
Immobilisations corporelles		50 895,6	34 732,2
Immeubles de placement	9	6 734,2	6 994,9
Immeubles d'exploitation	8	42 178,8	25 158,1
Autres immobilisations corporelles	8	1 982,6	2 579,2
Investissements dans des entreprises associées	33	358,8	351,3
Titres à revenu variable	10	282 270,0	160 441,7
Disponibles à la vente	10	269 209,7	152 682,4
Portefeuille de négociation	10	13 060,3	7 759,3
Titres à revenu fixe	10	665 378,9	623 445,5
Disponibles à la vente	10	633 827,9	539 040,1
Portefeuille de négociation	10	31 551,0	84 405,4
Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	20	1 380 941,6	1 091 136,4
Créances d'assurance et autres créances	11	73 853,1	55 256,3
Impôts différés à l'actif	18	5 658,8	5 192,7
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance	15	67 949,4	73 596,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	92 604,6	171 534,1
TOTAL DE L'ACTIF		2 624 829,2	2 218 037,6

PASSIF

€ milliers	Notes	31.12.2005	31.12.2004
Capitaux propres - Part du Groupe			
Capital	13	44 994,2	44 994,2
Primes d'émission	13	3 106,0	3 106,0
Réserves	14	163 881,6	141 923,5
Résultats reportés		83 950,7	57 342,5
Résultat de l'exercice		50 358,5	38 686,8
Total capitaux propres - Part du Groupe		346 291,0	286 053,0
Capitaux propres - Part des minoritaires			
		8 425,1	2 132,0
Total capitaux propres		354 716,1	288 185,0
Provisions techniques			
Autres provisions techniques	15	1 305 489,7	1 170 371,6
Provisions relatives à des contrats d'assurance en unités de compte	15	679 656,0	642 553,6
Provisions		27 199,8	27 140,0
Provisions pour pensions complémentaires	16,19	25 686,8	25 702,3
Provisions pour autres passifs et charges	16	1 513,0	1 437,7
Passifs financiers		794 109,8	599 820,5
Autres passifs financiers	17	-	3,1
Passifs des contrats d'investissement	20	757 755,8	565 098,4
Emprunts et dépôts des réassureurs	15	36 354,0	34 719,0
Dettes d'assurance et autres dettes	17	94 110,3	96 171,1
Impôts différés au passif			
	18	49 203,5	36 349,4
TOTAL DU PASSIF		2 624 829,2	2 218 037,6

Compte de résultat consolidé

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005

€ milliers	Notes	31.12.2005	31.12.2004
Primes acquises brutes	21	338 203,7	367 319,9
Primes acquises cédées	21	-56 353,5	-55 560,5
Primes acquises nettes de réassurance		281 850,2	311 759,4
Commissions et participations aux bénéfices perçues sur contrats de réassurance	22	6 249,4	5 718,5
Commissions d'acquisition sur contrats d'investissement	28	1 471,9	1 234,5
Commissions perçues par le secteur Gestion d'actifs	23	6 517,1	5 592,9
Commissions de gestion sur contrats d'investissement	28	4 127,9	3 309,7
Commissions de gestion sur contrats d'assurance		4 425,6	3 888,6
Autres produits techniques, nets de réassurance	24	1 124,3	2 341,5
Gains nets réalisés sur actifs financiers	26	18 595,5	9 039,0
Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés en juste valeur en contrepartie du résultat	27	64 602,7	23 596,0
Autres revenus financiers nets	25	25 544,1	19 516,0
Total Produits d'exploitation nets		132 658,5	74 236,7
Charges de prestations d'assurance Vie - Montants bruts	29	-180 384,8	-167 437,7
Charges de prestations d'assurance Non-Vie - Montants bruts	29	-90 128,1	-97 657,2
Parts des réassureurs dans les charges de prestations d'assurance	29	-225,2	8 698,9
Charges de prestations d'assurance nettes de réassurance		-270 738,1	-256 396,0
Frais d'acquisition	30	-50 288,6	-48 523,1
Frais d'administration	30	-18 150,7	-20 966,2
Frais relatifs aux contrats d'investissement	30	-4 794,6	-3 963,7
Autres frais d'exploitation	30	-44,8	-2 130,0
Frais		-73 278,7	-75 583,0
Résultat opérationnel		70 491,9	54 017,1
Quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées	33	86,1	84,2
Résultat avant impôts		70 578,0	54 101,3
Impôts	18	-19 998,2	-15 312,7
Résultat de l'exercice		50 579,8	38 788,6
Dont part revenant au Groupe		50 358,5	38 686,8
Dont part revenant aux minoritaires	13	221,3	101,8

Tableau des variations des capitaux propres au 31 décembre 2005

€ milliers	Capital souscrit	Primes d'émission	Autres réserves	Réserve de réévaluation	Ecart de consolidation	Résultats reportés et résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe
Capitaux propres au 01.01.2004	44 994,2	3 106,0	83 908,4	3 077,6	37 799,8	65 310,2	238 196,2
Affectation du résultat 2003							
- Dividendes versés par la société mère						-8 437,7	-8 437,7
Gain net de variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente				17 480,6			17 480,6
Variation de périmètre et autres mouvements			-342,9			470,0	127,1
Résultat exercice 2004						38 686,8	38 686,8
Capitaux propres au 31.12.2004	44 994,2	3 106,0	83 565,5	20 558,2	37 799,8	96 029,3	286 053,0
Affectation du résultat 2004							
- Dividendes versés par la société mère						-9 450,0	-9 450,0
Gain net de variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente				18 454,5			18 454,5
Variation de périmètre et autres mouvements			3 503,6			-2 628,6	875,0
Résultat exercice 2005						50 358,5	50 358,5
Capitaux propres au 31.12.2005	44 994,2	3 106,0	87 069,1	39 012,7	37 799,8	134 309,2	346 291,0

Tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005

€ milliers	31.12.2005	31.12.2004
Résultat net	50 579,8	38 788,6
Ajustements pour :		
Amortissements	2 731,3	4 921,6
Dépréciations	-450,0	750,0
Plus-values réalisées sur cession d'actifs immobilisés	-14,7	-42,6
Juste valeur des instruments financiers	1 967,0	50,2
Juste valeur des actifs financiers désignés en juste valeur en contrepartie du résultat	-121 038,9	-49 230,6
Résultats des entreprises associées	-86,1	-84,2
Dividendes des entreprises associées	74,7	74,7
Acquisition d'actifs financiers désignés en juste valeur en contrepartie du résultat	-359 860,4	-347 856,5
Cession d'actifs financiers désignés en juste valeur en contrepartie du résultat	191 094,2	222 378,1
Acquisition d'actifs financiers	-10 241 623,0	-14 575 807,1
Vente d'actifs financiers	10 101 589,7	14 450 157,5
Augmentation nette des actifs de réassurance	5 647,4	1 790,6
Augmentation nette des engagements d'assurance	135 118,1	67 905,5
Augmentation des passifs de contrats d'investissement	192 657,5	91 680,0
Augmentation nette des prêts et créances	-16 666,7	52 335,6
Diminution des autres créances opérationnelles	-1 942,4	-9 077,1
Augmentation nette des autres dettes	12 484,8	2 901,4
Autres variations non cash	-294,1	3 712,7

€ milliers	31.12.2005	31.12.2004
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-48 031,8	-44 651,6
Dont :		
Impôts payés	-4 528,8	-5 368,4
Intérêts payés	-109 407,7	-216 096,0
Intérêts reçus	133 815,0	233 952,3
Acquisition d'actifs corporels et incorporels	-21 570,6	-13 552,4
Vente d'actifs corporels et incorporels	108,2	34,9
Plus-values réalisées sur cession d'actifs immobilisés	14,7	42,6
Effet net de la variation de périmètre	-	-353,4
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-21 447,7	-13 828,3
Dividendes versés	-9 450,0	-8 437,6
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-9 450,0	-8 437,6
Variation de la trésorerie	-78 929,5	-66 917,5
Trésorerie d'ouverture	171 534,1	238 644,8
Effet net de la variation de périmètre sur la trésorerie	-	193,2
Trésorerie de clôture	92 604,6	171 534,1
Variation de la trésorerie	78 929,5	66 917,5



Confiance

Excellence

Innovation

Intégrité

Indépendance

- Un leadership luxembourgeois ouvert sur l'Europe
- Une volonté d'entreprendre
- Un état d'esprit
- Prendre ses responsabilités

Notes aux comptes consolidés

Sommaire

Note 1. Information générale _____	40
Note 2. Principes et méthodes comptables de consolidation _____	41
Note 3. Impact de l'application des IFRS sur les comptes consolidés du Groupe _____	58
Note 4. Estimations comptables et mode décisionnel de l'application d'une règle comptable _____	63
Note 5. Gestion des risques d'assurance et risques financiers _____	65
Note 6. Information sectorielle _____	77
Note 7. Immobilisations incorporelles _____	81
Note 8. Immeubles d'exploitation, installations et équipements _____	84
Note 9. Immeubles de placement _____	86
Note 10. Titres à revenu variable et à revenu fixe _____	87
Note 11. Créances d'assurance, autres créances, compte de régularisation _____	90
Note 12. Trésorerie et équivalents de trésorerie _____	92
Note 13. Capital souscrit, primes d'émission, résultat par action _____	93
Note 14. Réserves _____	94
Note 15. Provisions techniques et parts des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance _____	95
Note 16. Avantages du personnel _____	98
Note 17. Dettes d'assurance et autres dettes _____	103
Note 18. Charge d'impôts et impôts différés _____	104
Note 19. Promesse d'indemnité de fin de carrière des agents _____	107
Note 20. Passifs de contrats d'investissement et actifs financiers désignés comme actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat _____	108
Note 21. Primes acquises nettes de réassurance _____	109
Note 22. Commissions et participations aux bénéfices perçues sur contrats de réassurance _____	111
Note 23. Commissions perçues par le secteur Gestion d'actifs _____	111
Note 24. Autres produits techniques, nets de réassurance _____	111
Note 25. Autres revenus financiers nets _____	112
Note 26. Gains nets réalisés sur actifs financiers _____	112
Note 27. Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés en juste valeur en contrepartie du résultat _____	113
Note 28. Commissions d'acquisition et de gestion sur contrats d'investissement _____	113
Note 29. Charges de prestations d'assurance _____	114
Note 30. Frais _____	115
Note 31. Frais de personnel _____	116
Note 32. Informations relatives aux parties liées _____	117
Note 33. Périmètre de consolidation et liens avec les entreprises liées _____	119
Note 34. Informations sur les événements postérieurs à la clôture _____	123
Note 35. Contrats de location simples _____	123

Note 1. Information générale

FOYER S.A. (« la Société ») a été constituée le 13 novembre 1998 sous le nom de LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A. sous forme de société anonyme. L'Assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2005 a décidé de ce changement de dénomination. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg et la Société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

Avec les sociétés affiliées, la Société forme un groupe qui est actif principalement dans le secteur des assurances et dans le secteur de la gestion financière (le « Groupe »). Dans le domaine de l'assurance, le Groupe souscrit en branches dommages, assistance, accident, santé et responsabilité civile dans le secteur Non-Vie, et en risque, épargne, pension et invalidité dans le secteur Vie. Le Groupe opère en libre prestation de services dans le secteur Vie dans certains pays de l'Union Européenne via sa filiale FOYER INTERNATIONAL S.A.. Dans le secteur Non-Vie, le Groupe opère en libre prestation de services en Belgique dans les régions limitrophes du Grand-Duché de Luxembourg via sa filiale FOYER ASSURANCES S.A.. Les entités actives dans la gestion financière opèrent à Luxembourg et en Belgique dans les domaines de la gestion patrimoniale pour compte propre et pour compte de particuliers ainsi qu'en intermédiation financière.

Au 31 décembre 2005, le Groupe employait 447 personnes à Luxembourg et 6 personnes en Belgique.

7 200 000 actions de FOYER S.A. sur un total de 8 998 842 actions émises sont détenues par LE FOYER FINANCE, Compagnie Luxembourgeoise S.A. une société de participation financière non cotée en bourse, qui produit des comptes consolidés selon les normes comptables applicables à Luxembourg (« LuxGAAP »).

Le siège social de la Société est établi à L-1206 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette. A partir du 4 avril 2006, le siège social du Groupe sera situé à L-3372 Leudelange, 46, rue Léon LAVAL.

Dans sa séance du 10 mars 2006, le Conseil d'administration de FOYER S.A. a arrêté les comptes consolidés qui seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires le 4 avril 2006.



Note 2. Principes et méthodes comptables de consolidation

1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément au référentiel « Normes Internationales d'Information Financière » (International Financial Reporting Standards « IFRS », anciennement International Accounting Standards « IAS ») tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 sont les premiers comptes consolidés du Groupe établis selon les IFRS. IFRS 1 « *Première adoption des normes internationales d'information financière* » a été appliquée. La date de transition vers les IFRS est le 1^{er} janvier 2004.

Une explication quant aux effets de la transition des prescriptions légales et réglementaires applicables aux sociétés d'assurances au Luxembourg (« normes LuxGAAP ») vers les IFRS sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres est présentée dans la note 3 « *Impact de l'application des IFRS sur les comptes consolidés du Groupe* ».

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Le Groupe a utilisé les normes LuxGAAP jusqu'au 31 décembre 2004. Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 sont les premiers comptes consolidés du Groupe établis en IFRS. Les états financiers sont présentés en Euro, et arrondis au millier le plus proche (K€ ou € milliers) à l'exception de la Note 13. L'Euro a également été défini comme la devise de fonctionnement de toutes les entités du Groupe. Les comptes consolidés sont présentés sur base de la convention du coût historique excepté pour :

- les instruments financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat, les instruments financiers disponibles à la vente et les dérivés qui sont évalués à leur juste valeur;
- les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire qui sont évalués selon les normes LuxGAAP;
- les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, qui sont évalués au montant le plus bas entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des frais de cession.

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige de la part de la Direction du Groupe des estimations, des hypothèses et des décisions qui influent sur l'application de certaines politiques comptables, la valeur de certains actifs et passifs ainsi que du montant des charges et des produits. Ces estimations et hypothèses sont basées sur des données historiques et différents autres facteurs qui, dans ces circonstances, sont considérés comme étant raisonnables. L'ensemble de ces éléments constitue la base de la valorisation des actifs et des passifs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sont revues continuellement. Le résultat d'un changement d'une estimation comptable est pris en charge dans la période pendant laquelle le changement d'estimation comptable a lieu lorsque seul cette période est concernée ou dans la période lors de laquelle le changement a lieu et les périodes futures lorsque le changement concerne la période courante et les périodes suivantes.

Les décisions prises par la Direction du Groupe en application des IFRS qui ont une conséquence significative pour les états financiers et les estimations qui peuvent influencer les comptes de façon significative font l'objet de notes spécifiques.

Les principales règles comptables appliquées dans la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-dessous. Ces principes comptables ont été appliqués de façon constante depuis la date de transition aux IFRS, le 1^{er} janvier 2004 et sont appliquées de façon harmonisée par les entités du Groupe.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

3.1 Filiales

On comprend par filiales toutes les entités pour lesquelles le Groupe a un pouvoir décisionnel, tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel. Ce contrôle est en principe la conséquence d'une détention directe ou indirecte de plus de 50% des droits de vote.

Pour apprécier s'il y a ou non contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels et, lorsque applicable, des options de conversion pouvant être exercées sur la période considérée.

Ces sociétés sont consolidées par intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle de l'entité est assumé par le Groupe et cesse le jour où ce contrôle n'est plus exercé.

Les intérêts minoritaires sont présentés au bilan consolidé dans les capitaux propres, séparément des « capitaux propres part du Groupe ». Les intérêts minoritaires dans le résultat du Groupe sont également indiqués séparément.

Les transactions entre sociétés du Groupe, les soldes des comptes intragroupe et les bénéfices non réalisés sur transactions intragroupe sont intégralement éliminés. Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf lorsque la transaction apporte la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré (« Impairment loss »).

3.2 Co-entreprises

On comprend par co-entreprises les intérêts du Groupe dans des entités pour lesquelles il existe un accord contractuel entre co-entrepreneurs. Les co-entreprises sont consolidées par intégration proportionnelle à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint est exercé et cesse le jour où ce contrôle n'est plus exercé.

Le Groupe enregistre sa quote-part dans le compte de résultat et les comptes d'actif et de passif, ainsi que dans le tableau de flux de trésorerie ligne par ligne.

3.3 Entreprises associées

Une entreprise associée est une entreprise dans laquelle le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans pour autant exercer le contrôle ce qui est généralement le cas lorsque 20 à 50% des droits de vote sont détenus. Les entreprises associées sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée et cesse le jour où cette influence notable n'est plus exercée.

Les bénéfices ou pertes résultants de transactions du Groupe avec les entreprises associées sont éliminés dans la proportion du taux de détention, sauf si la perte résulte d'une dépréciation.

La participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée après la date d'acquisition.

Le Groupe renseigne la part des réserves et des résultats de l'entreprise associée à concurrence de sa part dans le capital de cette entreprise associée.

3.4 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés sur base de la méthode dite « méthode de l'acquisition » pour les filiales, co-entreprises et entreprises associées. Le coût d'acquisition ainsi déterminé est considéré comme correspondant à la juste valeur. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif acquis et des passifs encourus et passifs éventuels assumés est considéré comme écart d'acquisition à l'actif (« Goodwill »). Ce Goodwill n'est pas amortissable. Toutefois, il est procédé à un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il peut s'être déprécié selon IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* ». Par contre, si la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition (écarts d'acquisition négatifs), il est procédé à une nouvelle appréciation de l'évaluation des actifs, des passifs et passifs éventuels identifiables et de l'évaluation du coût d'acquisition. Tout excédent subsistant après cette réévaluation est comptabilisé immédiatement en compte de résultat.

4. TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions effectuées en monnaies étrangères (monnaies autres que la monnaie de fonctionnement) sont converties en monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de la transaction. A chaque clôture, les éléments en devises sont convertis dans la monnaie de fonctionnement selon la procédure suivante :

- Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture et les bénéfices et pertes qui en résultent sont comptabilisés en résultat de l'exercice;
- Les éléments non monétaires qui sont évalués en juste valeur, comme les placements en actions, sont convertis au cours de change à la date d'évaluation en juste valeur;
- Les autres éléments non monétaires sont maintenus à leurs cours de change historiques.

Lorsqu'un bénéfice ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, comme par exemple pour les actions détenues à la vente, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. Lorsque le bénéfice ou la perte sur un tel élément est comptabilisé en résultat, l'écart de change est également comptabilisé en résultat.

5. CONTRATS D'ASSURANCE ET CONTRATS D'INVESTISSEMENT

5.1 Généralités : Définitions

Un contrat d'assurance est un contrat en vertu duquel le Groupe accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (le souscripteur) en acceptant d'indemniser celui-ci si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le souscripteur. Le souscripteur est défini comme la partie qui bénéficie d'un droit à être indemnisé en vertu d'un contrat d'assurance si l'événement assuré survient.

Un risque financier est un risque de variation potentiel futur de l'un ou plusieurs des éléments suivants : un taux d'intérêt spécifié, le prix d'un instrument financier, un taux de change ou une autre variable similaire à condition que, dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à l'une des parties du contrat.

Un risque d'assurance est un risque, autre qu'un risque financier, transféré par le souscripteur du contrat à l'émetteur du contrat.

Un risque d'assurance est significatif si un événement assuré peut conduire l'émetteur à payer des prestations complémentaires significatives (c'est-à-dire, des montants versés en complément de 5% de ce qui serait dû au souscripteur si l'événement assuré ne devait pas survenir) dans au moins un des scénarii à l'exclusion de ceux qui n'ont pas de substance commerciale.

Un contrat d'investissement est un contrat qui ne répond pas à la définition de « contrat d'assurance » dans IFRS 4 et constitue, au regard des IFRS, un « instrument financier » mais qui entre dans le champ d'application d'IFRS 4 s'il contient un élément de participation discrétionnaire ou dans le champ d'application d'IAS 39 à défaut d'existence d'un tel élément.

Une participation discrétionnaire est définie comme le droit contractuel qu'a le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires :

- dont il est probable qu'ils représentent une quote-part importante du total des avantages contractuels ;
- dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ;
- qui sont contractuellement basées sur la performance d'un pool défini de contrats ou d'un type de contrat déterminé, sur les rendements des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminés détenus par l'émetteur ou sur le résultat de l'émetteur, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

L'élément de participation discrétionnaire repose sur les clauses contractuelles de participation discrétionnaire, mais aussi sur les dispositions réglementaires applicables localement.

Son rythme d'émergence est notamment à la discrétion de l'émetteur :

- lorsque cette dernière détermine le rythme d'incorporation de la participation discrétionnaire aux engagements individuels envers les souscripteurs par le recours à la provision pour participation aux bénéfices ;
- lorsque la clause de participation discrétionnaire est basée sur les résultats financiers réalisés et que l'émetteur dispose d'un pouvoir discrétionnaire sur le rythme de réalisation.

L'élément de participation discrétionnaire, tel que défini par IFRS 4, est comptabilisé comme un passif et non comme une composante des capitaux propres séparée.

5.2 Contrats d'assurance relevant de IFRS 4

5.2.1 Principaux contrats classés en contrat d'assurance IFRS 4

Les contrats d'assurance en normes LuxGAAP de type Non-Vie comportent tous un risque d'assurance significatif et sont donc classés comme contrats d'assurance relevant de IFRS 4.

Les contrats couvrant des risques Vie Individuelle tels que les contrats temporaires décès, contrats mixtes, contrats de rente comportant un risque d'assurance significatif, sont classés comme contrats d'assurance.

Les contrats d'investissement en unités de compte sont classés au cas par cas, en fonction de la souscription initiale (ou ultérieure) ou non d'une garantie risque d'assurance complémentaire significative. Ainsi, seuls seront considérés comme des contrats d'assurance relevant de IFRS 4 ceux dont la souscription comporte un risque d'assurance significatif.

Les contrats couvrant des risques Vie Groupe sont considérés contrat par contrat dans leur intégralité. Ceux comportant un volet risque décès ou invalidité significatif sont classés comme contrats d'assurance relevant de IFRS 4.

5.2.2 Comptabilisation des contrats d'assurance IFRS 4

Les contrats d'assurance relevant de IFRS 4 continuent à être comptabilisés en normes LuxGAAP à partir du 1^{er} janvier 2004.

Les primes

Les primes relatives aux risques d'assurance Non-Vie sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation. Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes.

Les primes relatives aux risques d'assurance Vie sont comptabilisées hors taxes et brutes de réassurance lors de leur émission.

Les autres prélèvements sur les souscripteurs (chargements et prélèvements contractuels), sont comptabilisés en produits techniques dans les branches Non-Vie. En branche Vie, ces prélèvements font partie intégrante des primes.

Les provisions techniques

Les provisions pour primes non-acquises constatent la part, calculée prorata temporis, des primes émises acquises à un exercice comptable postérieur.

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé des règlements de tous les sinistres survenus à la clôture d'une période. A l'exception des provisions pour rentes d'invalidité, elles ne sont pas escomptées.

Ces provisions couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non déclarés, les sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés, ainsi que l'ensemble des frais liés à la gestion de ces sinistres. Elles sont estimées sur base de données historiques, des tendances actuelles de sinistralité, et prennent en compte les cadences de règlement observées dans l'ensemble des branches d'assurance.

Les subrogations et sauvetages représentent les sinistres pour lesquels l'assureur de la partie adverse est responsable mais que le Groupe a indemnisé en vertu soit d'une couverture d'assistance juridique soit d'une couverture tous risques. Le montant inscrit en subrogations et sauvetages représente dès lors les sommes que le Groupe est en droit de réclamer auprès de ces contreparties.

La provision pour vieillissement de la branche Maladie tient compte des prestations tarifaires futures du portefeuille existant. Le calcul est fait contrat par contrat et représente la différence entre la valeur actuelle des sinistres futurs et la valeur actuelle des primes futures.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par le souscripteur.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la somme de la valeur actuelle des prestations et de la valeur actuelle des frais de gestion, compte tenu des probabilités qui s'y rapportent.

Du côté du souscripteur, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer augmentées le cas échéant des frais de gestion et corrigées de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques ne sont pas zillmétrisées.

Les tables de mortalité utilisées sont des tables reconnues comme adéquates localement.

Une provision pour frais de gestion est constituée en Non-Vie afin de couvrir globalement les charges de gestion futures des contrats (regroupés par ensembles homogènes) non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements contractuels sur les produits financiers.

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements afférents aux rentes et accessoires de rentes. Elles sont calculées en utilisant des tables de mortalité considérées comme adéquates localement.

Les provisions d'égalisation constatées en application des réglementations locales permettant d'égaliser les fluctuations de taux de sinistres ou de couvrir les risques spéciaux ne sont pas prises en compte dans les comptes consolidés sous IFRS.

Les provisions des contrats d'assurance libellés en unités de compte sont réévaluées en juste valeur des unités de compte à la clôture de la période. Ces passifs sont contractuellement liés à la performance d'actifs évalués en juste valeur.

Etant donné que les engagements de ces contrats sont déterminés sur base des valeurs des unités de compte, la clause contractuelle selon laquelle le paiement réalisé en vertu du contrat sera défini en unités de fonds internes ou externes, est considérée comme étroitement liée au contrat hôte. Cette clause de paiement en unités de compte ne fait pas l'objet d'une séparation du contrat hôte et d'une évaluation en juste valeur en contrepartie du résultat. L'ensemble du contrat est donc évalué selon les règles qui sont propres au contrat hôte.

Frais de souscription et frais restitués aux intermédiaires

Les règles de comptabilisation de ces frais sont identiques à celles relatives aux contrats d'investissement tels que renseignés dans le point 5.4.3 ci-après.

Frais d'acquisition reportés

Les commissions d'acquisitions engagées lors de l'acquisition de contrats d'assurance maladie sont portées à l'actif du bilan. Les frais d'acquisition ainsi reportés sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats.

Pour le cas où tout ou une partie des frais d'acquisition reportés s'avère être non récupérable au cours d'une période comptable, elle est immédiatement constatée en charge.

5.3 Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire relevant de IFRS 4

5.3.1 Principaux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire

Les contrats multi-supports avec option d'arbitrage vers un compartiment avec participation discrétionnaire sont classés comme des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire si une partie de l'épargne est investie sur ce compartiment ou s'il existe une probabilité significative que le souscripteur arbitre ultérieurement vers ce compartiment.

Les contrats Vie Individuelle ne comportant qu'un risque financier et bénéficiant d'une clause de participation discrétionnaire, conformément aux dispositions IFRS, sont classés comme contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les contrats Vie Groupe, autres que ceux mentionnés sous 5.2.1 ci-dessus, comportant un volet retraite soit sous forme d'épargne à taux garanti et une participation discrétionnaire, soit sous forme d'unités de compte avec une option d'arbitrage vers un compartiment avec participation discrétionnaire en complément d'un taux garanti (avec substance commerciale) sont également classés comme contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Comme le taux de cette participation discrétionnaire n'est pas certain et est fixé périodiquement en fonction de l'environnement économique par décision du Conseil d'administration de la société émettrice, le risque n'est pas quantifiable. Dès lors, l'ensemble de ces contrats est géré d'après les mêmes normes LuxGAAP que les contrats d'assurance relevant de IFRS 4.

5.3.2 Comptabilisation des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire

Les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire relevant de IFRS 4 sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles que les contrats d'assurance (voir 5.2.2).

5.4 Contrats d'investissement relevant de IAS 39

Les contrats sans risque d'assurance significatif et sans participation discrétionnaire sont des contrats relevant de IAS 39.

5.4.1 Principaux contrats d'investissement sous IAS 39

Les contrats en unités de compte sans garantie plancher autres que les contrats multi-supports incluant une possibilité d'arbitrage vers les fonds avec participation discrétionnaire sont des contrats d'investissement relevant de IAS 39.

Les contrats multi-supports sans option d'arbitrage vers un compartiment avec participation discrétionnaire sont classés comme des contrats d'investissement sous IAS 39.

Les contrats en unités de compte d'épargne retraite ne comportant pas de risque d'assurance significatif sont classés comme contrats d'investissement.

Les contrats en unités de compte ne comportant pas de souscription initiale de garantie risque d'assurance significatif, ou pour lesquels le souscripteur n'a pas encore souscrit à une garantie risque d'assurance significatif, sont classés comme contrats d'investissement.

5.4.2 Comptabilisation des contrats d'investissement sous IAS 39

Ces contrats, excepté les contrats en unités de compte, sont comptabilisés au coût amorti.

Le coût amorti est le montant auquel est évalué l'actif ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue d'un instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul du coût amorti inclut l'intégralité des commissions payées ou reçues entre les parties au contrat qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres primes positives ou négatives. Les coûts de transaction sont définis comme les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif ou d'un passif financier.

Les contrats en unités de compte correspondent à des passifs financiers dont les flux de trésorerie sont contractuellement liés à la performance d'actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat. Ces contrats en unités de compte sont désignés dès leur origine en juste valeur en contrepartie du résultat.

La juste valeur de l'unité de compte est déterminée à l'origine et à la fin de période sur base des techniques de valorisation prévues en l'absence de marché actif, c'est-à-dire en l'espèce pour le Groupe, l'intégration de tous les facteurs que des intervenants sur un marché prendraient en considération et qui sont basés sur les observations de données du marché.

La juste valeur de ces contrats en unités de compte est déterminée sur base de la valeur de l'unité de compte reflétant la juste valeur des unités de placements multipliées par le nombre d'unités attribuables aux bénéficiaires de ces contrats à la fin de la période des comptes consolidés.

5.4.3 Comptabilisation des frais de souscription et des frais restitués aux intermédiaires

Les frais prélevés lors de la souscription de contrats d'investissement sont considérés comme frais de mise en place des contrats. De même, les frais restitués aux intermédiaires sont des frais de gestion encourus par ceux-ci dans le cadre des conseils fournis et des frais de transfert des actifs sous-jacents à ces contrats d'investissement. L'ensemble de ces frais restitués/prélevés est pris en charge/produit dans la période de souscription des contrats. Le Groupe prélève par ailleurs pour les contrats d'investissement des produits pour la gestion des placements. Ces produits sont prélevés lorsque les services sont rendus régulièrement sur la durée de vie de ces contrats et non pas lors de l'émission de ceux-ci. Ces produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

5.5 Séparation des dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans un contrat hôte entrant dans la catégorie des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement sont séparés et évalués séparément en juste valeur si les conditions de séparation sont réunies.

5.6 Test de suffisance des passifs

Le Groupe vérifie à chaque fin de période si les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec clause de participation discrétionnaire comptabilisés, sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs issus de ces contrats. Les insuffisances éventuelles seront intégralement et immédiatement comptabilisées en résultat en constatant une charge complémentaire.

5.7 Réassurance

Les contrats de réassurance transférant un risque d'assurance significatif relèvent de IFRS 4 en tant que contrats de réassurance détenus et sont comptabilisés en normes LuxGAAP. Les autres contrats de réassurance sont des contrats de réassurance financière et sont comptabilisés selon IAS 39. Actuellement, le Groupe ne souscrit que des contrats de réassurance pour les branches Vie et Non-Vie en vue de limiter les risques financiers en cas de cumul de risques.

Les cessions en réassurance sont enregistrées conformément aux termes des différents contrats. Les actifs au titre des cessions en réassurance sont montrés séparément des passifs d'assurance correspondants. De même, les produits et charges provenant de contrats de réassurance ne sont pas compensés avec les produits et charges des contrats d'assurance y relatifs.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques brutes enregistrées au passif.

Les actifs de réassurance font régulièrement l'objet de tests de dépréciation et des pertes de valeur sont enregistrées si nécessaire. Le Groupe rassemble les preuves objectives de pertes de valeur et comptabilise des réductions de valeur selon les mêmes procédures que celles adoptées pour les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti (voir notamment la note 6.9 ci-après).

6. INSTRUMENTS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

6.1 Comptabilisation et décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe comptabilise les actifs et passifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans le cas des achats et ventes usuels, les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont enregistrés en juste valeur (hormis les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat) majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier ont expiré ou lorsque l'actif financier fait l'objet d'un transfert par lequel le Groupe a également transféré substantiellement tous les risques et avantages inhérents à cet actif ou lorsque le Groupe ne conserve plus le contrôle de cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque celui-ci est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

6.2 Coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les passifs financiers (autres que ceux évalués en juste valeur en contrepartie du résultat) sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions payées ou reçues, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument financier.

6.3 Juste valeur

Pour un instrument financier coté sur un marché actif, la juste valeur est le cours acheteur (« bid ») à la date d'évaluation pour un actif détenu ou pour un passif à émettre et le cours vendeur (« ask ») pour un actif destiné à être acheté ou pour un passif détenu. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le Groupe estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent notamment l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale s'il en existe, la référence en juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie futurs actualisés et les modèles de valorisation des options.

6.4 Classification et comptabilisation des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont répartis entre les catégories suivantes :

- les actifs financiers disponibles à la vente;
- les actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat;
- les prêts et créances.

Les passifs financiers sont répartis dans deux catégories :

- les passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat;
- les autres passifs financiers.

6.5 Dépréciation

A chaque date d'arrêt de compte, le Groupe détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation pour un actif financier pris individuellement ou pour un groupe d'actifs résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation de ces actifs. Dans l'affirmative, le Groupe évalue la perte relative à l'actif financier ou au groupe d'actifs financiers et celle-ci est reconnue immédiatement dans le compte de résultat.

6.6 Instruments financiers dérivés

Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur à partir du jour où le contrat y afférent prend naissance et sont estimés en juste valeur durant les périodes subséquentes.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture selon IAS 39.

6.7 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans l'une des autres catégories d'instruments financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la date d'acquisition en juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Les titres à revenus fixes font l'objet d'un amortissement selon la méthode du taux effectif. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement des titres à revenus fixes est donc constatée au compte de résultat de manière actuarielle sur la durée de vie résiduelle des titres.

La différence entre la juste valeur des titres à la date d'arrêté et leur prix d'achat diminué ou augmenté, le cas échéant, de l'amortissement au taux effectif est comptabilisée dans le poste « disponibles à la vente » en contrepartie du poste « réserve de réévaluation » dans les capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier disponible à la vente, la perte cumulée antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en compte de résultat dans les conditions suivantes :

- Instruments de capitaux propres :

Le Groupe considère notamment pour ces instruments la survenance de changements significatifs dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal ayant un effet défavorable sur l'émetteur ainsi que la baisse significative ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût. Le montant de la dépréciation cumulée transférée des capitaux propres en compte de résultat est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur, diminuée de toute dépréciation de valeur sur cet actif financier antérieurement comptabilisée en compte de résultat. Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont pas reprises par le compte de résultat en cas d'appréciation ultérieure de la valeur de ces instruments concernés, mais par le poste « réserve de réévaluation » jusqu'à la cession de l'actif concerné.

- Instruments de dettes :

La perte de valeur, qui est égale à la différence entre la juste valeur et le coût amorti, est comptabilisée en compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un instrument de dette déprécié augmente, la dépréciation est reprise par le compte de résultat à hauteur de la dépréciation précédemment comptabilisée.

6.8 Actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat

6.8.1 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est :

- acquis ou généré principalement en vue d'être cédé à court terme ;
- une partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble qui présente des indications d'un rythme effectif récent de prise de bénéfices à court terme ;
- un instrument financier dérivé.

La variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction durant la période est constatée dans le compte de résultat.

6.8.2 Actifs financiers désignés comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat

Les modalités d'évaluation des actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat sont identiques à celles des titres détenus à des fins de transactions.

Le Groupe désigne les actifs financiers détenus dans le cadre de contrats en unités de compte, dont les passifs sont évalués sur la base de la juste valeur des unités de placements représentatifs de ces contrats, comme évalués en juste valeur en contrepartie du résultat.

6.9 Prêts, créances et passifs financiers

a) Créances d'assurance

Les créances sur clients, courtiers et agents, co-assureurs et réassureurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti.

b) Avances sur contrats d'assurance Vie

Les avances sur les contrats d'assurance Vie sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti.

c) Les prêts hypothécaires et autres prêts

Les prêts hypothécaires et autres prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués au coût amorti.

d) Modalités de dépréciation de ces actifs financiers

Une dépréciation pour perte de valeur est calculée dès lors que l'on dispose de preuves objectives justifiant la dépréciation de tout ou une partie de ces créances d'assurance, avances et prêts.

Le montant de la dépréciation sera égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable (dans la mesure où cette dernière est inférieure à la valeur comptable), cette dernière étant définie comme étant la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. La comptabilisation de ces dépréciations se fait par le compte de résultat.

e) Passifs financiers

Les passifs financiers autres que les contrats d'investissement relevant de IAS 39 (voir point 5.4.2) sont initialement comptabilisés en juste valeur puis évalués au coût amorti.

6.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes en banques, les chèques postaux et la caisse sont évalués à leur valeur d'enregistrement comptable initiale. Ce poste comprend les liquidités, les dépôts à vue, les dépôts à préavis et autres investissements à court terme très liquides pour autant que leur échéance initialement fixée et les échéances restant à courir ne dépassent pas 3 mois. Les crédits en compte courant sont considérés comme instruments de cash management.

6.11 Evaluation et comptabilisation des revenus et charges d'actifs et de passifs financiers

Les revenus et charges découlant d'actifs et de passifs financiers reçus, payés, à recevoir ou à payer sont évalués en juste valeur. La contrepartie de ces revenus ou charges se présente la plupart du temps sous forme de flux de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie. Les produits ne sont comptabilisés que s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe. Les charges sont comptabilisées dès qu'elles sont encourues.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

7.1 Terrains, constructions, installations, équipements, matériel et mobilier

7.1.1 Installations, équipements, matériel et mobilier

Ces actifs corporels sont enregistrés initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition se définit comme le prix d'acquisition augmenté des frais accessoires d'acquisition qui s'y rapportent. Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ;

- tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

L'évaluation de ces actifs après comptabilisation est effectuée sur base du modèle du coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

7.1.2 Terrains et constructions

Le Groupe renseigne les terrains et constructions séparément selon qu'il s'agit d'immeubles utilisés par le Groupe (immeubles d'exploitation), selon la définition de IAS 16, ou qu'il s'agit d'immeubles détenus à des fins d'investissement (immeubles de placements), selon la définition de IAS 40. Ces postes sont renseignés séparément à l'actif consolidé du Groupe. L'évaluation de ces actifs après comptabilisation initiale est effectuée sur base du modèle du coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

a) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont enregistrés initialement au coût qui comprend les coûts de transaction. Le coût est le montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé au moment de son acquisition ou de sa construction ainsi que les frais accessoires de construction et/ou d'acquisition directement attribuables ou bien le montant comptant équivalent attribué à cet actif lors de sa comptabilisation initiale.

b) Immeubles d'exploitation

- Les immeubles d'exploitation sont évalués au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations, à l'exception des terrains pour lesquels seules les dépréciations éventuelles sont enregistrées.
- Le coût d'acquisition des immeubles d'exploitation se définit comme le prix d'acquisition augmenté des frais d'acquisition qui s'y rapportent. Le coût comprend :
 - le prix d'achat y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ;
 - tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

Les coûts exposés ultérieurement ne sont activés comme actif séparé que s'il est probable que le bénéfice économique futur associé à ces éléments ira au Groupe. Ceux-ci peuvent être estimés de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles, c'est-à-dire de réparation, de maintenance et autres coûts assimilables sont comptabilisés en charges.

7.1.3 Amortissements et dépréciations

Le Groupe ventile les montants initialement comptabilisés en ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties.

Les amortissements sont calculés linéairement en se basant sur la durée d'utilité estimée des biens, soit :

- 25 à 50 ans, pour la structure des immeubles. Les immeubles de placement sont amortis sur une période de 50 ans.
- 10 ans, pour les parties techniques des immeubles.
- 3 à 10 ans, pour les installations, équipements, matériels et mobilier.

Le montant amortissable de ces actifs est déterminé après déduction de leur valeur résiduelle. Le mode d'amortissement appliqué est examiné à chaque fin de période annuelle.

Les terrains sont considérés comme des actifs non amortissables. D'éventuelles pertes de valeur feront l'objet d'une dépréciation (« impairment »).

Les immeubles d'exploitation et les immeubles de placements font périodiquement l'objet d'évaluation par des experts reconnus. Les valeurs de réalisation ainsi déterminées sont renseignées dans les notes aux états financiers respectives. D'éventuelles pertes de valeur résultant des expertises feront l'objet de dépréciations.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs corporels font l'objet d'une révision à la fin de la période annuelle. Une dépréciation est comptabilisée selon les dispositions d'IAS 36 immédiatement jusqu'à sa valeur recouvrable estimée s'il s'avère que la valeur comptable nette est supérieure à cette valeur recouvrable.

7.2 Immobilisations incorporelles

7.2.1 Généralités

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée lorsque :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet actif iront au Groupe;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le Groupe apprécie la probabilité des avantages économiques futurs en utilisant des hypothèses raisonnables et documentées représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité de l'actif.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement au coût qui comprend tout coût directement attribuable à la préparation de ces actifs en vue de leur utilisation prévue. Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle est comptabilisée au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Pour les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité finie, le Groupe comptabilise des amortissements sur la durée d'utilité de ces actifs. La durée d'amortissement d'une immobilisation incorporelle est fonction de l'activité et de l'évolution économique des entités du Groupe. L'amortissement commence dès que l'actif incorporel est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la Direction. L'amortissement cessera à la première date à laquelle cet actif sera classé comme détenu en vue de la vente selon IFRS 5 et à la date à laquelle l'actif est décomptabilisé. La dotation aux amortissements au titre de chaque période est comptabilisée en compte de résultat. La durée d'utilité et le mode d'amortissement de l'immobilisation incorporelle sont réexaminés lors de chaque clôture annuelle.

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation s'il existe des indices de perte de valeur. Si les paramètres comme la valeur patrimoniale, la rentabilité future, les parts de marché, etc. enregistrent des changements significatifs défavorables, il sera procédé à une réduction de valeur conformément aux dispositions de IAS 36.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet de tests de dépréciation selon les dispositions de IAS 36 annuellement et à chaque fois qu'il existe une indication que cet actif peut s'être déprécié.

7.2.2 Catégories d'immobilisations incorporelles

a) Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition (ou Goodwill) est défini comme l'excédent du coût d'acquisition au-delà de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables revenant au Groupe à la date d'acquisition. Ce Goodwill est enregistré en immobilisations incorporelles. Le Goodwill sur entreprises associées est compris dans la valeur d'investissement.

Le montant de l'écart d'acquisition fait l'objet d'une revue périodique dans le but de déterminer une éventuelle perte de valeur et figurera au bilan pour le solde de sa valeur nette après déduction de la perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée dans le compte de résultat. Les pertes de valeurs sur Goodwill ne sont pas reprises.

b) Autres immobilisations incorporelles

- Immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux

Le coût des licences de logiciel acquises est enregistré à l'actif sur base du prix d'acquisition et des frais directs de mise en route du logiciel. Ces coûts sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée de 3 à 5 ans.

La valeur résiduelle est estimée comme étant nulle.

- Immobilisations incorporelles générées en interne

Ces immobilisations correspondent à des projets informatiques développés en interne. Les dépenses relatives à la phase de recherche de ces projets internes ne sont pas immobilisées et sont comptabilisées en compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

Seules les dépenses relatives à la phase de développement de ces projets sont immobilisées sous réserve du respect des conditions d'immobilisation de ces éléments telles que prévues par IAS 38.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement immobilisées sont évaluées selon le modèle du coût amorti. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la Direction.

En règle générale, la durée d'utilité estimée des logiciels générés en interne est actuellement considérée comme étant de 3 à 5 ans. Cette durée est consistante avec l'expérience du Groupe en cette matière. La valeur résiduelle est estimée comme étant nulle. Les amortissements se font linéairement sur la durée d'utilité de ces actifs.

8. CAPITAL

Les actions ordinaires sont reprises dans le poste « Capital ». Les coûts directement liés à l'émission de nouvelles actions ou des émissions d'options sont renseignés en capital social, nets d'impôts, en déduction de la valeur des actions émises. Lorsqu'une société du Groupe acquiert les actions de la société mère, le prix payé, y compris les coûts directs exposés y afférents, est porté en diminution des fonds propres jusqu'au moment où ces actions sont annulées ou cédées. Lorsque de telles actions sont cédées, le prix de cession net de frais directs exposés lors de cette opération de cession et net de taxes est ajouté aux capitaux propres du Groupe.

Sur décision de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, les actions émises donnent droit à un dividende moyennant détachement d'un coupon de dividende.

9. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts sur le résultat sont calculés selon les prescriptions fiscales en vigueur dans le pays de résidence des entités. Les avances payées au titre d'un exercice spécifique et les dettes d'impôts sur le résultat estimées pour le même exercice fiscal peuvent être compensées.

Les impôts différés prennent naissance lorsqu'une différence temporelle apparaît entre la base taxable d'un actif ou d'un passif et la valeur pour laquelle cette dernière figure au bilan consolidé. L'impôt différé

est calculé par application du taux d'imposition ainsi que des dispositions légales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a) n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b) au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Toutefois, pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et co-entreprises, et investissements dans des succursales, un actif d'impôt différé doit être comptabilisé selon le paragraphe 44 de la norme IAS 12.

10. AVANTAGES DU PERSONNEL

10.1 Avantages à long terme

Le Groupe gère deux types d'engagements de pensions complémentaires signés avec son personnel.

Régime de pension complémentaire

Au 1^{er} janvier 2003 un plan de pension complémentaire à cotisations définies est entré en vigueur en faveur des employés. Les cotisations patronales de pension complémentaire de retraite du Groupe servent à constituer un capital de pension complémentaire patronal de retraite, un capital de pension complémentaire patronal de retraite anticipée, ainsi que des capitaux en cas de décès et d'invalidité.

Les cotisations patronales de pension complémentaire de retraite, nettes de frais, sont versées annuellement au choix de l'employé dans un support d'épargne en unités de compte qui précise les différents fonds dans lesquels ces versements seront investis et/ou dans un support d'épargne à taux garanti. En cas de décès de l'employé avant la retraite, les bénéficiaires toucheront en plus de l'épargne accumulée, un capital décès. Les éventuels enfants à charge touchent une rente d'orphelin. En cas d'invalidité totale ou partielle avant la date de retraite, le règlement prévoit une prestation complémentaire patronale d'invalidité. Le Groupe n'a pas d'autres obligations en dehors du versement des cotisations patronales indiquées ci-dessus.

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure. De ce fait, une fois les cotisations versées, aucun passif et aucun engagement ne figure dans les comptes des différentes entités. Toutefois, la société FOYER VIE S.A., intervient comme assureur des autres entités du Groupe ayant signé un plan de pension à cotisations définies avec leur personnel respectif. De ce fait, figurent dans les comptes consolidés du Groupe des engagements d'assurances Vie tant avec unités de compte (« UC ») que hors UC et constituées en couverture des actifs représentatifs des capitaux de retraite constitués par les employés individuels.

Ancien plan de pension

Le Groupe a des obligations liées à un ancien plan de pension à prestations définies. Ce plan est fermé depuis 2003 et ne concerne plus que les employés ayant pris leur retraite avant cette date. Les engagements sont provisionnés pour les pensions en cours et concernent des pensions de retraite, d'invalidité, de survie et d'orphelins.

Autre engagement

Le Groupe a des obligations à long terme vis-à-vis de certains agents. Des cotisations sont versées annuellement en fonction des commissions. En fin de carrière, l'agent reçoit un capital.

Méthodes comptables

L'évaluation de la valeur actualisée des prestations définies et des coûts de services rendus au cours de la période et le cas échéant des services passés est établie selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle des engagements est déterminée par l'actualisation des flux futurs à un taux de marché fondé sur les obligations d'entreprises de 1^{ière} catégorie.

Le Groupe n'applique pas la méthode du corridor pour les écarts actuariels constatés sur les engagements de ces plans et par conséquent les écarts (gains ou pertes actuariels) sont pris dans leur totalité dans le résultat de la période où ils apparaissent.

10.2 Les indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables lorsqu'un contrat d'emploi se termine avant la date de la prise de pension suite à la résiliation par le Groupe du contrat de travail d'un employé ou lorsqu'un employé se déclare d'accord à recevoir ces indemnités en contrepartie de sa décision de partir volontairement. Ces indemnités sont prises en charge par le compte de résultat, sauf si elles deviennent exigibles plus de douze mois après la date de clôture. Dans ce cas, le montant est actualisé à la date de clôture et inscrit comme dette au passif du bilan. Dans le cadre d'une offre effectuée pour encourager des départs volontaires, l'évaluation des indemnités devra être basée sur le nombre de personnes dont on s'attend à ce qu'elles acceptent l'offre.

10.3 Avantages à court terme sur contrats d'assurance personnels des employés

Le Groupe accorde aux employés des rabais sur les primes des contrats souscrits pour leur compte personnel. Ces rabais varient entre 12 et 27% selon les branches.

11. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS

Le Groupe enregistre des provisions chaque fois que l'échéance d'une obligation ou le montant de la dépense future qu'impliquera leur règlement sont incertains. Ces provisions sont comptabilisées lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la « valeur temps » de l'argent est significatif.

12. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe présente la segmentation primaire en fonction des secteurs économiques dans lesquels il est actif.

Le Groupe comprend par secteur les groupes d'actifs et d'infrastructures opérationnelles qui fournissent des services dont les risques encourus et les résultats obtenus sont différents de ceux obtenus dans d'autres segments. Pour le Groupe il s'agit :

- de l'assurance Non-Vie ;
- de l'assurance Vie (prestations d'activité d'assurance et d'épargne) ;
- de la gestion d'actifs.

Le Groupe présente une information sectorielle secondaire sur base de la localisation géographique des actifs.

Certains frais généraux tels la gestion comptable, la gestion financière ou la gestion sur le plan juridique sont assumés par les différents segments par le biais des entités faisant partie des segments. Ces frais sont identifiés et alloués aux entités du Groupe selon un système interne d'imputation de frais et selon un schéma comptable unique.

13. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Sont considérés comme des produits des activités ordinaires les produits provenant des primes d'assurance en branches Vie et Non-Vie, des prestations de service et de l'utilisation d'actifs d'entités du Groupe productrices d'intérêts, de redevances et de dividendes.

- Les primes d'assurances sont prélevées soit pour des périodes non reconductibles convenues au cas par cas avec les clients, soit pour des durées déterminées et renouvelables par tacite reconduction. Les provisions pour primes non acquises constatent la part calculée prorata temporis des primes émises à attribuer à des exercices comptables postérieurs. La part attribuable aux réassureurs est faite selon la même méthodologie et inscrite comme créance sur les réassureurs à l'actif du bilan.
- Les prestations de services impliquent généralement l'exécution par une entité du Groupe de tâches convenues contractuellement dans un délai convenu. Les services peuvent être rendus au cours d'une seule période comptable ou sur plusieurs périodes comptables.

Les revenus en provenance de la gestion patrimoniale dans le cadre de contrats d'investissement sont des commissions de gestion du portefeuille de valeurs mobilières et des dépôts sous-jacents à ces contrats. Ces revenus sont fixés lors de la signature du contrat d'investissement et sont décomptés périodiquement. Les frais de gestion prélevés lors de la signature des contrats de financement couvrent tant les dépenses facturées par des tiers que la compensation des frais commerciaux encourus.

- L'utilisation par des tiers d'actifs appartenant à des entités du Groupe génère des produits des activités ordinaires sous forme :
 - a) d'intérêts – rémunération de l'utilisation de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie ou montants dus aux entités ;
 - b) de dividendes – distribution de bénéfices aux détenteurs d'instruments de capitaux propres à concurrence des droits qu'ils détiennent dans une catégorie de titres composant le capital.

14. CONTRATS DE LOCATION

Certaines immobilisations corporelles utilisées par le Groupe, tels les immeubles de bureaux, ont été prises en location. Les paiements au titre de ces contrats de location sont comptabilisés en compte de résultat sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Il s'agit de contrats de location simples sans transferts significatifs de risques et avantages au Groupe.

Note 3. Impact de l'application des IFRS sur les comptes consolidés du Groupe

Application de IFRS 1

IFRS 1 « *Première adoption des normes internationales d'information financière* » a été appliquée et le Groupe a retenu les choix suivants quant aux retraitements rétrospectifs des actifs et des passifs selon les IFRS :

- Les contrats d'assurance sont évalués selon IFRS 4 à partir du 1^{er} janvier 2004. En vertu du paragraphe 13 de IFRS 4 et du paragraphe 2(e) de IAS 39, le Groupe évalue les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire entrant dans le champ d'application de IFRS 4 qu'il émet et les traités de réassurance qu'il détient selon les normes LuxGAAP.
- Le Groupe a décidé d'appliquer la disposition transitoire relative aux informations à fournir dans le cadre de IFRS 4 sur le développement des demandes d'indemnisations survenues plus de 5 ans avant le début de l'exercice 2004.
- Le Groupe n'a pas choisi l'exemption de ne pas retravailler l'information comparative pour IAS 32, IAS 39 et IFRS 4.
- La méthode du corridor n'a pas été appliquée lors de l'application des méthodes de calculs propres à IAS 19 en matière de détermination de la provision pour pensions complémentaires sous le régime des prestations définies.
- Le Groupe fait usage des exemptions de première adoption dans les cas des regroupements d'entreprise selon IFRS 3. Ainsi, les regroupements effectués avant l'adoption des IFRS n'ont pas été retraités de sorte que les écarts d'acquisition constatés en application du référentiel comptable antérieur à la date de transition aux IFRS ont été maintenus au bilan.
- Pour les opérations relatives aux actifs non courants destinés à être cédés et aux abandons d'activités (IFRS 5), le Groupe a appliqué de manière prospective les dispositions de cette norme à partir du 1^{er} janvier 2005.

La classification sous LuxGAAP des sociétés du Groupe a été modifiée par l'intégration dans le périmètre de consolidation de la SICAV FOYER SELECTION selon la méthode de l'intégration globale. La société EUROP ASSISTANCE (Luxembourg) S.A., préalablement consolidée par intégration proportionnelle sous LuxGAAP a, sous IFRS, été consolidée par mise en équivalence.

Normes appliquées

L'adoption des IFRS a conduit à des changements dans les politiques comptables du Groupe par rapport aux normes LuxGAAP appliquées précédemment et notamment par application des normes IFRS 3, IFRS 4, IFRS 5, IAS 12, IAS 19, IAS 27, IAS 28, IAS 31, IAS 32, IAS 36, IAS 37, IAS 38 et IAS 39.

En vertu de l'exception temporaire à l'application de la hiérarchie des textes prévue par IFRS 4, le Groupe continue à appliquer les mêmes règles comptables LuxGAAP lors de l'enregistrement et de l'estimation d'obligations qui naissent à la suite de la souscription de contrats d'assurance et de réassurance qui répondent à la définition « Contrats d'assurance » sous IFRS 4 et aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire exclus d'IAS 39. Ces règles ont été élaborées avant l'adoption des IFRS par le Groupe et restent d'application temporairement en l'absence de standards spécifiques.

Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée au 1^{er} janvier 2004 les dispositions de IAS 39 telle qu'amendée par l'IASB en juin 2005 et repris par le règlement CE 1864/2005 du 15 novembre 2005 relative à l'option juste valeur.

**Tableau de rapprochement des capitaux propres en LuxGAAP
aux capitaux propres en IFRS au 1^{er} janvier 2004**

€ milliers	LuxGAAP 31.12.2003	IAS 12	IAS 19	IAS 27	IAS 36	IAS 37	IAS 38	IAS 39	Autres	IFRS
Capitaux propres - Part du Groupe										
Capital souscrit	44 994,2	-	-	-	-	-	-	-	-	44 994,2
Prime d'émission	3 106,0	-	-	-	-	-	-	-	-	3 106,0
Réserves										
Ecart de consolidation	37 799,8	-	-	-	-	-	-	-	-	37 799,8
Réserves consolidées										
Autres Réserves	83 341,6	-	-	566,9	-	-	-	-	-	83 908,4
Réserves de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	3 077,6	-	3 077,6
Résultats reportés et résultat de l'exercice	15 886,5	28 701,3	-5 521,3	-	-208,9	25 465,6	-12,4	994,3	5,1	65 310,2
Capitaux propres - Part du Groupe	185 128,1	28 701,3	-5 521,3	566,9	-208,9	25 465,6	-12,4	4 071,9	5,1	238 196,2
Capitaux propres - Part des minoritaires	528,0	17,0	-6,1	638,1	-	-4,3	-	-	-	1 172,7

Explications :

- IAS 12 : Le montant de K€ 28 701,3 correspond d'une part à la part d'impôts (K€ 2 382,6) de la somme des reports de pertes constatées antérieurement dans les comptes sociaux de différentes sociétés du Groupe et pour lesquelles la Direction du Groupe estime que ces sociétés dégageront suffisamment de bénéfices imposables dans les années à venir pour compenser ces pertes reportées. D'autre part, sous LuxGAAP, le Groupe bénéficie des dispositions de l'article 54 LIR en matière d'exemption fiscale de plus-values réalisées. Ces réserves, considérées comme des quasi capitaux propres sous LuxGAAP, contiennent une latence fiscale qui sera découverte le jour où le Groupe décidera de ne plus vouloir bénéficier de cette exemption. Comme cette forme de réserve n'est pas reconnue par les IFRS, elle a été rajoutée aux capitaux propres pour un montant de K€ 26 318,7 net après déduction d'un impôt différé au passif de K€ 11 484,7.
- IAS 19 : L'augmentation des engagements pour pensions complémentaires a été incluse dans le poste « Provisions – Fonds de pension complémentaire ». En contrepartie, les résultats reportés hors intérêts minoritaires, ont été diminués de K€ 5 521,3 après déduction d'un impôt différé.
- IAS 27 : La variation des réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004 pour un montant de K€ 566,9 provient du changement du périmètre de consolidation suite à l'intégration globale de la SICAV FOYER SELECTION.
- IAS 36 : Une dépréciation de créances clients a été enregistrée au 1^{er} janvier 2004 en résultats reportés.
- IAS 37 : La provision pour fluctuation de sinistralité constituée sous LuxGAAP ne satisfait pas à la définition d'une provision telle que prévue par IAS 37 et est exclue par IFRS 4. Par conséquent, les montants de ces provisions constatées sous LuxGAAP sont annulés sous IFRS. Ainsi, le montant brut de K€ 35 810,5 est reclassé en résultats reportés pour un montant net de K€ 24 931,3 après déduction d'un impôt différé passif de K€ 10 879,2.

Certaines provisions constituées antérieurement sous LuxGAAP non conformes aux dispositions de l'IAS 37 ont été annulées et ajustées par les résultats reportés pour un montant

de K€ 1 385,4 net d'impôts différés. Cependant, certaines provisions relatives à des avantages du personnel à court terme non comptabilisées sous LuxGAAP relevant des dispositions d'IAS 19 pour un montant brut de K€ 1 228,7 ont été portées en déduction des résultats reportés pour un montant K€ 855,4 nets d'impôts différés.

- IAS 38 : IAS 38 impose qu'un actif incorporel doit être générateur d'avantages économiques futurs pour le Groupe. Comme tel n'est pas le cas pour des frais de constitution de sociétés, un solde des frais d'établissement pour un montant de K€ 17,9 a été extourné par résultats reportés pour K€ 12,4 et donne lieu à une inscription à l'actif d'un impôt différé de K€ 5,4.
- IAS 39 : La réévaluation à la juste valeur a majoré le montant du portefeuille titres de K€ 3 069,0 pour les valeurs à revenu variable et de K€ 2 779,7 pour les valeurs à revenu fixe. Au passif, cette réévaluation a donné lieu à une majoration de la réserve de réévaluation de K€ 3 077,6 et des résultats reportés de K€ 994,3. Un montant de K€ 1 776,8 a été comptabilisé sous le poste « Impôts différés au passif ».

**Tableau de rapprochement au 31 décembre 2004 du résultat
présenté en LuxGAAP au résultat en IFRS**

€ milliers	LuxGAAP	IAS 12	IAS 19	IAS 27	IAS 28	IAS 37	IAS 38	IAS 39	IFRS 4	IFRS
Primes acquises nettes de réassurance	502 447,0	-	-5 428,6	-	-175,2	-	-	-	-185 083,8	311 759,4
Produits d'exploitation nets	88 633,6	-108,4	-	250,0	-17,1	-	-	6 602,5	-21 123,9	74 236,7
Charge de prestations d'assurance nette de réassurance	-472 678,8	-	6 111,3	-	-	-	-	-	210 171,5	-256 396,0
Frais	-69 550,3	-	-1 941,3	-	72,3	-208,9	8,9	-	-3 963,8	-75 583,0
Variation de la provision pour égalisation	-11 526,1	-	-	-	-	11 526,1	-	-	-	-
Résultat opérationnel	37 325,5	-108,4	-1 258,6	250,0	-120,0	11 317,2	8,9	6 602,5	-	54 017,1
Quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées	-	-	-	-	84,2	-	-	-	-	84,2
Résultat avant impôts	37 325,5	-108,4	-1 258,6	250,0	-35,8	11 317,2	8,9	6 602,5	-	54 101,3
Impôts	-9 864,4	-414,9	381,9	-4,4	35,8	-3 438,2	-2,7	-2 005,8	-	-15 312,7
Résultat de l'exercice	27 461,1	-523,3	-876,7	245,6	-	7 879,0	6,2	4 596,7	-	38 788,6
Dont part revenant au Groupe	27 395,8	-511,4	-882,8	206,9	-	7 881,3	6,2	4 590,8	-	38 686,8
Dont part revenant aux minoritaires	65,3	-11,9	6,1	38,7	-	-2,3	-	5,9	-	101,8

Explications :

- IAS 12 : Comme IAS 37 ne reconnaît pas le poste « Postes spéciaux avec une quote-part de réserve » qui, sous LuxGAAP, renseigne les plus-values immunisées, ce poste a été entièrement extourné au 1^{er} janvier 2004. Comme l'écriture sous LuxGAAP dégageait un bénéfice en contrepartie de ce poste de « quasi capitaux propres », l'écriture de redressement sous IFRS (K€ 108,4) influe de même, mais en sens inverse, sur le résultat consolidé (K€ 79,0) et les impôts différés (K€ 29,4). De même, la charge d'impôts sur le résultat enregistre une variation de K€ 385,5 qui est la conséquence de la diminution des reports de pertes fiscales de différentes entités.

- IAS 19 : Il s'agit de l'ajustement de la dotation pour pensions complémentaires (K€ 1 258,6). Après déduction d'un impôt différé de K€ 381,9 cet ajustement diminue le résultat net de K€ 876,7.
- IAS 27 : Le montant de l'ajustement (K€ 245,6), concerne l'impact de l'entrée dans le périmètre de la SICAV FOYER SELECTION dont le Groupe détenait au 31 décembre 2004 une participation de 84,2%.
- IAS 28 : La méthode de consolidation pour l'entité EUROP ASSISTANCE S.A. était sous LuxGAAP la méthode dite de l'intégration proportionnelle. Sous IFRS, la consolidation de cette entité se fait suivant la méthode de la mise en équivalence.
- IAS 37 : Les normes IAS 37 et IFRS 4 ne permettent pas de reconnaître la provision pour fluctuation de sinistralité constituée sous LuxGAAP. Par conséquent le montant de la variation de cette provision constatée sous LuxGAAP (K€ 11 526,1) durant la période est annulé sous IFRS. L'ajustement tient également compte de la variation d'avantages du personnel à court terme (K€ 208,9). Hors intérêts minoritaires, ces deux éléments génèrent une amélioration du résultat net d'impôts de K€ 7 879,0 après déduction d'un impôt différé de K€ 3 438,2.
- IAS 38 : Sous LuxGAAP les frais de constitution de sociétés sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur les années subséquentes. Comme IAS 38 exige d'un actif incorporel qu'il génère une recette économique et comme tel n'est pas le cas pour des frais de constitution de sociétés, le montant de l'amortissement de l'exercice des frais de constitution est extourné par le compte de résultat (K€ 8,9) tout en donnant lieu à un impôt différé de K€ 2,7.
- IAS 39 : L'ajustement des produits est le résultat de l'application de cette norme sur les portefeuilles de valeurs mobilières au 31 décembre 2004. Il s'agit de la réévaluation en juste valeur en contrepartie du résultat des actifs détenus à des fins de transactions (K€ 203,0), de l'amortissement suivant la méthode du taux d'intérêt effectif des agios sur portefeuilles obligataires (K€ 4 863,9) et du redressement des corrections de valeur passées sous le référentiel LuxGAAP (K€ 1 535,6). Après déduction d'un impôt différé de K€ 2 005,8, le résultat net de l'exercice est augmenté de K€ 4 596,7 avant répartition aux actionnaires minoritaires.
- IFRS 4 : IFRS 4 définit les contrats d'assurance entre autres comme contrats comportant un risque d'assurance significatif. Les contrats ne correspondant pas à cette définition sont considérés comme des contrats d'investissement. Dans cette optique, certains postes du compte de résultat ont été ajustés, toutefois sans incidence sur le résultat net consolidé.



**Incidences sur les capitaux propres au 31 décembre 2004
à la suite de l'adoption des IFRS**

€ milliers	LuxGAAP	Impacts							IFRS
		01.01.04	IAS 12	IAS 19	IAS 27	IAS 37	IAS 38	IAS 39	
Capitaux propres - Part du Groupe									
Capital souscrit	44 994,2	-	-	-	-	-	-	-	44 994,2
Prime d'émission	3 106,0	-	-	-	-	-	-	-	3 106,0
Réserves									
Ecart de consolidation	37 799,8	-	-	-	-	-	-	-	37 799,8
Réserves consolidées									
Autres réserves	82 864,4	566,9	-	-	134,2	-	-	-	83 565,5
Réserves de réévaluation	-	3 077,6	-	-	-	-	-	17 480,6	20 558,2
Résultats reportés	7 918,8	49 423,7	-	-	-	-	-	-	57 342,5
Résultat de l'exercice - Part du Groupe	27 395,8	-	-511,4	-882,8	206,9	7 881,3	6,2	4 590,8	38 686,8
Capitaux propres - Part du Groupe	204 079,0	53 068,2	-511,4	-882,8	341,2	7 881,3	6,2	22 071,5	286 053,0
Capitaux propres - Part des minoritaires	436,4	644,7	-11,9	6,1	1 053,1	-2,3	-	5,9	2 132,0

Explications :

- IAS 12 : Les dispositions fiscales en matière d'immunisation de plus-values par la constitution d'une immobilisation corporelle de remplacement engendrent l'imputation d'une part proportionnelle de l'amortissement de l'exercice sur le montant de la plus-value immunisée employée sur cette immobilisation. Comme IAS 37 ne reconnaît pas le poste « Postes spéciaux avec une quote-part de réserve » qui, sous LuxGAAP renseigne les plus-values immunisées, ce poste a été entièrement extourné au 1^{er} janvier 2004. (cf. « Explications du compte de résultat 2004 » ci-dessus concernant la variation du résultat de K€ 108,2). Par ailleurs, le poste est influencé par la diminution des impôts différés à l'actif suite à la diminution du report de pertes fiscales de différentes entités.
- IAS 27 : Le montant de l'ajustement (K€ 134,2) concerne la variation de la participation dans la SICAV FOYER SELECTION et dont le Groupe détenait au 31 décembre 2004 une participation de 84,2 %.
- IAS 39 : L'ajustement des capitaux propres est le résultat de l'application de cette norme sur les portefeuilles de valeurs mobilières au 31 décembre 2004. Il s'agit de la réévaluation en juste valeur par capitaux propres des actifs disponibles à la vente (K€ 17 480,6) nets d'impôts différés.

Incidences de l'application des IFRS sur le tableau des flux de trésorerie

L'application d'IFRS 4 en matière de définition des contrats d'assurance et des contrats d'investissement donne lieu à des incidences majeures au niveau de la répartition entre éléments (IFRS 4) figurant en « Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles » et éléments relatifs aux contrats d'investissement (IAS 39) figurant sous « Flux de trésorerie net provenant des activités de financement ».

Note 4. Estimations comptables et mode décisionnel de l'application d'une règle comptable

Pour préparer les présents états financiers, la Direction doit établir à la date de ces états des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif et donner des informations sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les produits et charges présentés pendant la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont réexaminées régulièrement. Les effets des modifications d'estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la modification est apportée si cette dernière ne concerne que la période en cours, ou sur la période au cours de laquelle la modification est apportée et les périodes suivantes si la modification porte à la fois sur la période en cours et les périodes ultérieures.

La mise en œuvre de ces jugements et estimations, pour lesquels une information est donnée dans l'annexe des états financiers, concerne notamment l'évaluation des provisions techniques d'assurance et les modalités pour déterminer les montants des dépréciations.

1. ESTIMATION DE LA CHARGE DES SINISTRES

La charge effective des sinistres couverts par les contrats d'assurance constitue une estimation comptable critique. Différents éléments d'incertitude doivent être pris en considération dans l'estimation des sinistres, en particulier en matière de sinistres en branche de responsabilité civile (« RC »), tant RC Générale que RC Auto, dont le règlement peut intervenir plusieurs années après leur survenance. En l'absence de jurisprudence constante et en raison des modifications de loi et en général les changements de l'environnement économique, une estimation précise de l'évolution future de la charge finale est difficile. Ces estimations sont faites de façon prudente par la Direction et des gestionnaires expérimentés.

Les sommes estimées comme paiements futurs dans le cadre des dossiers individuels sont inscrites dans les provisions pour sinistres. Ces provisions, à l'exception des provisions pour rentes d'invalidité, ne sont pas escomptées.

Des provisions complémentaires sont constituées pour sinistres déclarés tardivement, pour sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés, ainsi que pour l'ensemble des frais de gestion futurs de ces sinistres. Ces estimations sont faites sur base de données historiques, des tendances actuelles en matière de sinistralité et elles prennent en compte les cadences de règlement observées dans les branches d'assurances individuelles.

2. CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET ASSURANCE PENSION COMPLÉMENTAIRE À LONG TERME

2.1 Estimation résultant de contrats d'assurance Vie et pension complémentaire à long terme

L'estimation des dettes résultant de contrats d'assurance Vie à long terme est effectuée par le Groupe. Ces estimations se fondent sur le nombre de décès pour toutes les années où le Groupe est exposé aux risques. Elles résultent également des standards du secteur et des tables de mortalité ayant obtenu l'aval des instances de contrôle. Pour les contrats dont le risque consiste dans la survie de l'assuré, des ajustements raisonnables tenant compte de l'augmentation de l'espérance de vie sont réalisés.

La source d'incertitude majeure en matière de risque décès est l'évolution d'épidémies ou de pandémies telles que le SIDA ou la grippe aviaire notamment, ainsi que les changements de modes de vie en matière d'alimentation, de consommation d'alcool et de tabac. Par contre, les progrès réalisés en matière de

soins médicaux et les améliorations des conditions sociales pourront avoir des effets positifs sur l'espérance de vie.

Seuls les contrats investissement-épargne sans composante de risque d'assurance ne bénéficient pas d'une couverture de réassurance.

Lorsque les contrats prévoient un taux minimum garanti, les insuffisances éventuelles des rendements futurs sont provisionnées.

2.2 Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance Vie comportant un risque significatif de mortalité sont calculées conformément aux principes en vigueur approuvés par les autorités de surveillance, selon les principes prospectifs, sur la base d'hypothèses de taux de rendement, de mortalité/morbidité et des frais de gestion.

En cas de changement des tables de mortalité, une provision supplémentaire correspondant à l'écart entre les provisions calculées selon l'ancienne et la nouvelle table est constituée.

Lorsque les contrats prévoient un taux minimum garanti, les insuffisances éventuelles des rendements futurs sont provisionnées.

Les provisions mathématiques sur les contrats d'épargne sont déterminées à l'aide d'une approche rétrospective et correspondent au total des cotisations versées, majorées des rendements déterminés sur base des taux techniques. Sont également incluses dans les provisions mathématiques les provisions pour participations discrétionnaires allouées lorsque les contrats les prévoient.

3. ESTIMATION DES REVENUS FINANCIERS

Le Groupe procède également à l'estimation des revenus financiers futurs en provenance des actifs investis en placements de valeurs mobilières et immobilières. Ces estimations se font sur base des rendements courants du marché, ainsi que sur une hypothèse d'évolution des revenus de loyer et des revenus de dividendes.

4. CONTRATS D'INVESTISSEMENT (EN UNITÉ DE COMPTE)

Le Groupe souscrit un nombre important de contrats, liés à des supports qui sont valorisés en juste valeur en contrepartie du résultat. Ces instruments supports ne sont pas tous cotés dans un marché actif et leur valeur de réalisation est déterminée par le biais de différentes techniques de valorisation prévues en l'absence de marché actif.

Ces techniques sont validées avant leur utilisation et, le cas échéant, adaptées afin de garantir un résultat qui reflète une valeur de marché comparable à des actifs similaires.

Des changements dans les hypothèses de base de ces techniques, (i.e. volatilité, risque de crédit, etc.) peuvent avoir une incidence sur la juste valeur de réalisation estimée de ces instruments financiers. Toutefois, étant donné que pour ces contrats l'engagement du Groupe vis-à-vis des souscripteurs correspond à la juste valeur des instruments financiers correspondants, aucun risque financier ne se dégage réellement de cette forme de contrat pour le Groupe. Ces contrats font supporter aux souscripteurs les risques financiers, mais leur garantissent en contrepartie les bénéfices et revenus sur ces supports.

Note 5. Gestion des risques d'assurance et risques financiers

Le Groupe souscrit des contrats par lesquels un risque d'assurance ou un risque financier ou les deux sont transférés entre deux parties. La présente note énumère ces risques et illustre la façon dont le Groupe les gère.

1. LE RISQUE D'ASSURANCE

Le risque propre à chaque contrat d'assurance est la possibilité que l'événement assuré se produise et l'incertitude sur le montant du règlement du sinistre que cet événement entraîne. De par la nature même du contrat d'assurance, le risque est aléatoire et de ce fait imprévisible.

Dans le cas d'un portefeuille d'assurance pour lequel la fréquence théorique et le coût moyen des sinistres sont appliqués pour la détermination de la prime d'assurance, le risque principal est que la charge de sinistre réelle s'avère être supérieure au montant des revenus de primes attendus. Ceci peut être le cas par exemple, lorsque les hypothèses de fréquence et de coût moyen sont supérieures à la réalité. Par ailleurs, l'occurrence de l'événement assuré est par essence aléatoire tout comme la fréquence et le coût moyen dévieront d'année en année des statistiques qui auront permis de déterminer l'estimation.

L'expérience montre que plus le portefeuille est grand, moindre sera la déviation par rapport aux statistiques de base. De plus, un portefeuille plus diversifié est moins exposé aux conséquences d'une déviation des résultats réels par rapport aux hypothèses de base.

1.1 Assurance Non-Vie

1.1.1 Généralités

En matière d'assurance Non-Vie, le Groupe est confronté à trois types de risques d'assurance. Les deux premiers types de risque concernent l'activité en cours et future qui supporte à la fois le risque de tarification et le risque de sinistralité extrême. Le troisième type de risque concerne l'activité passée qui supporte un risque de provisionnement. En ce qui concerne l'activité en cours, la gestion du risque de sélection se fait principalement par le biais de l'acceptation des risques proposés dans le cadre des règles de sélection définies par la politique commerciale du Groupe.

1.1.2 Le risque de tarification

1.1.2.1 La définition du risque de tarification

Pour chaque contrat d'assurance, en contrepartie du paiement d'une prime par le client, le Groupe s'engage à indemniser celui-ci dans l'hypothèse où l'événement assuré survient. Autrement dit, au niveau d'un produit d'assurance ou d'une branche d'assurance, le risque de tarification est le risque pour lequel la somme des primes, déduction faite des frais de gestion et de distribution, serait insuffisante pour payer l'ensemble des sinistres.

1.1.2.2 La gestion du risque de tarification

Pour gérer ce risque, le Groupe dispose de trois moyens.

a) *Moyens techniques*

En tant qu'acteur majeur sur le marché *national*, le Groupe dispose d'une base de données statistiques importante qui lui permet de réduire le risque de volatilité dans les calculs

de probabilité de survenance des sinistres, ainsi que dans le calcul des coûts moyens attendus. Cette base statistique est exploitée par les actuaires du Groupe pour calculer les tarifs.

Dans la phase de conception du produit, le Groupe fait des tests à partir d'hypothèses techniques, commerciales et de gestion afin de tester la sensibilité du niveau de profitabilité attendu. Chaque année, à partir de tableaux de bord ou d'analyses complémentaires, le Groupe ajuste ces hypothèses et adapte les tarifs si nécessaire.

b) Cadre légal

La majorité des contrats sont souscrits pour une durée d'un an et reconductibles tacitement. Grâce aux outils de pilotage décrit au point a), si le Groupe constate une insuffisance tarifaire, il peut agir et modifier les tarifs non seulement pour les nouveaux contrats, mais également pour le portefeuille, moyennant un préavis de trois mois avant l'échéance du contrat.

En branche maladie, les contrats sont souscrits pour une durée indéterminée avec un droit de résiliation exclusif pour le preneur d'assurance. Toutefois, les contrats contiennent une clause d'ajustement du tarif qui est déterminée par les données statistiques de sinistralité de l'ensemble des contrats en portefeuille, par comparaison avec les sinistres estimés à l'émission du contrat mais sous le contrôle d'un expert externe.

c) Recours à l'expertise externe

Pour des risques techniques de taille importante (grands chantiers, risques industriels...), le Groupe bénéficie de l'expertise mondiale de ses partenaires réassureurs en matière de critères de souscription et de niveau de tarification.

1.1.3 Le risque de sinistralité extrême

1.1.3.1 La définition du risque de sinistralité extrême

Lorsque les actuaires calculent le tarif d'une garantie d'un produit, ils enlèvent de leur base statistique les sinistres extrêmes. Par sinistre extrême, on entend tout événement dont la probabilité de survenance est faible (inférieure à 0,5%), mais dont le coût est important par rapport au volume de prime annuel de la branche d'assurance. En contrepartie de l'exclusion de cette sinistralité dite « extrême », il sera rajouté à la prime calculée le coût de financement de ce risque. Ce coût est financé par un programme de réassurance dont les caractéristiques principales sont décrites dans le paragraphe suivant.

A titre d'exemple, le Groupe considère à ce jour les sinistres suivants comme « extrêmes » :

1. Une Tempête dépassant par événement un coût cumulé total de € 2,5 millions.
2. Un sinistre Responsabilité Civile dépassant un coût de € 1,5 million.
3. Un sinistre Incendie ou explosion dépassant € 1,0 million.

1.1.3.2 La gestion du risque de sinistralité extrême

Chaque année, pour se protéger contre le risque de sinistralité extrême, le Groupe souscrit un programme de réassurance composé de différents contrats et de différents réassureurs. Le coût global de ce programme de réassurance est intégré dans le tarif des contrats d'assurance.

Les principaux contrats de réassurance sont les suivants :

Contrats de réassurance	Type de réassurance
Responsabilité Civile Auto	Excédent de sinistre
Responsabilité Civile Générale	Excédent de sinistre
Incendie	Excédent de somme
Incendie	Excédent de sinistre
Catastrophes naturelles	Excédent de sinistre
Accident	Excédent de sinistre

1.1.4 Le risque de provisionnement

1.1.4.1 La définition du risque de provisionnement

Le risque de provisionnement résulte de l'incertitude sur la provision pour sinistres figurant au bilan. Cette provision est la somme des trois montants suivants :

- La provision des indemnités restant à payer pour les sinistres déclarés ;
- La provision pour sinistres survenus non déclarés ou insuffisamment provisionnés (IBNR et IBNER);
- La provision pour frais interne de gestion sinistre en cas de cessation d'activité.

1.1.4.2 La gestion du risque de provisionnement

a) La provision des indemnités restant à payer pour les sinistres déclarés

Elle correspond à la somme des provisions estimée dossier par dossier par nos gestionnaires sinistres en fonction de leur expertise et des informations dont ils disposent au moment de l'estimation. Le risque de sous-provisionnement sur ce montant est évalué selon une méthode actuarielle en deux étapes et provisionné le cas échéant dans une provision spéciale appelée provision pour IBNER (Incured But Not Enough Reported). Cette méthode est décrite dans le point suivant b).

b) La provision pour sinistres non déclarés ou insuffisamment provisionnés (IBNR et IBNER)

La provision liée aux sinistres survenus non déclarés (IBNR) est calculée à partir de la moyenne des sinistres déclarés tardivement les années précédentes, puis corrigée d'un facteur d'évolution du portefeuille. Ce montant peut également être corrigé, si le Groupe observe des changements dans la cadence d'ouverture des dossiers sinistres. Enfin, on corrige ce calcul afin de tenir compte également du risque de déclaration très aléatoire lié aux sinistres de Responsabilité Civile Professionnelle (médicale notamment).

La provision éventuelle pour sinistres déclarés mais insuffisamment provisionnés (IBNER) est évaluée selon une méthode actuarielle en deux étapes.

La première étape consiste à estimer, pour chaque branche d'assurance, le coût final de la charge sinistre de chaque année d'assurance en fonction de l'observation du passé. L'application de la méthode actuarielle classique dite de « chain ladder » permet d'obtenir ainsi une estimation pour chaque branche d'assurance.

Dans une deuxième étape, le Groupe tient compte de la volatilité du résultat obtenu en utilisant un intervalle de confiance sur les facteurs de développement utilisés dans les

calculs de la méthode de « chain ladder ». Une fois cet intervalle de confiance obtenu, le Groupe regarde comment se positionne la provision bilantaire décrite au point a) par rapport à cet intervalle d'estimation. Dans l'hypothèse où elle serait proche de la limite inférieure de l'intervalle d'estimation, a fortiori hors de l'intervalle, le Groupe fixe alors une provision IBNER. Actuellement, compte tenu du niveau de confiance très satisfaisant obtenu, le Groupe n'enregistre pas de provision IBNER.

c) *La provision pour frais de gestion interne des sinistres*

Cette provision est calculée à partir d'un modèle ayant pour paramètres :

- Le type de sinistre (dossiers corporels importants, dommages Auto....);
- La durée de vie probable du dossier;
- Le coût moyen d'un acte de gestion sinistre;
- Le nombre de dossiers;
- Un taux de réactualisation.

1.1.5 Groupes de branches Non-Vie

a) *Branches de Responsabilité Civile*

Les risques inhérents aux contrats d'assurance en branche Non-Vie sont complexes et différent d'une branche à l'autre. La branche présentant les risques les plus difficiles à quantifier est celle couvrant la Responsabilité Civile. La plus grande fréquence s'observe en Responsabilité Civile Auto. On distingue généralement les sinistres matériels des sinistres corporels. Tandis que les sinistres matériels peuvent sur le plan de l'estimation se baser de façon satisfaisante sur les coûts moyens historiques et la fréquence de survenance, les sinistres corporels par contre requièrent des techniques d'estimation différentes selon leur nature. Ces indications sont mises à profit par les gestionnaires dans l'évaluation individuelle du coût de chaque sinistre matériel.

Il s'agit de déterminer la perte économique, les dommages esthétiques, le préjudice moral, les coûts actuels et futurs du traitement médical, etc. L'estimation de l'indemnité tient compte en outre du délai prévisible de règlement, ainsi que d'une majoration au taux d'intérêt légal. Les dossiers sinistres non encore clôturés font l'objet d'une revue périodique afin de déterminer si les sommes réservées sont adéquates. De plus, la provision pour sinistres fait périodiquement l'objet d'une analyse visant à déterminer l'adéquation de la provision globale. Pour ce faire, différentes méthodes de calculs comme la « Chain Ladder method » sont utilisées. (cf. point 1.1.5 f)

L'adéquation des provisions pour sinistres des branches Non-Vie se vérifie par la représentation triangulaire du développement de la charge de sinistres par année de survenance. (cf. point 1.1.5 f)

b) *Assurances Dommages aux Biens (Incendie, Accident et Risques divers)*

Ces contrats couvrent la propriété contre toutes sortes de dommages tel l'incendie, le vol, les dégâts des eaux, etc.

c) *Fréquence et coûts des sinistres*

Les contrats en assurances Dommages aux Biens sont souscrits par référence à leur valeur de remplacement et sous réserve des limites contractuelles. Ces indemnités

comprennent le coût de reconstitution du bien ainsi que les pertes encourues pendant la période entre le moment de survenance du sinistre et le moment où les opérations commerciales reprennent dans le cas d'une couverture d'assurance de la perte d'exploitation. Les raisons de la survenance de ces sinistres sont des plus diverses, de l'incident mineur chez le particulier en passant par les dommages causés par la tempête ou le bris de conduites d'eaux et les courts circuits.

Le Groupe se réserve le droit de ne pas reconduire un contrat lors de son échéance. Il se réserve également le droit de refuser le paiement d'une indemnité en cas de fraude ou de présomption de fraude. Le Groupe souscrit ces risques sur le territoire grand-ducal et en libre prestation de services sur le territoire belge.

d) Sources d'incertitude dans l'estimation des sinistres

En règle générale ces sinistres peuvent être estimés de façon relativement précise puisque l'estimation se base soit sur la somme assurée, soit encore sur les devis de réparation établis par les experts ou corps de métier. De plus, le délai de règlement des sinistres est faible de sorte que les frais de gestion et de règlement peuvent être estimés de façon fiable.

Ce n'est qu'en cas de désaccord entre l'expert et le sinistré que le délai peut s'allonger. Ceci est surtout le cas dans les calculs de perte d'exploitation. A la fin de l'exercice 2005, le Groupe est d'avis que le provisionnement des sinistres non encore liquidés est suffisant.

e) Concentration des risques

En branches Non-Vie, le Groupe opère au Grand-Duché de Luxembourg et dans une faible mesure en Belgique dans les régions limitrophes du Grand-Duché. Comme le Groupe détient une part de marché importante, il s'est doté de couvertures de réassurance renforcées en matière de cumul de risques.

- Risques de Responsabilité Civile

Charge de sinistre en € millions (paiements + provisions au 31.12.2005)	Année de survenance		
	2005	2004	2003
Avant réassurance	46,4	42,5	46,3
Après réassurance	42,5	37,4	35,0

Le risque de concentration porte tant sur la Responsabilité Civile Auto (tunnel, carambolage), que non Auto (produits défectueux). Pour se prémunir contre ces différents risques de Responsabilité Civile, le Groupe dispose d'un traité de réassurance non proportionnel par événement dont la couverture est illimitée pour la RC Auto. Toutefois, sur les dernières années, le Groupe n'a pas enregistré de sinistre majeur de ce type comme le montrent les chiffres ci-dessus.

- Risques de Dommages aux Biens hors captives

Charge de sinistre en € millions (paiements + provisions au 31.12.2005)	Année de survenance		
	2005	2004	2003
Avant réassurance	52,0	44,4	46,4
Après réassurance	39,0	34,4	36,6

Le risque de concentration porte essentiellement sur les bâtiments et leur contenu (explosion d'un site industriel, crash aérien, tempête). Dans une moindre mesure, compte tenu de l'importance de la part de marché du Groupe, le risque de grêle sur un parc de véhicules n'est pas négligeable. Pour prémunir le Groupe contre ces différents risques de Dommages aux Biens, le Groupe dispose de deux traités de réassurance non proportionnels par événement. Le premier traité couvre le risque tempête et grêle avec une couverture correspondant au sinistre maximum possible une fois tous les cent ans. Le second traité couvre le risque incendie et explosion avec une couverture adaptée à notre portefeuille. En complément, afin de limiter les engagements les plus importants sur les sites industriels et les bâtiments de grande taille, le Groupe dispose également d'un traité de réassurance proportionnel et, le cas échéant de cessions facultatives au cas par cas. Sur les dernières années, le seul événement de ce type est une grêle survenue le 10 juin 2003 sur un parking. Le coût global de ce sinistre de cumul s'élevait à € 4,5 millions dont € 3 millions ont été à charge des réassureurs.

- Risques d'accident

Charge de sinistre en € millions (paiements + provisions au 31.12.2005)	Année de survenance		
	2005	2004	2003
Avant réassurance	2,8	2,3	1,7
Après réassurance	2,8	2,3	1,7

Le risque de concentration porte sur les accidents de type catastrophique (crash aérien, terrorisme, accident de bus ou de train, incendie ou explosion d'une société assurée dans le cadre d'un contrat Groupe). Pour se prémunir contre ces différents risques de décès ou d'invalidité, le Groupe dispose d'un traité de réassurance non proportionnel par événement dont la couverture est adaptée à notre portefeuille. Toutefois, sur les dernières années, le Groupe n'a pas enregistré de sinistre majeur de ce type comme le renseignent les chiffres ci-dessus.

L'adéquation des provisions pour sinistres des branches Non-Vie se vérifie par la représentation triangulaire du développement de la charge de sinistres par année de survenance.

f) Tableaux triangulaires

- Triangle de développement de la charge de sinistres brute par exercice de survenance

€ milliers	Année de développement	0	1	2	3	4
Année de survenance	2001	85 641,2	88 735,4	83 922,5	80 975,6	76 131,9
	2002	90 628,2	89 336,2	85 849,3	83 635,5	
	2003	103 127,4	99 874,4	95 041,3		
	2004	94 276,5	88 930,9			
	2005	102 269,0				

- Triangle de développement de la charge de sinistres nette de réassurance par exercice de survenance

€ milliers	Année de développement	0	1	2	3	4
Année de survenance	2001	79 634,6	80 142,3	75 452,2	73 382,7	71 173,7
	2002	82 549,0	79 379,5	76 419,6	73 476,0	
	2003	91 742,8	88 564,8	83 192,4		
	2004	88 152,5	83 392,7			
	2005	94 690,2				

Dans le but de communiquer une vue aussi objective que possible de l'évolution de la charge de sinistres par exercice de survenance, il a été nécessaire d'enlever l'ensemble des sinistres déclarés dans le cadre de contrats d'assurance captifs pour lesquels les entités agissent comme fronteur pour compte de compagnies de réassurance captives (solde des provisions net de paiements au 31 décembre 2005 : K€ 19 862,0). De plus, la charge de sinistres au 31 décembre 2005 ne renseigne pas les événements pour lesquels le Groupe ne porte pas la responsabilité de la gestion mais dans lesquels le Groupe participe en vertu de conventions nationales tels les sinistres gérés pour compte du Bureau luxembourgeois et du Fonds commun de garantie automobile (provision brute de réassurance et nette de paiements de K€ 2 148,9). Finalement, afin de tenir compte de l'exiguïté du territoire du Grand-Duché de Luxembourg et de l'incidence qu'un sinistre important peut avoir sur le développement de la charge sinistre d'une année de survenance en particulier, les événements dont la charge dépasse la limite du premier risque défini par les contrats de réassurance, ont été écartés (provision brute de réassurance et nette de paiements K€ 2 249,4). La charge de sinistres brute de réassurance des exercices de survenance antérieurs à 2001 se monte, nette de paiements, à K€ 134 268,1 et les paiements des exercices de survenance 2001 à 2005 à K€ 318 162,4. Compte tenu de tous ces éléments, la provision pour sinistres brute s'élève au 31 décembre 2005 à K€ 286 374,6.

- Analyse de sensibilité

Comme évoqué au point 1.1.3, le résultat est fortement sensible au risque de sinistralité extrême. Cette sensibilité est mesurée sur les différents « stress tests » suivants :

Définition des stress tests

- 1 Un sinistre RC Auto tunnel ou carambolage de € 50,0 millions
- 2 Cinq sinistres RC Auto d'une valeur unitaire de € 5,0 millions
- 3 Un sinistre Tempête dont le cumul des dommages est de € 25,0 millions
- 4 Un sinistre Incendie de € 25,0 millions dans une usine dont la valeur assurée est de € 70,0 millions
- 5 Un sinistre explosion de € 50,0 millions dans une usine dont la valeur assurée est de € 70,0 millions. De plus l'explosion endommage aux alentours 50 bâtiments et leur contenu non réassurés individuellement pour un coût moyen par risque de K€ 250,0. Ce qui représente un coût total du sinistre de € 62,5 millions

Impact sur le résultat avant impôts en € milliers	Stress test 1	Stress test 2	Stress test 3	Stress test 4	Stress test 5
Avant réassurance	-50 000,0	-25 000,0	-25 000,0	-25 000,0	-62 500,0
Après réassurance	-1 500,0	-7 500,0	-4 500,0	-1 600,0	-9 700,0

Comme le montre le résultat des « stress tests », le scénario le plus catastrophique aurait un impact négatif maximal de € 9,7 millions (avant impôts) sur le résultat après réassurance, soit moins de 3,0% des capitaux propres consolidés.

1.2 Assurance Vie

1.2.1 Généralités

On distingue en assurance Vie essentiellement entre les contrats destinés à couvrir uniquement les risques décès et invalidité, comme par exemple des contrats d'assurance « temporaire solde restant dû », et des contrats combinés assurant le risque et comportant un volet épargne.

a) Fréquence et risque de cumul

Pour les contrats assurant les risques décès et invalidité, le facteur le plus important pouvant avoir une incidence sur la fréquence sont des événements de catastrophes, ou encore des modifications importantes dans l'hygiène de vie comme la consommation de tabac, d'alcool, l'alimentation et l'exercice physique. Pour les contrats où le risque assuré est la survie, le facteur le plus important est le progrès des sciences médicales et sociales résultant dans une augmentation de la longévité. En ce qui concerne les tendances long terme de mortalité et de longévité, une révision régulière des hypothèses qui sont à la base de notre tarification est effectuée.

b) Concentration des risques

La politique de réassurance qui couvre les risques de catastrophe couvre aussi tout risque de concentration. De fait, tout sinistre catastrophe touchant au moins 3 personnes est couvert par ce traité.

c) Sources d'incertitudes dans l'estimation des paiements à échéance finale et des primes futures à encaisser

Les sources d'incertitude sont des éléments aléatoires qui influencent les estimations, tels les changements à long terme de la longévité et les changements comportementaux des assurés. Le Groupe utilise des tables de mortalité qui sont reconnues comme adéquates localement. Un contrôle systématique est fait afin de vérifier le comportement du portefeuille et des statistiques de mortalité générale. Si des déviations importantes devaient être détectées par l'enquête, les ajustements nécessaires seraient faits dans les provisions mathématiques afférentes à ces contrats et dans les tarifs des produits concernés.

1.2.2 Assurance Vie à long et court terme, hypothèses, modification d'hypothèses et sensibilité

Les contrats d'assurance Vie à rendement garanti et bénéficiant d'une clause de participation discrétionnaire font l'objet d'une estimation lors de la souscription du contrat en tenant compte des probabilités de décès, annulations, taux d'intérêts et frais généraux. Sur base de ces hypothèses le Groupe calcule l'engagement d'assurance pour toute la durée de vie du contrat. Par la suite de nouvelles estimations sont faites régulièrement afin de déterminer si les estimations initiales restent suffisantes. En cas d'insuffisance de l'estimation courante, des provisions additionnelles sont constituées.

En ce qui concerne les contrats bénéficiant d'une clause de participation discrétionnaire, le Groupe n'est pas en mesure d'estimer de façon précise la juste valeur de cette clause dans ces contrats. En effet, bien que cette clause donne droit à un complément de rémunération, le taux d'intérêt auquel cette participation discrétionnaire sera calculée, reste du ressort des Conseil d'administration des entités sur recommandation des actuaires.

La décision quant au montant de la participation discrétionnaire à attribuer aux contrats est fonction de la performance réalisée par les actifs investis. Les taux à attribuer aux contrats sont déclinés à partir de ce montant.

1.2.3 Les hypothèses de sensibilité

Sur base régulière et au moins annuelle, les portefeuilles Vie sont soumis à des « stress-tests ». Ces « stress-tests » montrent l'excédent – l'éventuelle insuffisance – de couverture des engagements du Groupe. Les tests tant pour les contrats d'assurance à court terme que les contrats d'assurance à long terme, portent sur l'impact d'une variation des taux obligataires de référence en cas de hausse et de baisse de 25,0%.

En date du 31 décembre 2005, par rapport à l'excédent des actifs de couverture des provisions techniques calculé selon les dispositions réglementaires en vigueur, le taux de couverture évolue de manière suivante :

- Au taux de référence de 3,3% (2004 : 3,6%), l'excédent augmente de 8,8% (2004 : 28,3%);
- Au taux de 4,1% (2004 : 4,5%), soit une hausse de 25,0% (2004 : 25,0%), l'excédent augmente de 30,3% (2004 : 58,4%);
- En calcul au taux de 2,5% (2004 : 2,7%), soit une baisse de 25,0%, l'excédent diminue de 12,2% (2004 : 17,8%).

Le Groupe contrôle, sur base d'un modèle économique, les insuffisances éventuelles de rendement futur par rapport aux engagements contractuels.

Cette insuffisance, dans un scénario de rendement récurrent du portefeuille de 2,8% à 2,9%, peut être estimée entre 15,4% (2004 : 17,0%) et 11,9% (2004 : 13,2%) de l'excédent de couverture, soit une fluctuation maximale actuelle de K€ 2 679,0 avec une incidence directe sur les capitaux propres du Groupe à concurrence de K€ 1 867,0 net d'impôts.

Cette insuffisance est entièrement couverte par des provisions additionnelles à fin 2005.

Les traités de réassurances ne couvrent que les risques d'assurance proprement dits et n'interviennent pas dans le cadre de la couverture des engagements.

Ces scénarii partent de l'hypothèse qu'il n'existe pas de risque de contrepartie à l'égard des réassureurs et que toutes les autres variables restent constantes. En cas de défaillance des réassureurs, les charges encourues par le Groupe seraient plus importantes.

1.2.4 Contrat d'assurance Vie à court terme

Le Groupe souscrit des contrats à court terme en Vie individuelle dans le cadre des contrats financement décès. Ces contrats servent de garantie pour des emprunts contractés par le preneur pour l'acquisition de biens de consommation.

En assurance de Groupe, ces contrats court terme sont souscrits par des sociétés dans le cadre de fonds de pensions complémentaires au bénéfice des employés de ces sociétés. Dans la plupart des cas, ces contrats, à coté du volet de constitution d'une épargne, couvrent les risques décès et invalidité. Le risque Vie n'est pas exposé à d'autres aléas que ceux déjà cités ci-dessus en matière de catastrophes ou d'hygiène de vie.

1.2.5 Contrats Vie à long terme vendus en libre prestation de service

Outre les contrats cités ci-dessus, le Groupe souscrit des contrats Vie en libre prestation de service au-delà des frontières du Grand-Duché de Luxembourg. Ces contrats sont soit classés comme contrats d'investissement, soit comme contrats d'assurance selon l'existence ou non de risque d'assurance significatif selon IFRS 4.

Dans la majeure partie des cas, le souscripteur verse une prime unique qui sert dès lors comme épargne à investir en fonction d'une politique d'investissement préalablement déterminée. Il s'en suit que pour cette forme de contrat, le risque financier est supporté par le souscripteur, sauf bien sûr pour la partie du risque d'assurance couverte par le contrat.

2. LE RISQUE FINANCIER

Le Groupe supporte un risque financier à travers ses actifs financiers, les créances de réassurance et ses passifs d'assurance. En assurance Vie, il existe le risque que les revenus en provenance des actifs financiers ne soient pas suffisants pour faire face aux engagements en matière d'assurance épargne résultant des contrats d'assurance souscrits. La marge financière est exposée au risque de variations combinées du taux de rémunération des provisions techniques et du taux technique en branche Vie et du taux d'intérêt légal à appliquer aux provisions sinistres en branches Non-Vie.

Compte tenu du profil caractérisant les passifs assurantiels et le profil des flux de trésorerie, le Groupe effectue une gestion des actifs financiers recherchant une rentabilité équilibrée face aux risques encourus. Elle tient compte du cadre légal imposant pour l'investissement des provisions techniques des limites autant par nature des actifs et par émetteur de façon à éviter les risques de concentration. La gestion des actifs s'effectue, au-delà des limites légales, en appliquant une diversification poussée des investissements. Il n'est pas en général appliqué de couverture de risque (hedging) par des instruments dérivés. Les ajustements de portefeuille jugés nécessaires sont effectués directement sur les actifs gérés.

Les facteurs de risque les plus importants sont les risques de taux, les risques des variations des valeurs boursières, le risque crédit et le risque de change.

Dans le cadre du risque de crédit, le Groupe a identifié ce risque dans le cadre de la gestion des clients, des intermédiaires et des réassureurs. Tandis que les deux premiers sont gérés par le service contentieux, le risque de crédit de réassurance est géré par le comité de réassurance.

Les autres risques résultent de positions ouvertes en taux d'intérêts, taux de change, actions et Sicav qui sont exposés aux mouvements des marchés. Compte tenu de la structure des portefeuilles de valeurs mobilières, le risque le plus important est le risque de taux.

Le risque de taux est particulièrement important pour les contrats à long terme puisque la probabilité de voir d'importantes variations dans les taux d'intérêts à moyen et long terme est grande. Ainsi, la baisse des rendements d'actifs due à une baisse durable des taux obligataires et/ou des marchés actions peut réduire la marge financière si le rendement des actifs investis n'est pas suffisant pour faire face aux taux technique et taux de participations aux bénéfices cumulés. Cependant, la hausse des taux obligataires réduit la valeur des portefeuilles d'obligations et peut engendrer d'importantes corrections de valeur.

Le risque boursier s'applique à la perte des actifs investis en actions. Une baisse durable des marchés des actions et du marché immobilier peut non seulement entraîner des corrections de valeur, voire des dépréciations, mais réduit les plus-values latentes et les surplus disponibles.

Le risque de change est marginal, les actifs et passifs du Groupe étant essentiellement en euro.

2.1 Le risque de taux

Le risque de taux est le principal risque pouvant affecter la valeur des actifs de couverture des provisions techniques selon la législation luxembourgeoise et les provisions techniques. Le risque de taux consiste dans les variations des taux d'intérêts du marché à moyen et à long terme, par rapport au taux d'intérêt technique pour les contrats d'épargne et au taux d'intérêt légal pour les sinistres en assurance Non-Vie.

En assurance Non-Vie, les évaluations en matière de sinistres tiennent compte du taux d'intérêt légal et du taux d'actualisation des rentes.

Les contrats à long terme dits en unités de compte (UC) pour lesquels l'épargne constituée est représentée par des parts dans des fonds communs de placements ne comportent pas un tel risque puisque le preneur du contrat supporte lui-même le risque de l'investissement.

Les contrats Vie à long terme avec constitution d'épargne et d'épargne pension comportent un taux de rémunération fixe et garanti lors de leur souscription, lié au taux technique en vigueur à la souscription, augmenté d'un taux de rémunération complémentaire appelé participation discrétionnaire

qui est fixé de façon discrétionnaire par le Conseil d'administration de la société émettrice. Le taux technique est fixé périodiquement par le Commissariat aux Assurances en fonction de l'évolution de certains critères et notamment du taux d'intérêt à long terme du marché.

Le taux de participation discrétionnaire est revu de temps en temps suite à une analyse et une proposition de l'actuaire en tenant compte d'une part, du revenu financier obtenu par le Groupe et d'autre part, du taux technique attribué au contrat lors de sa souscription.

Pour ces contrats, le risque pour le Groupe consiste dans une insuffisance possible des revenus des actifs de couverture par rapport à la rémunération à servir à l'épargne constituée et rémunérée au taux technique par ces contrats Vie. Le tableau qui suit reflète le portefeuille de contrats d'assurance disposant d'une composante épargne ainsi que le taux de rémunération moyen des actifs de couverture.

Provisions d'assurance Vie en € milliers au 31.12.2005	311 965,8
Taux de rendement à échéance moyen des actifs obligataires de couverture	3,97%

Le tableau qui suit montre la composition des différents actifs de couverture à taux fixe et à taux variable des provisions techniques:

au 31.12.2005	Juste Valeur € milliers	Taux d'intérêt effectif en %
Obligations	665 378,9	3,89
Dépôts bancaires à terme	72 184,3	2,37

Les obligations à taux fixe sont soumises à un risque de variation de juste valeur. Les dépôts bancaires sont soumis à un risque de cash flow, étant donné que le taux de rémunération est variable.

Le Groupe gère le risque de taux d'intérêt en évaluant les rendements en relation avec la durée de vie pondérée moyenne du portefeuille obligataire. La durée moyenne permet d'établir la sensibilité de ce portefeuille par rapport aux changements des taux d'intérêts à long terme du marché. Dans une optique de gestion actif/passif (ALM), il est veillé, pour les contrats à taux garanti lié au taux technique, à ce que les rendements récurrents de l'actif représentatif soient en ligne ou supérieurs au taux moyen contracté et que l'écart en durée de vie moyenne soit justifié. L'écart de durée entre actif et passif ne dépassera généralement pas trois ans. La gestion ALM ne prévoit pas une stricte synchronisation entre montants à payer et montants à recevoir. Pour les contrats n'incluant pas de taux de rendement garanti, le gestionnaire vise à avoir une durée des actifs obligataires du marché.

Le tableau qui suit reflète pour le portefeuille obligataire la valeur nominale groupée par tranches de durées ainsi que leur taux facial moyen.

Année d'échéance	Valeur nominale € milliers	Taux facial %
2006	12 400,0	4,6
2007	81 700,0	3,8
2008	66 935,0	5,0
2009	14 850,0	3,6
2010	97 155,0	3,4
2011 et suivantes	370 260,0	3,8
Total	643 300,0	3,9

Les instruments financiers soumis à un risque de variation de juste valeur sont les portefeuilles obligataires et les prêts accordés aux agents et les prêts hypothécaires. Comme le portefeuille obligataire ne comprend pas d'obligations à taux variable le risque de cash flow est nul.

2.2 Le risque de crédit et de liquidité

Le Groupe est exposé à certains risques de crédit, c'est-à-dire au risque qu'une contrepartie commerciale ou financière ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements.

Sont exposés à un risque de crédit :

- la part des réassureurs dans les provisions techniques,
- les sommes dues par les réassureurs dans les sinistres payés,
- les sommes dues par les souscripteurs de contrats d'assurance,
- les sommes dues par les intermédiaires d'assurance,
- les placements bancaires,
- les sommes dues par les coassureurs,
- les emprunts obligataires détenus en portefeuille,
- les actions détenues en portefeuille.

Les risques par rapport aux banques auprès desquelles sont effectués des placements monétaires sont plafonnés par la définition de limites maximales autorisées par le Conseil d'administration. Ces limites font l'objet d'une revue périodique, au moins annuelle, dans le cadre d'une vérification de leur rating ou, en l'absence de celle-ci, sur base d'une analyse bilantaire de la contrepartie concernée. Le risque de crédit de réassurance et de coassurance est géré par le comité de réassurance.

Les risques clients font l'objet de suivis constants matérialisés par des lettres de rappels et le cas échéant par la résiliation du contrat qui permet au Groupe de sortir du risque.

Les risques sur les émetteurs d'emprunts obligataires sont décrits par des catégories de notation des émetteurs d'obligations en portefeuille au 31 décembre 2005. (cf. Note 10)

Le Groupe suit de façon régulière l'évolution de la notation des divers débiteurs en portefeuille de façon à maintenir un haut degré de qualité de son portefeuille et pour évaluer si la rémunération de l'actif est en adéquation avec le risque de crédit. Il est appliqué une politique de diversification envers les émetteurs fondée sur des critères réglementaires et des considérations de gestion propres par catégorie de rating. Le risque crédit pris sur un émetteur prendra en compte l'existence et l'utilisation d'une éventuelle ligne de placement bancaire.

Le risque de liquidité reflète l'incapacité éventuelle de se défaire d'actifs financiers à un moment voulu dans des conditions normales. Pour faire face à ce risque, les portefeuilles d'actifs sont constitués pour leur très large partie de titres cotés sur des marchés actifs, traités journalièrement en volumes importants par rapport à la ligne détenue par le Groupe.

2.3 Organisation de la gestion des actifs

La gestion quotidienne des actifs financiers des sociétés du Groupe a été confiée par contrat à la société FOYER ASSET MANAGEMENT, filiale à 100% du Groupe et spécialisée dans la Gestion d'actifs. Cette façon de faire permet de mutualiser les compétences que requiert cette activité et d'en faire bénéficier l'ensemble des entités du Groupe.

Note 6. Information sectorielle

1. INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le Groupe est organisé autour de 3 pôles d'activités :

- L'assurance Non-Vie couvrant l'ensemble des risques RC, Dommages aux Biens, Maladie et Accident, Protection Juridique et Réassurance.
- L'assurance Vie couvrant l'ensemble des risques décès, les contrats d'épargne couverts par une garantie de risque décès, des contrats de pensions complémentaires ; l'ensemble de ces risques sont assurés tant en assurance Individuelle, qu'en assurance Groupe. L'assurance Vie propose également des contrats d'investissement.
- La Gestion d'actifs tant pour compte du Particulier que pour compte des sociétés du Groupe, ainsi que le trading en intermédiation et pour compte propre.

Les résultats par segment pour l'année se terminant le 31 décembre 2005 sont les suivants :

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2005

€ milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
Primes acquises nettes de réassurance	171 644,9	110 205,3	-	281 850,2
Produits d'exploitation nets	31 079,8	97 003,4	4 575,3	132 658,5
Charges de prestations d'assurance nettes de réassurance	-91 483,1	-179 255,0	-	-270 738,1
Frais	-50 733,4	-19 385,1	-3 160,2	-73 278,7
Quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées	86,1	-	-	86,1
Résultat avant impôts	60 594,3	8 568,6	1 415,1	70 578,0
Impôts	-18 229,4	-682,5	-1 086,3	-19 998,2
Résultat de l'exercice	42 364,9	7 886,1	328,8	50 579,8

€ milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
Charge d'amortissement et dépréciation sectorielle				
Amortissements sur logiciels acquis	- 842,8	- 86,4	- 348,1	- 1 277,3
Amortissements sur logiciels générés en interne	-	-	-	-
Dépréciations sur écart d'acquisition positif	-	-	-	-
Amortissements sur immeubles d'exploitation, terrains et constructions	- 4,9	-	- 0,8	- 5,7
Amortissements sur matériel, mobilier et équipement	- 1 124,9	- 108,1	- 56,7	- 1 289,7
Amortissements sur immeubles de placement	- 13,6	- 220,2	-	- 233,8
Perte de valeur sur créances	-	-	-	-

€ milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
Entrées sectorielles de l'exercice				
Immobilisations incorporelles	2 975,2	351,5	518,4	3 845,1
Immobilisations corporelles	17 725,6	-	-	17 725,6

Les actifs et passifs par segment au 31 décembre 2005 sont les suivants :

Bilan consolidé au 31 décembre 2005

€ milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	3 941,4	305,4	671,6	4 918,4
Immobilisations corporelles	44 126,7	6 662,4	106,5	50 895,6
Investissement dans des entreprises associées	358,8	-	-	358,8
Titres à revenu variable	162 638,5	109 297,6	10 333,9	282 270,0
Titres à revenu fixe	334 981,4	278 808,2	51 589,3	665 378,9
Actifs financiers désignés comme actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	-	1 380 941,6	-	1 380 941,6
Créances d'assurance et autres créances	51 482,3	16 751,1	5 619,7	73 853,1
Impôts différés à l'actif	3 455,4	2 163,5	39,9	5 658,8
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	62 803,5	5 145,9	-	67 949,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 672,5	35 674,0	18 258,1	92 604,6

€ milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
PASSIF				
Provisions techniques	348 562,7	956 927,0	-	1 305 489,7
Provisions	17 646,0	9 427,3	126,5	27 199,8
Passifs financiers	33 906,8	760 203,0	-	794 109,8
Dettes d'assurance et autres dettes	72 944,3	12 474,3	8 691,7	94 110,3
Impôts différés au passif	30 303,3	18 777,4	122,8	49 203,5

Les résultats par segment pour l'année se terminant le 31 décembre 2004 sont les suivants :

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2004

€ milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
Primes acquises nettes de réassurance	163 694,5	148 064,9	-	311 759,4
Produits d'exploitation nets	23 885,0	44 553,1	5 798,6	74 236,7
Charges de prestations d'assurance nettes de réassurance	-89 984,6	-166 411,4	-	-256 396,0
Frais	-54 412,5	-19 371,6	-1 798,9	-75 583,0
Quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées	84,2	-	-	84,2
Résultat avant impôts	43 266,6	6 835,0	3 999,7	54 101,3
Impôts	-11 975,2	-2 105,7	-1 231,8	-15 312,7
Résultat de l'exercice	31 291,4	4 729,3	2 767,9	38 788,6

€ milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
Charge d'amortissement et dépréciation sectorielle				
Amortissements sur logiciels acquis	-752,5	-54,6	-255,6	-1 062,7
Amortissements sur logiciels générés en interne	-56,9	-	-	-56,9
Dépréciations sur écart d'acquisition positif	-1 939,5	-	-	-1 939,5
Amortissements sur immeubles d'exploitation, terrains et constructions	-240,9	-	-0,8	-241,7
Amortissements sur matériel, mobilier et équipement	-1 224,9	-112,9	-73,9	-1 411,7
Amortissements sur immeubles de placement	-13,6	-220,0	-	-233,6
Perte de valeur sur créances	-300,0	-	-	-300,0

€ milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
Entrées sectorielles de l'exercice				
Immobilisations incorporelles	790,0	-	157,3	947,3
Immobilisations corporelles	12 491,8	87,4	25,8	12 605,0



Les actifs et passifs par segment au 31 décembre 2004 sont les suivants :

Bilan consolidé au 31 décembre 2004

€ milliers	Non-Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	1 809,1	40,2	501,3	2 350,6
Immobilisations corporelles	27 634,2	6 971,7	126,3	34 732,2
Investissements dans des entreprises associées	351,3	-	-	351,3
Titres à revenu variable	89 135,6	64 529,6	6 776,5	160 441,7
Titres à revenu fixe	335 991,4	252 946,3	34 507,8	623 445,5
Actifs financiers désignés comme actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	-	1 091 136,4	-	1 091 136,4
Créances d'assurance et autres créances	37 287,3	16 111,8	1 857,2	55 256,3
Impôts différés à l'actif	3 287,4	1 843,9	61,4	5 192,7
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	68 284,1	5 312,7	-	73 596,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89 289,5	59 268,5	22 976,1	171 534,1

€ milliers	Non Vie	Vie	Gestion d'actifs	Consolidé
PASSIF				
Provisions techniques	346 432,0	823 939,6	-	1 170 371,6
Provisions	18 571,2	8 477,3	91,5	27 140,0
Passifs financiers	32 556,8	567 260,6	3,1	599 820,5
Dettes d'assurance et autres dettes	69 893,8	17 102,5	9 174,8	96 171,1
Impôts différés au passif	21 490,1	14 744,2	115,1	36 349,4

2. INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Les trois groupes d'activités opèrent dans des secteurs géographiques différents. Le tableau qui suit montre la répartition géographique des primes émises brutes.

€ milliers	2005	2004
Luxembourg	289 041,1	277 518,0
Union Européenne	55 256,0	96 133,2
Autres	53,3	96,1
Total	344 350,4	373 747,3

Note 7. Immobilisations incorporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles de l'exercice 2005 se résument comme suit :

€ milliers	Logiciels acquis 2005	Logiciels générés en interne 2005	Ecart d'acquisition positif 2005	Total 2005
Valeur brute au 01.01.	8 223,9	246,4	4 764,7	13 235,0
Entrées de l'exercice	1 310,1	2 535,0	-	3 845,1
Sorties de l'exercice	-	-	-	-
Valeur brute au 31.12.	9 534,0	2 781,4	4 764,7	17 080,1
Amortissements cumulés au 01.01.	- 5 873,3	- 246,4	-	- 6 119,7
Dépréciations cumulées au 01.01.	-	-	- 4 764,7	- 4 764,7
Entrées de l'exercice	-	-	-	-
Amortissements de l'exercice	- 1 277,3	-	-	- 1 277,3
Amortissements cumulés au 31.12.	- 7 150,6	- 246,4	-	- 7 397,0
Dépréciations cumulées au 31.12.	-	-	- 4 764,7	- 4 764,7
Valeur nette au 31.12.	2 383,4	2 535,0	-	4 918,4

En 2005, les dépenses de recherches et d'analyses pour les logiciels à acquérir ou à générer en interne sont nulles, étant donné que le Groupe n'a pas entamé de projet nouveau occasionnant des frais de recherche et d'analyse (2004 : K€ 1 655,8). En 2004, ces frais ont été exposés dans le cadre des recherches effectuées par le Groupe en vue du remplacement du logiciel de gestion de production Non Auto et ces charges ont été comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice 2004.

Au cours de l'exercice 2005, le Groupe a développé en interne le logiciel ARTIS qui sera opérationnel à partir du mois de mai 2006. Les montants investis au titre des frais de développement de ce logiciel pour l'exercice 2005 se sont élevés à K€ 2 535,0 et ont été enregistrés en « entrées de l'exercice ».

Comme ce logiciel ne deviendra opérationnel qu'au courant de l'exercice 2006, aucun amortissement n'a été comptabilisé en 2005.

Les mouvements des immobilisations incorporelles de l'exercice 2004 se résument comme suit :

€ milliers	Logiciels acquis 2004	Logiciels générés en interne 2004	Ecart d'acquisition positif 2004	Total 2004
Valeur brute au 01.01.	6 168,8	246,4	4 764,7	11 179,9
Entrées de l'exercice	947,3	-	-	947,3
Transferts de l'exercice	1 142,7	-	-	1 142,7
Sorties de l'exercice	- 34,9	-	-	- 34,9
Valeur brute au 31.12.	8 223,9	246,4	4 764,7	13 235,0
Amortissements cumulés au 01.01.	- 3 681,8	- 189,5	-	- 3 871,3
Dépréciations cumulées au 01.01.	-	-	- 2 825,2	- 2 825,2
Amortissements de l'exercice	- 1 062,7	- 56,9	-	- 1 119,6
Dépréciations de l'exercice			- 1 939,5	- 1 939,5
Transferts de l'exercice	- 1 153,1	-	-	- 1 153,1
Reprises d'amortissements	24,5	-	-	24,5
Amortissements cumulés au 31.12.	- 5 873,3	- 246,4	-	- 6 119,7
Dépréciations cumulées au 31.12.	-	-	- 4 764,7	- 4 764,7
Valeur nette au 31.12.	2 350,6	-	-	2 350,6

A la fin de l'exercice 2004, différentes entités du Groupe avaient continué à se servir de logiciels informatiques achetés ou générés par le Groupe et qui étaient complètement amortis. Il s'agissait du logiciel SAGA utilisé par FOYER VIE S.A. et du logiciel de gestion de la production Non-Vie par FOYER ASSURANCES S.A.. Toutefois, dans l'attente de leur remplacement, la durée d'utilité du logiciel SAGA a été prorogée de 2 ans et la durée d'utilité du logiciel de gestion de production Non-Vie l'a été jusqu'à la fin du mois de mai 2006.

Les éléments les plus importants figurant en logiciels acquis et constitués par le Groupe sont les suivants :

	Entité	Valeur comptable au 31.12.2005 € milliers	Durée d'utilité résiduelle
Asset Management System	Foyer Asset Management	323,8	1,5 ans
Logiciels systèmes	Foyer Assurances	136,8	entre 3 et 5 ans
Outils techniques	Foyer Assurances	779,7	2 ans
Logiciels d'application	Foyer Assurances	331,3	1,5 ans

Les dépréciations de Goodwill actées au 1^{er} janvier 2004 s'élevaient à K€ 2 825,2 et concernaient les sociétés GECALUX et COGERE. Au 1^{er} janvier 2004, la Direction du Groupe avait procédé à une analyse de la consistance des actifs corporels et incorporels de ces sociétés ainsi qu'à une estimation de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et de leur capacité à générer des flux de trésorerie. Comme l'analyse ne dégageait pas d'éléments probants pouvant conclure à une amélioration de la situation économique de ces sociétés, la Direction du Groupe avait jugé nécessaire de procéder à une dépréciation partielle du montant des Goodwill.

A la fin de l'exercice 2004, la Direction du Groupe avait procédé à une nouvelle analyse et, en l'absence d'indications d'amélioration de la situation économique des sociétés, la Direction du Groupe avait considéré nécessaire de déprécier le solde du Goodwill par le biais d'une dépréciation complémentaire de K€ 1 939,5.



Note 8. Immeubles d'exploitation, installations et équipements

1. IMMEUBLES D'EXPLOITATION, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Les mouvements survenus sur ce poste au cours de l'exercice 2005 se présentent comme suit :

€ milliers	Terrains et constructions 2005	Immeubles en cours de construction 2005	Matériels, mobiliers et équipements 2005	Total 2005
Valeur brute au 01.01.	19 978,1	12 837,8	10 465,1	43 281,0
Entrées de l'exercice	-	17 021,6	704,0	17 725,6
Transferts de l'exercice	26,9	-	-	26,9
Sorties de l'exercice	-	-22,1	-86,0	-108,1
Valeur brute au 31.12.	20 005,0	29 837,3	11 083,1	60 925,4
Amortissements cumulés au 01.01.	-7 657,8	-	-7 885,9	-15 543,7
Amortissements de l'exercice	- 5,7	-	-1 289,7	-1 295,4
Transferts de l'exercice	-	-	-	-
Sorties de l'exercice	-	-	75,1	75,1
Amortissements cumulés au 31.12.	-7 663,5	-	-9 100,5	-16 764,0
Valeur nette au 31.12.	12 341,5	29 837,3	1 982,6	44 161,4

A la fin de l'exercice 2005, le Groupe a retenu sur les factures établies par les fournisseurs et les corps de métiers chargés de la construction de l'immeuble en construction à Leudelange, un montant total de K€ 1 563,5 comme dépôts de garantie.

Les mouvements survenus sur le poste « Immeubles d'exploitation, installations et équipements » au cours de l'exercice 2004 se présentent comme suit :

€ milliers	Terrains et constructions 2004	Immeubles en cours de construction 2004	Matériels, mobiliers et équipements 2004	Total 2004
Valeur brute au 01.01.	19 798,8	777,4	12 042,6	32 618,8
Entrées de l'exercice	-	12 060,4	519,0	12 579,4
Transferts de l'exercice	179,3	-	-1 322,0	-1 142,7
Sorties de l'exercice	-	-	-774,5	-774,5
Valeur brute au 31.12.	19 978,1	12 837,8	10 465,1	43 281,0
Amortissements cumulés au 01.01.	-7 318,4	-	-8 375,0	-15 693,4
Amortissements de l'exercice	-241,7	-	-1 411,7	-1 653,4
Transferts de l'exercice	-97,7	-	1 250,8	1 153,1
Sorties de l'exercice	-	-	650,0	650,0
Amortissements cumulés au 31.12.	-7 657,8	-	- 7 885,9	- 15 543,7
Valeur nette au 31.12.	12 320,3	12 837,8	2 579,2	27 737,3

Les entrées relatives à la rubrique « Immeubles en cours de construction » sont essentiellement liées à la construction du nouveau siège du Groupe à Leudelange. Les charges liées à cette construction sont activées mais les amortissements ne commenceront qu'avec le début de l'utilisation de l'immeuble en 2006.

La juste valeur au 31 décembre 2005 des « Immeubles d'exploitation » figurant au tableau qui précède, établie par des expertises réalisées par un bureau d'experts indépendant et reconnu sur le marché en 2004 et sur base d'estimations de prix de vente, s'élève à K€ 44 277,2 (2004 : K€ 54 241,9), nette de tous frais.

A la fin de l'exercice 2005, aucun des éléments figurant dans le tableau 2005 ci-dessus n'était soumis à une quelconque restriction. Par contre, au 31 décembre 2004, l'immeuble « Kirchberg » a donné lieu à un nantissement en faveur de l'Etat luxembourgeois dans le cadre des dispositions légales en matière de couverture des engagements techniques de l'entité FOYER ASSURANCES.

Le poste « Terrains et constructions » comprend des actifs détenus en vue de la vente pour un montant de K€ 4 678,9.

2. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le 12 septembre 2005, le Groupe a signé un compromis de vente pour l'immeuble « Kirchberg » situé à Luxembourg, 6, rue A. Borschette. Le tableau qui suit donne le détail de l'inscription dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2005. Cet immeuble est compris dans le secteur d'activité Non-Vie.

€ milliers	Valeur comptable brute	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Prix de cession
6, rue Albert Borschette Luxembourg	12 219,8	-7 540,9	4 678,9	34 000,0

Un montant de K€ 3 400,0 a déjà été reçu en 2005 à titre d'acompte et a été enregistré en autres dettes.

La plus-value relative à la cession de cet immeuble sera réalisée au moment de la passation de l'acte notarié au cours du premier semestre 2006. Puisque le projet de vente de l'immeuble existait déjà au début de l'exercice, il a été reclassé en vertu des dispositions de IFRS 5 « *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* ». Le Groupe a procédé à ce reclassement au 1^{er} janvier 2005 et aucun amortissement n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2005.



Note 9. Immeubles de placement

Les mouvements survenus sur ce poste au cours des exercices 2004 et 2005 se présentent comme suit :

€ milliers	Terrains et constructions 2005	Terrains et constructions 2004
Valeur brute au 01.01.	9 838,1	9 812,5
Entrées de l'exercice	-	25,6
Sorties de l'exercice	-	-
Transferts	-26,9	-
Valeur brute au 31.12.	9 811,2	9 838,1
Amortissements cumulés au 01.01.	- 2 843,2	-2 609,6
Amortissements de l'exercice	- 233,8	-233,6
Sorties de l'exercice	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.	- 3 077,0	-2 843,2
Valeur nette au 31.12.	6 734,2	6 994,9

La juste valeur au 31 décembre 2005 des « Immeubles de placement » du Groupe, établie par des expertises réalisés par un bureau d'experts indépendant et reconnu sur le marché en 2004 et sur base d'estimations de prix de ventes, s'élève à K€ 12 494,6 (2004 : K€ 12 717,4), nette de tous frais.

Les revenus de loyers des immeubles de placement s'élevaient en 2005 à K€ 850,4 (2004 : K€ 821,7). Les charges encourues sur ces mêmes immeubles s'élevaient à K€ 259,6 (2004 : K€ 287,4).

Les immeubles de placements sont donnés en nantissement dans le cadre de la couverture des engagements techniques de l'entité FOYER VIE.



Note 10. Titres à revenu variable et à revenu fixe

Ces actifs financiers sont résumés dans le tableau qui suit par catégorie. Ils ne concernent pas les actifs désignés en juste valeur en contrepartie du résultat (actifs représentatifs des contrats en Unités de Compte) qui sont détaillés dans la note 20.

Les actifs financiers représentatifs des engagements techniques relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement émis par le Groupe constituent un patrimoine distinct affecté par privilège à la garantie du paiement de ces engagements.

Ventilation par type et classe de valeur

€ milliers	2005	2004
Titres à revenu variable		
Actions		
Disponibles à la vente	269 209,7	152 682,4
Détenus à des fins de transaction (portefeuille de négociation)	13 060,3	7 759,3
Sous total	282 270,0	160 441,7
Titres à revenu fixe		
Obligations		
Disponibles à la vente	633 827,9	539 040,1
Détenus à des fins de transaction (portefeuille de négociation)	31 551,0	84 405,4
Sous total	665 378,9	623 445,5
Total	947 648,9	783 887,2

Ventilation selon leur classification

€ milliers	Disponibles à la vente		Portefeuille de négociation	
	2005	2004	2005	2004
Titres à revenu variable				
Actions				
cotées	267 719,1	134 046,7	13 060,3	7 759,3
non-cotées	1 490,6	18 635,7	-	-
Titres à revenu fixe				
Obligations				
cotées	633 827,9	539 040,1	31 551,0	84 405,4
non-cotées	-	-	-	-

Evolution au cours de l'exercice par classification de portefeuille

€ milliers	Disponibles à la vente	Détenus à des fins de transaction (portefeuille de négociation)
Valeur comptable au 01.01.2004	570 490,4	64 144,7
Acquisitions	1 693 397,8	12 882 409,3
Cessions y compris remboursements	- 1 595 381,5	- 12 854 776,0
Réévaluation par le résultat	- 436,9	386,7
Réévaluation par Réserve de réévaluation	23 652,7	-
Valeur comptable au 31.12.2004	691 722,5	92 164,7
Valeur comptable au 01.01.2005	691 722,5	92 164,7
Acquisitions	987 741,4	9 253 881,7
Cessions y compris remboursements	- 799 365,7	- 9 302 224,0
Réévaluation par le résultat	- 2 755,9	788,9
Réévaluation par Réserve de réévaluation	25 695,3	-
Valeur comptable au 31.12.2005	903 037,6	44 611,3

Taux de rendement du portefeuille obligataire

Au 31 décembre 2005, le taux de rendement à échéance finale du portefeuille a été calculé en fonction du taux facial des emprunts en portefeuille, de leur valeur d'acquisition et pondéré suivant les montants acquis ligne par ligne :

taux : 3,4 %

Répartition du portefeuille obligataire par année d'échéance

Le tableau suivant renseigne le portefeuille obligataire au 31 décembre 2005 selon les échéances de remboursement.

Année d'échéance	Valeur nominale € milliers	Taux facial %
2006	12 400,0	4,6
2007	81 700,0	3,8
2008	66 935,0	5,0
2009	14 850,0	3,6
2010	97 155,0	3,4
2011 et suivantes	370 260,0	3,8
Total	643 300,0	3,9

Gestion du risque de change

Le tableau suivant distingue les titres par devise au 31 décembre 2005 :

€ milliers	En devise	Converti en €
Francs suisses	2 596,8	1 670,3
Couronnes danoises	26 870,6	3 600,1
Livres Sterling	3 700,2	5 407,2
Couronnes suédoises	11 268,0	1 218,1
Dollars US	11 568,4	9 546,4
Total		21 442,1

Le Groupe considère que ces positions ne sont pas matérielles du fait qu'elles ne représentent que 2,3% du portefeuille total.

Gestion du risque de crédit

Le tableau suivant détaille les obligations par rating des débiteurs :

Risque souverain (y compris émetteurs supranationaux)	Risque corporate
60,39%	39,61%

Les obligations figurant aux tableaux ci-dessus sont toutes valorisées par rapport à des cotations de marchés actifs.

Au 31 décembre 2005, l'exposition au risque de crédit se présente comme suit :

	Valeur nominale € milliers	% des obligations
AAA à AA-	556 975,0	86,6
A+ à BBB-	85 575,0	13,3
Inférieur à BBB-	750,0	0,1
Total	643 300,0	

Les actifs et passifs financiers désignés comme évalués en juste valeur en contrepartie du résultat font l'objet de la note 20.

Les portefeuilles de titres à revenu variable et à revenu fixe comportent des titres reçus en nantissement de la part de certaines sociétés cessionnaires pour un montant de K€ 21 065,4 (2004 : K€ 19 483,1).

Le taux de rendement moyen futur des obligations est estimé à 3,18%. Une variation d'un pourcent d'accroissement ou de diminution par rapport aux estimations du Groupe entraînerait une augmentation ou une diminution des revenus des portefeuilles actuels déposés en couverture des engagements techniques de € 14,8 millions.

Note 11. Créances d'assurance, autres créances, comptes de régularisation

Le tableau suivant donne le détail des créances d'assurance et de réassurance et des autres créances :

€ milliers	2005	2004
Créances sur les preneurs d'assurance brut	20 619,9	9 082,2
Pertes de valeur des créances sur les preneurs	-300,0	-300,0
Créances sur les intermédiaires	5 901,6	4 958,7
Créances sur les réassureurs	646,2	311,8
Autres créances	22 078,0	18 519,1
Comptes de régularisation à l'actif	15 732,3	14 062,7
Subrogations et sauvetages	2 887,7	2 769,5
Prêts	6 287,4	5 852,3
Total	73 853,1	55 256,3

Le Groupe a constaté des pertes de valeur sur les créances sur les preneurs d'assurance. Ce montant a été estimé sur base d'éléments historiques du pourcentage d'encaissement des primes contentieuses, avec application de ce pourcentage au montant des primes qui faisaient l'objet à la date de clôture d'une inscription en contentieux.

Prêts

Le tableau suivant indique les prêts que le Groupe a accordé soit à des tiers, soit à des intermédiaires, soit à des parties liées. Ces derniers prêts sont également référencés à la note 32 « *Informations relatives aux parties liées* ».

	Coût amorti € milliers	Durée de vie moyenne en année	Taux moyen
Avances sur polices	1 392,8	9,2	6,25%
Prêts aux agents	3 987,3	8,6	3,95%
Prêts aux parties liées	907,3	10,1	3,00%
Total	6 287,4		

Le risque de crédit sur ces prêts est négligeable puisqu'ils sont tous sécurisés de façon adéquate, soit par l'épargne sous-jacente aux contrats Vie mixtes, soit par l'indemnité compensatrice dans le cas des prêts aux agents, soit par des actes hypothécaires dans le cas de prêts aux membres de la Direction. Comme les taux de rémunération effectifs de ces actifs sont sensiblement égaux aux taux du marché pour ces formes de prêts, leur valeur d'origine est maintenue.

Comptes de régularisation à l'actif

€ milliers	2005	2004
Intérêts et loyers courus et non-encaissés	14 855,7	13 352,2
Frais d'acquisition reportés	497,7	405,1
Autres comptes de régularisation	378,9	305,4
Total	15 732,3	14 062,7

Autres créances

€ milliers	2005	2004
Avances d'impôts	18 995,9	14 846,5
Créances diverses	2 939,7	3 536,8
Créances envers parties liées	142,4	135,8
Total	22 078,0	18 519,1

Les parts courantes et non courantes des actifs financiers figurant dans les tableaux ci-dessus peuvent être estimées comme suit :

€ milliers	2005		2004	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Créances d'assurance	26 867,7	-	14 052,7	-
Autres créances	3 082,1	18 995,9	3 672,6	14 846,5
Comptes de régularisation à l'actif	15 234,6	497,7	13 657,6	405,1
Subrogations et sauvetages	2 887,7	-	2 769,5	-
Prêts	-	6 287,4	-	5 852,3
Total	48 072,1	25 781,0	34 152,4	21 103,9

La part courante des actifs est déterminée par leur échéance contractuelle qui dans tous les cas est inférieure à 1 an. Lorsque l'échéance de la créance n'est pas fixe et dépend de facteurs indépendants de la volonté du Groupe, le Groupe considère ces créances comme non courantes. La part non courante de ces actifs échoit endéans une période de 1 à 5 ans après la date du bilan. Tel est notamment le cas pour les avances d'impôts qui figurent sous « Autres créances ».

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances ci-dessus sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces actifs est le montant escompté des flux de trésorerie futurs à recevoir. Ces flux sont escomptés au taux du marché et donnent la juste valeur de ces actifs financiers. La juste valeur de ces actifs n'a pas été renseignée car l'effet de l'actualisation sur les montants d'origine est négligeable.

Note 12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les procédures de gestion financière du Groupe imposent dans le cadre du suivi du risque interbancaire que les opérations de trésorerie soient exécutées dans le respect des lignes de trésorerie définies avec chacun des organismes financiers avec lequel le Groupe entretient des relations d'affaires. Ces lignes de trésorerie tiennent compte du rating de ces organismes et varient entre € 2 millions et € 75 millions. Ces lignes sont revues au moins annuellement pour vérifier leur adéquation avec les ratings. Lorsque aucun rating officiel n'est publié, le Groupe définit les lignes en fonction de critères bilantaires. Aucun contrat de crédit n'a été signé avec ces organismes financiers.

€ milliers	2005	2004
Dépôts à terme	72 535,7	145 618,2
Espèces en caisse, comptes courants et préavis	20 068,9	25 915,9
Total	92 604,6	171 534,1

Les dépôts à terme ont des échéances variant entre 3 et 18 jours et les taux d'intérêt de ces dépôts sont fonction du marché financier à court terme, au 31 décembre 2005 de 2,3479% en moyenne. La juste valeur de ces actifs n'a pas été renseignée car l'effet de l'actualisation sur les montants d'origine est négligeable.



Note 13. Capital souscrit, primes d'émission, résultat par action

Le capital souscrit s'élève à € 44 994 210,0 représenté par 8 998 842 actions ordinaires intégralement libérées sans désignation de valeur. Les actions émises jouissent toutes des mêmes droits tant en ce qui concerne leur droit de vote aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, qu'en ce qui concerne le dividende voté par les actionnaires lors des Assemblées générales. Le capital autorisé s'élève à € 74 350 000,0.

Les primes d'émissions sont constituées comme suit :

Evolution des primes d'émission	
	€
2000	2 251 684,0
2001	466 617,7
2002	387 700,7
Total	3 106 002,4

Un dividende à payer en 2006 au titre de 2005 de € 1,20 par action, sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires, contre € 1,05 par action un an plus tôt. Les comptes de l'exercice 2005 ne tiennent pas compte du dividende qui sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 4 avril 2006.

Résultat par action

€	2005	2004
Résultat de l'exercice	50 579 762,2	38 788 634,7
<i>Dont part des minoritaires</i>	<i>221 250,4</i>	<i>101 795,6</i>
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>50 358 511,8</i>	<i>38 686 839,1</i>
Nombre moyen d'actions en circulation	8 998 842	8 998 842
Résultat par action de base	5,6	4,3
Résultat par action après dilution	5,6	4,3

Il n'existe pas d'autres classes d'actions, ni d'options ou droits préférentiels donnant droit à l'émission d'actions d'une autre classe qui pourraient avoir un effet de dilution sur le nombre d'actions émises.

Le Groupe n'a ni émis d'actions nouvelles, ni racheté des actions en circulation, de sorte que le nombre d'actions en circulation correspond au nombre d'actions émises.

Note 14. Réserves

Le tableau suivant donne le détail des réserves :

Détail des réserves

€ milliers	2005	2004
Autres réserves	87 069,1	83 565,5
Réserve de réévaluation	39 012,7	20 558,2
Ecarts de consolidation	37 799,8	37 799,8
Total	163 881,6	141 923,5

Le poste « **Autres réserves** » comprend les éléments suivants :

Réserve légale

Il s'agit de la réserve légale de la société mère FOYER S.A. qui a été alimentée à raison d'au moins 5% du bénéfice net des comptes élaborés selon les normes LuxGAAP jusqu'à concurrence de 10% du capital souscrit. Cette réserve est indisponible (K€ 4 499,4).

Réserves spéciales

En accord avec la législation fiscale en vigueur, les sociétés du Groupe ont réduit la charge de l'impôt sur la fortune. Ainsi, les sociétés du Groupe ont décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune (K€ 15 953,3).

Autres réserves

Les « Autres réserves » sont constituées de la part du Groupe dans les réserves d'entités faisant partie du Groupe sauf la « Réserve de réévaluation ».

Le poste « **Réserve de réévaluation** » comprend les éléments suivants :

La réserve de réévaluation renseigne la variation à la juste valeur des portefeuilles titres selon les dispositions d'IAS 39.

L'évolution de cette réserve pour l'exercice 2005 se décompose comme suit :

Réserve au 01.01.2005	20 558,2
Reprise via résultat	-6 964,9
Dotations	25 419,4
Réserve au 31.12.2005	39 012,7

La reprise via résultat est liée principalement à des cessions de titres en portefeuille disponibles à la vente.

« **Ecarts de consolidation** »

Les « écarts de consolidation » ont été calculés lors de la première consolidation (avant le 1^{er} janvier 2004) des entités faisant partie du périmètre de consolidation et comprennent l'écart existant entre la valeur d'acquisition de ces entités et la part dans les fonds propres détenus par la société mère. Le montant total de ces écarts de consolidation s'élève à K€ 37 799,8.

Note 15. Provisions techniques et parts des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance

1. PROVISIONS TECHNIQUES NETTES DE RÉASSURANCE

€ milliers	2005	2004
Montants bruts		
Provision pour sinistres	286 374,6	290 414,7
Provision pour primes non-acquises	80 340,0	74 193,1
Provision d'assurance Vie	937 799,5	805 075,9
<i>dont contrat d'investissement avec participation discrétionnaire</i>	<i>32 593,9</i>	<i>20 578,4</i>
Provision pour vieillissement	975,6	687,9
Total provisions techniques brutes	1 305 489,7	1 170 371,6
Part des réassureurs		
Provision pour sinistres	55 901,2	63 510,9
Provision pour primes non-acquises	11 182,6	9 379,0
Provision d'assurance Vie	865,6	706,9
Total provisions techniques part des réassureurs	67 949,4	73 596,8
Montants nets		
Provision pour sinistres	230 473,4	226 903,8
Provision pour primes non-acquises	69 157,4	64 814,1
Provision d'assurance Vie	936 933,9	804 369,0
Provision pour vieillissement	975,6	687,9
Total provisions techniques nettes	1 237 540,3	1 096 774,8

La provision pour sinistres Non-Vie comprend une estimation pour sinistres déclarés tardivement pour K€ 10 763,0 (2004 : K€ 9 599,9). Le montant de cette provision est déterminé sur base des données historiques tant sur le plan de la fréquence que sur le plan des coûts moyens. De plus, la provision pour sinistres contient une provision pour frais de gestion de K€ 19 301,5 (2004 : K€ 19 305,1) dont le but est de permettre au Groupe, dans l'hypothèse où il mettrait fin à l'activité de souscription de contrats d'assurance, de disposer des moyens nécessaires pour faire face au coût du run-off des dossiers sinistres.

En branche Vie, la provision d'assurance Vie comprend des provisions additionnelles destinées à faire face aux risques de taux.

A noter que les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire dont le nombre souscrit par FOYER VIE n'est pas significatif, sont gérés selon les dispositions prévues par la législation luxembourgeoise en matière d'assurance Vie.

2. VARIATION DES PASSIFS D'ASSURANCES NON-VIE ET VIE BRUTS ET DES ACTIFS DE RÉASSURANCE Y RELATIFS

2.1 Variation de la provision pour sinistres (hors subrogations et sauvetages)

€ milliers	2005			2004		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	290 414,7	63 510,9	226 903,8	289 850,5	66 839,2	223 011,3
Variation de l'exercice	-4 040,1	-7 609,7	3 569,6	564,2	-3 328,3	3 892,5
Provision 31.12.	286 374,6	55 901,2	230 473,4	290 414,7	63 510,9	226 903,8

2.2 Variation de la provision pour primes non-acquises

€ milliers	2005			2004		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	74 193,1	9 379,0	64 814,1	67 765,7	7 962,8	59 802,9
Variation de l'exercice	6 146,9	1 803,6	4 343,3	6 427,4	1 416,2	5 011,2
Provision 31.12.	80 340,0	11 182,6	69 157,4	74 193,1	9 379,0	64 814,1

2.3 Variation de la provision d'assurance Vie

2.3.1 Variation de la provision d'assurance Vie

€ milliers	2005			2004		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	276 561,9	706,9	275 855,0	263 234,3	585,5	262 648,8
Variation de l'exercice	30 844,4	158,7	30 685,7	13 327,6	121,4	13 206,2
Provision 31.12.	307 406,3	865,6	306 540,7	276 561,9	706,9	275 855,0

2.3.2 Variation de la provision relative à des contrats d'assurance en UC

€ milliers	2005			2004		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	527 818,1	-	527 818,1	444 789,0	-	444 789,0
Variation de l'exercice	98 015,6	-	98 015,6	83 029,1	-	83 029,1
Provision 31.12.	625 833,7	-	625 833,7	527 818,1	-	527 818,1

2.3.3 Variation de la provision pour participation discrétionnaire

€ milliers	2005			2004		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	695,9	-	695,9	577,1	-	577,1
Variation de l'exercice	3 863,6	-	3 863,6	118,8	-	118,8
Provision 31.12.	4 559,5	-	4 559,5	695,9	-	695,9

La variation de la provision pour participation discrétionnaire comprend un montant de K€ 61,5 relatif au paiement d'une participation bénéficiaire sur acceptation en faveur d'un réassureur externe.

3. VARIATION DE LA PROVISION POUR VIEILLISSEMENT

€ milliers	2005			2004		
	Brut	Réassurance	Net	Brut	Réassurance	Net
Provision 01.01.	687,9	-	687,9	439,0	-	439,0
Variation de l'exercice	287,7	-	287,7	248,9	-	248,9
Provision 31.12.	975,6	-	975,6	687,9	-	687,9

4. EMPRUNTS ET DÉPÔTS DES RÉASSUREURS

En vertu des contrats de réassurance signés, les réassureurs sont tenus de couvrir leurs engagements de réassurance intégralement ou partiellement selon les souhaits de la cédante par des dépôts espèces. La rémunération de ces dépôts varie selon les traités entre 75% et 90% du taux Euribor à 6 mois ou selon le taux de rendement des obligations linéaires émises par l'Etat belge. Ces taux sont fixés au 1^{er} janvier de l'année qui suit l'année pour laquelle les montants des dépôts espèces sont décomptés. Le Groupe n'a pas fait usage de la faculté de faire déposer par les réassureurs l'intégralité des dépôts auxquels le Groupe pourrait prétendre.

Le tableau suivant donne la valeur des dépôts au 31 décembre de chaque année.

€ milliers	2005	2004
Contrats Non-Vie	33 906,7	32 556,8
Contrats Vie	2 447,3	2 162,2
Total	36 354,0	34 719,0

La juste valeur de ces actifs n'a pas été renseignée car l'effet de l'actualisation au taux effectif sur les montants est négligeable.

Note 16. Avantages du personnel

1 AVANTAGES À LONG TERME : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

1.1 Plans de pensions complémentaires, situation antérieure

Le Groupe a modifié le plan de pension complémentaire en faveur de ses employés au 1er janvier 2003. Jusqu'à cette date le plan était du type « prestations définies », pour lequel des provisions complémentaires étaient inscrites au passif du bilan.

A partir du 1^{er} janvier 2003, le Groupe a adopté un plan de pension complémentaire du type « contributions définies ». Dans cette formule, les différentes sociétés du Groupe versent annuellement une prime à FOYER VIE.

1.1.1 Primes d'assurances versées dans le cadre du nouveau régime à contributions définies

€ milliers	2004
Primes en couverture du risque décès	158,5
Primes en couverture du risque invalidité	140,9
Primes en couverture de la garantie de pension complémentaire de pension anticipée	832,5
Total primes versées	1 131,9

L'externalisation des régimes internes de pension du Groupe a donné lieu à une prime unique se rapportant au transfert des droits acquis dans le régime externe : K€ 4 395,9.

1.1.2 Evolution du plan de pension complémentaire à prestations définies

Evolution de la provision dite « bookreserve » conformément aux principes comptables applicables au Luxembourg.

€ milliers	2004
Provision constituée au 1 ^{er} janvier	9 126,1
Augmentations de l'exercice	-8,5
Provision constituée au 31 décembre	9 117,6
Paiement de l'exercice	961,8

1.1.3 Certains engagements de promesses de pensions complémentaires antérieures à la signature du premier plan de pension complémentaire sub 1. ci-dessus ont généré en 2005 des paiements à hauteur de K€ 907,7 contre K€ 961,8 un an plus tôt.

Les provisions du type « bookreserve » ont été estimées sur base de l'article LIR 24 et des hypothèses actuarielles suivantes, conformément aux LuxGAAP :

	2004
Taux d'intérêt	5%
Table de mortalité	ERF

1.2 Plans de pensions complémentaires, situation actuelle

Le Groupe offre des avantages postérieurs à l'emploi tant du personnel actif que des pensionnés. Les calculs IAS 19 des engagements ont été effectués à l'ouverture de la période du 1^{er} janvier 2004 et aux 31 décembre 2004 et 2005.

1.2.1 Régime externe assimilé à un régime interne

Les employés bénéficient d'un plan de prévoyance et de retraite financé auprès de FOYER VIE. Ce plan est un régime externe à contributions définies. A cet effet, les entités du Groupe versent annuellement une prime à FOYER VIE.

Ces contributions sont investies dans des fonds d'investissement sans garantie de rendement. Toutefois, les employés ont la possibilité de choisir une formule d'assurance épargne classique avec un taux d'intérêt garanti de 2,5% plus participation discrétionnaire.

Toutefois, comme au travers de sa filiale, le Groupe garde les engagements en interne, il est assimilé à un régime interne en prestations définies.

1.2.2 Régime interne

En ce qui concerne les pensionnés, des avantages sont constitués par des rentes de retraite viagère, des rentes d'invalidité, des rentes de survie ou des rentes d'orphelins. Ces avantages proviennent d'anciennes promesses. Les pensions sont indexées. Le plan est un régime interne, il est fermé et financé au travers de provisions actées au bilan.

1.2.3 Hypothèses

Le taux d'escompte se base sur les données du marché obligataire.

	01.01.2004	01.01.2005	31.12.2005
Taux d'actualisation	4,29%	3,68%	3,56%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des salaires	0,50%	0,50%	0,50%
Tables de mortalité des actifs	GBM 90-95	GBM 90-95	GBM 90-95
Taux d'augmentation des pensions en cours	2,00%	2,00%	2,00%
Tables de mortalité des pensionnés	ERF (1990) Suisse	ERF (1990) Suisse	ERF (1990) Suisse

Il a également été tenu compte des éléments suivants :

- Les taux de rotation du personnel.
- Les choix des investissements faits par les affiliés sont considérés comme constants dans la projection.
- Les impôts liés à l'article 142 LIR sont une charge pour l'employeur qui s'ajoute au coût du plan. Ces impôts ont été intégrés dans les calculs au taux actuel de 20%. La reconnaissance de ces coûts est établie selon la méthode des unités de crédit projetées.
- Les pertes ou gains actuariels sont pris immédiatement en leur totalité.

1.2.4 Données

a) Régime externe assimilé à un régime interne

	2005	2004
Nombre d'actifs	427	427
Âge moyen	39	38
Masse salariale pensionnable annuelle	K€ 24 025,0	K€ 23 525,0
Cotisation moyenne investie en fonds garanti	1 692	1 677
Fonds à taux garanti au début d'année	K€ 4 444,0	K€ 3 862,7
Durée moyenne restante	22	22

b) Régime interne des pensionnés

	2005	2004
Nombre de bénéficiaires	67	71
Âge moyen	67	68
Prestations annuelles	K€ 862,7	K€ 1 006,2

1.2.5 Calcul des obligations

a) 2005

Obligations au titre des avantages du personnel au 01.01.2005

€ milliers	Total	Actifs	Pensionnés
Valeur actualisée de l'obligation	23 894,1	7 478,0	16 416,1
Juste valeur des actifs du régime	-	-	-
Total	23 894,1	7 478,0	16 416,1
Coût des services passés non comptabilisés	-	-	-
Profits/pertes actuariels non comptabilisés	-	-	-
Passif net au bilan	23 894,1	7 478,0	16 416,1

Obligations au titre des avantages du personnel au 31.12.2005

€ milliers	Total	Actifs	Pensionnés
Valeur actualisée de l'obligation	23 480,1	8 413,7	15 066,4
Juste valeur des actifs du régime	-	-	-
Total	23 480,1	8 413,7	15 066,4
Coût des services passés non comptabilisés	-	-	-
Profits/pertes actuariels non comptabilisés	-	-	-
Passif net au bilan	23 480,1	8 413,7	15 066,4
Provisions en suspens d'employés ayant quitté le Groupe	273,1		
Grand Total	23 753,2		

Composantes du coût des plans de pensions complémentaires en 2005

€ milliers	Total	Actifs	Pensionnés
Coût des services de l'exercice	1 249,5	1 249,5	-
Charge d'intérêts	858,2	272,6	585,6
Profits/pertes actuariels comptabilisés	-1 216,2	-187,8	-1 028,4
Charge portée dans les avantages du personnel	891,5	1 334,3	-442,8

Réconciliation des obligations au titre des avantages du personnel au 31.12.2005

€ milliers	Total	Actifs	Pensionnés
Valeur actualisée de l'obligation au début de l'exercice	23 894,1	7 478,0	16 416,1
Coût des services de l'exercice	1 249,5	1 249,5	-
Charge d'intérêts	858,2	272,6	585,6
Profits/pertes actuariels comptabilisés	-1 216,2	-187,8	-1 028,4
Prestations versées directement	-1 305,5	-398,6	-906,9
Valeur actualisée de l'obligation à la fin de l'exercice	23 480,1	8 413,7	15 066,4

b) 2004

Obligations au titre des avantages du personnel au 01.01.2004

€ milliers	Total	Actifs	Pensionnés
Valeur actualisée de l'obligation	21 600,4	6 169,0	15 431,4
Juste valeur des actifs du régime	-	-	-
Total	21 600,4	6 169,0	15 431,4
Coût des services passés non comptabilisés	-	-	-
Profits/pertes actuariels non comptabilisés	-	-	-
Passif net au bilan	21 600,4	6 169,0	15 431,4

Obligations au titre des avantages du personnel au 31.12.2004

€ milliers	Total	Actifs	Pensionnés
Valeur actualisée de l'obligation	23 894,1	7 478,0	16 416,1
Juste valeur des actifs du régime	-	-	-
Total	23 894,1	7 478,0	16 416,1
Coût des services passés non comptabilisés	-	-	-
Profits/pertes actuariels non comptabilisés	-	-	-
Passif net au bilan	23 894,1	7 478,0	16 416,1
Provisions en suspens d'employés ayant quitté le Groupe	299,1		
Grand Total	24 193,2		

Composantes du coût des plans de pensions complémentaires en 2004

€ milliers	Total	Actifs	Pensionnés
Coût des services de l'exercice	937,1	937,1	-
Charge d'intérêts	903,1	262,2	640,9
Profits/pertes actuariels comptabilisés	1 550,0	224,6	1 325,4
Charge portée dans les avantages du personnel	3 390,2	1 423,9	1 966,3

Réconciliation des obligations au titre des avantages du personnel au 31.12.2004

€ milliers	Total	Actifs	Pensionnés
Valeur actualisée de l'obligation au début de l'exercice	21 600,4	6 169,0	15 431,4
Coût des services de l'exercice	937,1	937,1	-
Charge d'intérêts	903,1	262,2	640,9
Profits/pertes actuariels comptabilisés	1 550,0	224,6	1 325,4
Prestations versées directement	-1 096,5	-114,9	-981,6
Valeur actualisée de l'obligation à la fin de l'exercice	23 894,1	7 478,0	16 416,1

2. AVANTAGES À COURT TERME

Provision pour congés payés

Le montant de la provision a été estimé en multipliant le nombre de jours de congés non pris au 31 décembre de chaque exercice avec le coût horaire moyen majoré de l'incidence des charges sociales.

L'évolution de cette provision est la suivante :

€ milliers	2005	2004
Provisions au 01.01.	1 437,7	1 228,7
Mouvements de l'exercice	75,3	209,0
Provisions au 31.12.	1 513,0	1 437,7



Note 17. Dettes d'assurance et autres dettes

Le tableau suivant renseigne le détail de ces dettes :

€ milliers	2005	2004
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	12 971,4	18 150,7
Dettes nées d'opérations de réassurance	15 456,7	9 484,4
Dettes envers les établissements de crédit	6 846,9	21 862,5
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	42 399,1	27 527,2
Dettes envers les parties liées	117,1	15,2
Autres dettes	16 319,1	19 131,1
Total	94 110,3	96 171,1

Les dettes d'opérations d'assurances directes trouvent leur origine principalement dans les primes de contrats d'assurance Non-Vie souscrits en co-assurance pour lesquels le Groupe figure comme apériteur.

Les dettes nées d'opérations de réassurance représentent les soldes des décomptes de traités de réassurance avec les réassureurs à la fin de la période sous revue.

Les dettes envers les établissements de crédit représentent des découverts occasionnels en compte courant avec certains organismes financiers avec lesquels le Groupe traite. Il s'agit de facilités de crédit en compte courant non contractuelles et non confirmées accordées par ces organismes.

Les dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale proviennent de sommes dues à ces administrations en vertu de décomptes d'impôts, de retenues d'impôts sur salaires et de cotisations sociales, ainsi que des provisions d'impôts sur le revenu et sur la fortune calculées annuellement selon les dispositions fiscales du pays de résidence des entités. Dans certains cas, ces décomptes sont couverts par des avances d'impôts versées trimestriellement à l'Administration des Contributions et qui sont évaluées à l'actif au coût amorti sans que ces avances soient spécifiquement désignées comme instruments de couverture.

Les dettes envers les parties liées représentent essentiellement les soldes de comptes courants avec les co-entreprises consolidées par intégration proportionnelle.

Les autres dettes proviennent d'opérations sur titres qui sont en instance de liquidation à la fin de la période.

Après la comptabilisation initiale, les dettes d'assurances et autres dettes (hors dettes fiscales) ci-dessus sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur des dettes d'assurance et des autres dettes est le montant escompté des flux de trésorerie futurs. Ces flux sont escomptés au taux du marché et donnent la juste valeur de ces passifs financiers. Comme toutes ces dettes sont soit exigibles à très court terme, soit compensables avec une créance sur le même débiteur, la juste valeur de ces actifs n'a pas été renseignée car l'effet de l'actualisation sur les montants d'origine est négligeable.

Autres Passifs financiers

A la fin de l'exercice 2004, FOYER ASSET MANAGEMENT avait une position « short » sur une position d'obligations en dollars néo-zélandais de K€ 3,1 figurant sous « Autres passifs financiers ».

Note 18. Charge d'impôts et impôts différés

1. CHARGE D'IMPÔTS EXIGIBLE

Le Groupe a enregistré la charge d'impôts sur le résultat social et sur la fortune de l'ensemble des sociétés du Groupe comme suit :

€ milliers	2005	2004
Impôt sur le revenu des collectivités	- 10 939,1	-7 854,1
Impôt commercial communal	- 3 651,8	-2 516,7
Impôt sur la fortune	- 321,3	506,4
Total de la dotation pour impôts constituée par résultat	- 14 912,2	-9 864,4

2. CHARGES ET REVENUS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS DE L'EXERCICE

Les impôts différés prennent naissance lorsqu'une différence temporelle apparaît entre la base taxable d'un actif ou d'un passif et la valeur pour laquelle ils figurent au bilan comptable consolidé. Le tableau suivant renseigne le détail de ces impôts :

€ milliers	2005	2004
Impôts différés à l'actif au 01.01.	5 192,7	5 190,4
Impôts différés recouvrables dans les 12 mois	- 80,4	446,6
Impôts différés recouvrables au-delà de 12 mois	546,5	-444,3
Total impôts différés à l'actif au 31.12.	5 658,8	5 192,7
Impôts différés au passif au 01.01.	36 349,4	24 654,2
Impôts différés recouvrables dans les 12 mois	8 101,0	8 223,0
Impôts différés recouvrables au-delà de 12 mois	4 753,1	3 472,2
Total impôts différés au passif au 31.12.	49 203,5	36 349,4
Impôts différés par résultat	-5 086,0	-5 448,3
Charge d'impôts différée	-6 670,9	-5 866,0
Produit d'impôts différé	1 584,9	417,7

3. IMPÔTS DIFFÉRÉS À L'ACTIF

Détaillés selon leur origine, les impôts différés à l'actif se décomposent comme suit :

€ milliers	IAS 38	IAS 37	IAS 27	IAS 19	IAS 12	Total
Début d'année 2004	5,4	373,3	-	2 412,0	2 399,7	5 190,4
Débit/crédit résultat	- 2,7	63,5	4,4	381,9	- 414,9	32,2
Débit/crédit réserve de réévaluation	-	-	- 0,4	-	- 29,5	- 29,9
Fin d'année 2004	2,7	436,8	4,0	2 793,9	1 955,3	5 192,7
Début d'année 2005	2,7	436,8	4,0	2 793,9	1 955,3	5 192,7
Débit/crédit résultat	- 5,2	22,9	-	- 98,1	546,5	466,1
Débit/crédit réserve de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Fin d'année 2005	- 2,5	459,7	4,0	2 695,8	2 501,8	5 658,8

IAS 38 : La variation du montant des impôts différés relatif à la norme IAS 38 de K€ 2,5 provient des frais de constitution de la société RAIFFEISEN VIE dont la correction de valeur actée sous LuxGAAP est extournée sous IFRS.

IAS 37 : La variation du montant de l'impôt différé trouve son origine dans l'accroissement de la provision pour congés payés.

IAS 27 : La variation de l'impôt différé enregistré en 2004 trouve son origine dans le changement de la méthode de consolidation de la SICAV FOYER SELECTION.

IAS 12 : Les reports de pertes générés dans les différentes sociétés du Groupe et ayant pu trouver leur origine par exemple dans des baisses boursières ou des hausses de rendement dans les marchés obligataires, nécessitent sous LuxGAAP d'importantes corrections de valeur passées par compte de résultat. Ces phénomènes peuvent être à la base d'une perte comptable sous LuxGAAP pour la période sous revue. Comme ces reports de pertes sont déterminés d'après le droit fiscal du Grand-Duché de Luxembourg, la durée du report prévue par la loi est déterminante (durée du report indéterminée) pour l'inscription à l'actif de l'impôt différé qui y correspond.

Pour les entités du Groupe concernées, la Direction du Groupe estime qu'elles généreront dans le futur un revenu suffisant pour absorber les reports de pertes fiscales au cours des exercices subséquents.

IAS 19 : L'augmentation des provisions pour pensions complémentaires calculée dans les comptes consolidés par application des méthodes prévues par cette norme mais non prévues par les normes LuxGAAP, explique la variation du montant des impôts différés à l'actif.

4. IMPÔTS DIFFÉRÉS AU PASSIF

Détaillés selon leur origine, les impôts différés au passif se décomposent comme suit :

€ milliers	IAS 39	IAS 37	IAS 36	IAS 28	IAS 19	IAS 12	IFRS 5	Total
Début d'année 2004	1 776,9	11 483,8	-91,1	-	-	11 484,6	-	24 654,2
Débit/crédit résultat	2 005,8	3 501,6	-	35,8	-	-	-	5 543,2
Débit/crédit réserve de réévaluation	6 222,3	-	-	- 40,9	-	- 29,4	-	6 152,0
Fin d'année 2004	10 005,0	14 985,4	-91,1	-5,1	-	11 455,2	-	36 349,4
Début d'année 2005	10 005,0	14 985,4	-91,1	-5,1	-	11 455,2	-	36 349,4
Débit/crédit résultat	377,4	5 528,4	-407,1	-	326,1	- 338,7	66,0	5 552,1
Débit/crédit réserve de réévaluation	7 738,5	- 436,5	-	-	-	-	-	7 302,0
Fin d'année 2005	18 120,9	20 077,3	-498,2	-5,1	326,1	11 116,5	66,0	49 203,5

IAS 39 : Le mouvement des impôts différés au passif relatifs à la norme IAS 39 représente la part d'impôts différés dans l'accroissement de la juste valeur des actifs financiers.

IAS 37 : Le mouvement enregistré au 31 décembre provient de l'extourne de la variation de la provision pour fluctuation de sinistralité portée en charge sous LuxGAAP et non admise sous IFRS.

IAS 36 : Le mouvement trouve son origine dans la dépréciation des créances clients enregistrée en 2004 en IFRS mais non comptabilisée sous LuxGAAP. Comme cette dépréciation a été enregistrée également sous LuxGAAP en 2005, ce compte de créance cumule la dépréciation IFRS de 2004 et la dépréciation LuxGAAP 2005. Il y avait donc lieu d'extourner l'enregistrement IFRS de 2004.

IAS 28 : Le mouvement enregistré provient du changement de la méthode de consolidation de EUROP ASSISTANCE S.A..

IAS 12 : Le mouvement enregistré au 31 décembre provient de l'annulation de la variation du « poste spécial avec une quote-part de réserve » comptabilisé sous LuxGAAP.

IFRS 5 : L'immeuble « Kirchberg » ayant été reclassé comme actif non courant détenu en vue de sa vente, la charge d'amortissement enregistrée sous LuxGAAP pour l'exercice 2005 a été extournée, IFRS ne permettant pas la prise en charge d'amortissement sur des actifs ainsi reclassés.

5. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔTS ET LE RÉSULTAT

€ milliers	2005	2004
Résultat avant impôts	70 578,0	54 101,3
Charge d'impôts selon (1) ci-dessus	14 912,2	9 864,4
Charge d'impôts différées selon (2) ci-dessus	5 086,0	5 448,3
Total charge d'impôts	19 998,2	15 312,7
Charge d'impôts théorique	20 417,8	14 750,0
Incidence reports de perte	- 546,5	378,6
Incidence crédits d'impôts	- 182,7	-18,7
Incidence ajustement statutaire	- 13,3	-
Incidence abattement forfaitaire	- 7,2	-7,2
Incidence de taux (ICC)	7,6	5,3
Impôt sur la fortune	321,3	-506,4
Décompte d'impôts	- 3,7	806,4
Ajustement provision exercice antérieur	-	-128,2
Mise en équivalence Europ Assistance	-	35,8
Autres incidences	4,9	-2,9
Total charge d'impôts	19 998,2	15 312,7

La charge d'impôts sur le revenu et de l'impôt commercial communal a été calculée à raison de 30,38% sur le bénéfice brut, part des minoritaires comprises. L'impôt sur la fortune est calculé au taux de 0,5% sur la valeur unitaire de chaque entité.

Le montant des autres incidences de K€ 4,9 est constitué pour l'essentiel de divers crédits d'impôts non comptabilisés et résultant notamment des dispositions fiscales en matière d'aide à l'investissement, ainsi que du changement de périmètre de consolidation.

Note 19. Promesse d'indemnité de fin de carrière des agents

Une prestation sous forme de capital est promise aux agents d'assurance gérant un portefeuille d'assurance Non-Vie, qui disposent du statut d'agent d'assurance du Groupe, et qui bénéficient du statut d'agent général ou d'agent principal auxquels la clause spéciale du contrat d'agent « Agent Partenaire – Clause extensive pour Agent Général / Principal » s'applique.

Les dotations annuelles sont effectuées en fonction d'un calcul actuariel tenant compte :

- d'une charge fixe égale à 1,5% du total des commissions attribuées à l'agent au cours de l'année civile ou la partie de celle-ci prise en compte ;
- d'un taux d'intérêt technique égal à 5% ;
- d'une table de mortalité.

La charge fixe annuelle est limitée à 8% du plafond par agent. Le plafond est de K€ 12,2 à l'indice 100.

Au 31 décembre, les sommes provisionnées étaient les suivantes :

€ milliers	2005	2004
Provisions au 31.12.	1 933,6	1 509,0



Note 20. Passifs de contrats d'investissement et actifs financiers désignés comme actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat

Les passifs financiers dont les flux de trésorerie sont contractuellement liés à la performance d'actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (contrats d'investissement en unités de compte), sont détaillés dans le tableau suivant par origine des preneurs.

1. PASSIFS DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT PAR LOCALISATION DES PRENEURS DE CONTRATS D'INVESTISSEMENT

Exercice 2005

€ milliers	Luxembourg	UE	Hors UE	Total
Passifs des contrats d'investissement	6 700,3	744 400,6	6 654,9	757 755,8

Exercice 2004

€ milliers	Luxembourg	UE	Hors UE	Total
Passifs des contrats d'investissement	1 564,9	554 140,4	9 393,1	565 098,4

Tous ces montants correspondent à des passifs financiers désignés par le Groupe comme des passifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat (Note 2 paragraphe 5.4.2). La valeur à l'échéance de ces passifs financiers correspond à la juste valeur des unités de placements représentatifs de ces contrats à l'échéance. Il n'y aura pas de différence entre la valeur comptable et le montant que le Groupe sera tenu de payer contractuellement à l'échéance.

2. ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME ACTIFS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR EN CONTREPARTIE DU RÉSULTAT

€ milliers	2005	2004
Valeur des unités de placement évaluées en juste valeur en contrepartie du résultat	1 380 941,6	1 091 136,4



Note 21. Primes acquises, nettes de réassurance

€ milliers	2005	2004
Primes émises brutes Non-Vie		
Incendie et autres Dommages aux Biens	56 329,0	53 868,0
Auto, Responsabilité Civile	47 264,5	47 581,6
Auto, Autres branches	57 486,3	53 608,5
Responsabilité Civile	20 927,1	20 026,6
Maladie, Accident	8 517,3	7 551,4
Autres branches	39 924,6	38 877,9
Total primes émises brutes Non-Vie	230 448,8	221 514,0
Variation de la provision pour primes non acquises brute		
Incendie et autres Dommages aux Biens	-2 096,6	-2 644,7
Auto, Responsabilité Civile	-50,6	-480,1
Auto, Autres branches	-1 395,1	-1 766,5
Responsabilité Civile	-668,4	308,9
Maladie, Accident	-368,6	-187,9
Autres branches	-914,0	-364,0
Total variation de la provision pour primes non acquises brute	-5 493,3	- 5 134,3
Primes acquises brutes Non-Vie		
Incendie et autres Dommages aux Biens	54 232,4	51 223,3
Auto, Responsabilité Civile	47 213,9	47 101,5
Auto, Autres branches	56 091,2	51 842,0
Responsabilité Civile	20 258,7	20 335,5
Maladie, Accident	8 148,7	7 363,5
Autres branches	39 010,6	38 513,9
Total primes acquises brutes Non-Vie	224 955,5	216 379,7
Primes émises brutes Vie (contrats IFRS 4)		
Vie sans UC	62 089,7	59 148,3
<i>Dont contrats d'investissement avec participation discrétionnaire</i>	<i>13 863,6</i>	<i>10 113,9</i>
Vie avec UC	51 811,9	93 085,0
Total primes émises brutes Vie	113 901,6	152 233,3
Variation de la provision pour primes non acquises brute		
Vie sans UC	-653,5	-1 293,1
Vie avec UC	0,1	-
Total variation de la provision pour primes non acquises brute	-653,4	-1 293,1
Primes acquises brutes Vie		
Vie sans UC	61 436,1	57 855,2
Vie avec UC	51 812,1	93 085,0
Total primes acquises brutes Vie	113 248,2	150 940,2
Primes acquises brutes	338 203,7	367 319,9

Les montants figurants sous « Autres branches » concernent les primes encaissées en fronting pour les compagnies de réassurance captives. Ces primes, pour lesquelles le taux de cession dépasse toujours 95%, concernent tant les branches RC que les branches Dommages en assurance Non-Vie.

€ milliers	2005	2004
Primes cédées Non-Vie		
Incendie et autres Dommages aux Biens	-13 790,8	-14 219,0
Auto, Responsabilité Civile	-1 289,5	-1 533,9
Auto, Autres branches	-24,7	-34,3
Responsabilité Civile	-7 577,6	-7 750,8
Maladie, Accident	-435,1	-555,6
Autres branches	-31 996,7	-30 007,8
Total primes cédées Non-Vie	-55 114,4	- 54 101,4
Variation de la provision pour primes non acquises part réassureurs		
Incendie et autres Dommages aux Biens	759,6	1 860,2
Auto, Responsabilité Civile	-	-
Auto, Autres branches	-3,6	5,8
Responsabilité Civile	250,7	-696,6
Maladie, Accident	-0,3	1,8
Autres branches	797,3	245,0
Total variation de la provision pour primes non acquises part réassureurs	1 803,7	1 416,2
Primes acquises cédées Non-Vie		
Incendie et autres Dommages aux Biens	-13 031,2	-12 358,8
Auto, Responsabilité Civile	-1 289,5	-1 533,9
Auto, Autres branches	-28,3	-28,5
Responsabilité Civile	-7 326,9	-8 447,4
Maladie, Accident	-435,4	-553,8
Autres branches	-31 199,4	-29 762,8
Total primes acquises cédées Non-Vie	-53 310,7	-52 685,2
Primes cédées Vie (contrats IFRS 4)		
Vie sans UC	-2 989,8	-2 822,4
Vie avec UC	-53,0	-52,9
Total primes cédées Vie	-3 042,8	-2 875,3
Primes acquises cédées	-56 353,5	-55 560,5
Primes acquises nettes de réassurance	281 850,2	311 759,4



Note 22. Commissions et participations aux bénéfices perçues sur contrats de réassurance

Les commissions d'assurance reçues concernent les commissions de réassurance encaissées auprès de nos réassureurs ainsi que les participations aux bénéfices perçues dans le cadre de certains contrats de réassurance Non-Vie et Vie.

€ milliers	2005	2004
Non-Vie		
Commission de réassurance	3 950,9	4 048,7
Clause de participation aux bénéfices	990,1	942,5
Vie		
Commission de réassurance	264,8	208,7
Clause de participation aux bénéfices	1 043,6	518,6
Total	6 249,4	5 718,5

Note 23. Commissions perçues par le secteur Gestion d'actifs

Les revenus de commissions comprennent les commissions encaissées par le secteur de Gestion d'actifs. Ces revenus se détaillent comme suit :

€ milliers	2005	2004
Commissions d'intermédiation financière nette	1 315,8	2 533,4
Commissions de gestion sur OPC nettes de rétrocessions	3 394,1	2 039,9
Commissions de gestion patrimoniale	1 807,2	1 019,6
Total	6 517,1	5 592,9

Note 24. Autres produits techniques, nets de réassurance

€ milliers	2005	2004
Gestion de captives	915,5	1 945,8
Autres produits techniques	208,8	395,7
Total	1 124,3	2 341,5

Note 25. Autres revenus financiers nets

Les autres revenus financiers sont constitués par l'ensemble des revenus générés par les loyers d'immeubles, dividendes, intérêts d'obligations, intérêts des actifs de trésorerie et équivalents de trésorerie. De plus, les « Autres charges financières » comprennent les frais généraux engagés dans le cadre de la Gestion des actifs financiers. Ces revenus se sont développés comme suit :

€ milliers	2005	2004
Revenus financiers nets sur terrains et constructions	590,7	534,2
Dividendes encaissés sur actions	4 167,3	3 746,6
Intérêts sur obligations	21 974,3	19 409,4
Intérêts sur prêts et dépôts	1 960,2	3 135,3
Résultat de change sur dépôts et valeurs mobilières	556,6	-255,3
Autres charges financières	-3 705,0	-7 054,2
Total	25 544,1	19 516,0

Note 26. Gains nets réalisés sur actifs financiers

Le Groupe a réalisé au cours de l'exercice un certain nombre d'opérations de vente de valeurs faisant partie des différents portefeuilles. Le tableau suivant donne le détail des résultats générés :

€ milliers	2005	2004
Plus-values réalisées sur cession d'actifs		
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des OPC	21 121,8	6 444,1
Obligations	6 497,2	10 917,5
Autres	-	614,5
Moins-values réalisées sur cession d'actifs		
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des OPC	-3 822,6	-4 657,2
Obligations	-5 200,9	-4 086,4
Autres	-	-193,5
Total	18 595,5	9 039,0



Note 27. Variation de juste valeur d'actifs/passifs comptabilisés en juste valeur en contrepartie du résultat

1. VARIATION DE JUSTE VALEUR D'ACTIFS/PASSIFS DÉSIGNÉS EN JUSTE VALEUR EN CONTREPARTIE DU RÉSULTAT

€ milliers	2005		2004	
	marché local	marché international	marché local	marché international
Variation des plus ou moins-values non réalisées sur actifs financiers	998,8	121 038,9	260,5	49 230,6
Variation des plus ou moins-values non réalisées sur passifs financiers	-276,7	-57 174,1	-	-26 322,1
Total	722,1	63 864,8	260,5	22 908,5

2. VARIATION DE JUSTE VALEUR D'ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

€ milliers	2005	2004
Variation des plus-values non réalisées sur actifs financiers		
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des OPC	597,9	337,3
Obligations	-	253,4
Variation des moins-values non réalisées sur actifs financiers		
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des OPC	-123,8	-10,6
Obligations	-458,3	-153,1
Total	15,8	427,0

Note 28. Commissions d'acquisition et de gestion sur contrats d'investissement

Les montants renseignés représentent des frais prélevés lors de la souscription de contrats d'investissement (hors contrats avec participation discrétionnaire) et sont considérés comme frais de mise en place des contrats. Par ailleurs, le Groupe prélève des frais pour la gestion des placements lorsque les services sont rendus, c'est-à-dire régulièrement sur la durée de vie de ces contrats et non pas lors de l'émission de ces contrats.

€ milliers	2005	2004
Commissions d'acquisitions	1 471,9	1 234,5
Commissions de gestion des contrats	4 127,9	3 309,7
Total	5 599,8	4 544,2

Note 29. Charges de prestations d'assurance

€ milliers	2005	2004
Charges de prestations d'assurance Vie - Montants bruts		
Sinistres payés	-48 051,0	-70 828,7
Variation de la provision pour sinistres	371,0	-152,2
Variation de la provision d'assurance Vie	-30 844,4	-13 327,6
Variation de la provision pour participation discrétionnaire	-3 844,8	-100,1
Variation de la provision relative à des contrats en UC	-98 015,6	-83 029,1
Total	-180 384,8	-167 437,7
Charges de prestations d'assurance Non-Vie - Montants bruts		
Sinistres payés	-93 547,4	-96 973,1
Variation de la provision pour sinistres	3 669,1	-412,0
Variation de la provision pour recours (subrogations et sauvetages)	118,2	-4,5
Variation de la provision pour vieillissement	-287,7	-248,9
Variation de la provision pour participation discrétionnaire	-80,3	-18,7
Total	-90 128,1	-97 657,2
Part des réassureurs dans les charges de prestations d'assurance		
Part des réassureurs dans la charge des prestations d'assurance Vie		
Sinistres payés	1 296,5	993,2
Variation de la provision pour sinistres	-325,4	-88,3
Variation de la provision d'assurance Vie	158,7	121,4
Total	1 129,8	1 026,3
Part des réassureurs dans la charge des prestations d'assurance Non-Vie		
Sinistres payés	5 971,6	10 851,2
Variation de la provision pour sinistres	-7 284,3	-3 240,0
Variation de la provision pour recours	-42,3	61,4
Total	-1 355,0	7 672,6
Total	-225,2	8 698,9
Charges de prestations d'assurance nettes de réassurance	-270 738,1	-256 396,0

Les sinistres payés en assurance Vie comprennent les montants relatifs aux rachats partiels ou totaux de contrats.



Note 30. Frais

1. FRAIS D'ACQUISITION

Les frais d'acquisition se composent des frais de commissions attribués aux intermédiaires sous forme de commissions d'acquisition, commissions d'intéressement ou de commissions d'encaissement et de la reprise sur frais d'acquisition reportés. De plus, les frais d'acquisition comprennent les autres frais généraux engagés dans le cadre de l'acquisition de contrats et de la gestion administrative des contrats.

€ milliers	2005	2004
Frais d'acquisition nets		
Commissions aux intermédiaires	-29 004,7	-28 883,1
Autres frais d'acquisition	-21 376,4	-19 735,0
Frais d'acquisition reportés	92,5	95,0
Total	-50 288,6	-48 523,1

NB : Les commissions aux intermédiaires comprennent des commissions sur contrats d'investissement avec participation discrétionnaire pour K€ 945,4 (2004 : K€ 913,2).

2. FRAIS D'ADMINISTRATION

Le poste contient l'ensemble des frais généraux afférents à l'administration du Groupe autres que ceux relatifs à la production, la gestion des sinistres et la gestion financière, ainsi que les commissions d'encaissement sur contrats Vie à primes périodiques.

€ milliers	2005	2004
Frais d'administration	-18 150,7	-20 966,2
Total	-18 150,7	-20 966,2

3. FRAIS RELATIFS AUX CONTRATS D'INVESTISSEMENT

Il s'agit des frais exposés par FOYER INTERNATIONAL dans le cadre de sa gestion du portefeuille de contrats d'investissement.

€ milliers	2005	2004
Frais relatifs aux contrats d'investissement	-4 794,6	-3 963,7
Total	-4 794,6	-3 963,7

4. AUTRES FRAIS D'EXPLOITATION

Le poste renseigne l'ensemble des frais d'exploitation qui n'ont pu être affectés dans les autres rubriques.

€ milliers	2005	2004
Autres frais d'exploitation		
Autres charges	-44,8	-190,5
Dépréciation écart de consolidation	-	-1 939,5
Total	-44,8	-2 130,0

Note 31. Frais de personnel

Le nombre moyen du personnel employé au cours de l'exercice 2005 s'est élevé à 422,2 (2004 : 407,7), représenté par les catégories suivantes :

Catégories	Nombre moyen de personnes en 2005	Nombre moyen de personnes en 2004
Dirigeants	25,9	22,4
Cadres	52,1	48,3
Employés	340,2	333,0
Ouvriers	4,0	4,0
Total	422,2	407,7

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit :

€ milliers	2005	2004
Salaires et traitements	24 022,9	22 085,1
Charges sociales	2 773,0	2 619,3
Autres frais de personnel	6 053,9	6 486,7
Total	32 849,8	31 191,1

Note 32. Informations relatives aux parties liées

Le Groupe est contrôlé par la société FOYER FINANCE à raison de 80%. Les 20% restant sont détenus par un actionnariat large. FOYER FINANCE a chargé FOYER ASSET MANAGEMENT d'intervenir en Bourse pour son compte dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles de valeurs mobilières. Ces opérations sont exécutées au prix coûtant. En revanche, FOYER FINANCE indemnise FOYER ASSET MANAGEMENT pour cette gestion des transactions boursières annuellement sur une base forfaitaire. Aucune opération d'achat ou de vente en relation avec les entreprises cotées en Bourse et liées à FOYER FINANCE n'a été faite en 2004 et en 2005.

Lors de la séance du 15 avril 2005, le Conseil d'administration de FOYER FINANCE a décidé de racheter 29 200 actions propres détenues par différentes entités du Groupe. Le prix de rachat a été fixé à € 684,68 par action conformément à une appréciation de la valorisation de ces actions par Petercam S.A. en date du 6 avril 2005.

1. CONTRATS D'ASSURANCE ET AUTRES SERVICES

€ milliers	2005	2004
Contrats de couverture RC Dirigeants, RC Professionnelle et Fraude	98,2	96,8
Fournitures de services de gestion financière	494,1	429,0

Les services rendus sont facturés au prix coûtant.

Les couvertures d'assurances sont placées à 100,0% auprès d'un assureur en dehors du Groupe.

FOYER ASSET MANAGEMENT a signé des contrats avec d'autres sociétés du Groupe FOYER FINANCE dans le but d'intervenir pour leur compte sur les marchés financiers. Ces prestations sont faites au prix coûtant.

FOYER VIE intervient comme gestionnaire des plans de pensions complémentaires à prestations définies et à cotisations définies des autres sociétés du Groupe. Ces prestations sont faites au prix coûtant.

2. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de Direction et de surveillance

€ milliers	2005	2004
Organes de la Direction	5 641,4	4 398,2

en raison de leurs fonctions et les engagements de pension à l'égard des anciens membres des organes supportés au cours des exercices se ventilent comme suit :

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de Direction et de surveillance comprennent pour l'exercice 2005 un montant de K€ 217,4 pour pensions complémentaires.

3. CRÉDITS ACCORDÉS À CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL DE DIRECTION

Les crédits accordés aux membres des organes de Direction et engagements pris pour ces personnes se détaillent comme suit :

2005	Montant restant à rembourser € milliers	Taux d'intérêts	Durée
Organes de la Direction	741,0	3%	jusqu'à 21 ans

Les montants remboursés au cours de l'exercice s'élèvent à K€ 15,2 (2004 : K€ 13,1).

Le Groupe accorde aux membres de la Direction concernés le bénéfice des règlements grand-ducaux successifs portant exécution de l'article 104 LIR de la loi du 4 décembre 1967 en matière d'exemption fiscale de rémunérations en nature sous forme d'intérêts sur prêts.

4. PROMESSE D'INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE DES AGENTS

Le Groupe s'est engagé vis-à-vis du réseau d'agents au paiement d'un capital de retraite lorsqu'ils arrêteront leur activité d'agent. Cet engagement exprime la volonté du Groupe de fidéliser les agents en tant qu'agents exclusifs du Groupe. Si la cessation de l'activité intervient pour des raisons autres, comme la faute grave, ou le changement de compagnie de l'agrément d'agent, l'agent est déchu de son droit.

Les montants provisionnés au 31 décembre des années 2004 et 2005 sont indiqués à la note 19 « Promesse d'indemnité de fin de carrière des agents ».

En outre, le Groupe accorde des prêts aux agents destinés à racheter des portefeuilles devenus disponibles. Ces prêts sont sécurisés par l'indemnité compensatrice à laquelle les portefeuilles donnent droit. Les montants prêtés au réseau d'agents sont indiqués à la note 11, sous la rubrique « Prêts ».



Note 33. Périmètre de consolidation et liens avec les entreprises liées

1. TABLEAU DES POURCENTAGES DÉTENUS ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Nom et adresse des sociétés consolidées par intégration globale	% détention 31.12.2005	% détention 31.12.2004
Foyer Assurances S.A. 46, rue Léon Laval L-3372 Leudelange	100,0	100,0
Foyer Vie S.A. 46, rue Léon Laval L-3372 Leudelange	100,0	100,0
Foyer Re S.A. 6, rue A. Borschette L-1246 Luxembourg	100,0	100,0
Foyer International S.A. 46, rue Léon Laval L-3372 Leudelange	100,0	100,0
Foyer Asset Management S.A. 6, rue A. Borschette L-1246 Luxembourg	100,0	100,0
Le Foyer, Patrimonium& Associés S.A. 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg	88,0	82,8
Foyer Sélection SICAV 6, rue A. Borschette L-1246 Luxembourg	55,0	84,2

Nom et adresse des sociétés consolidées par intégration proportionnelle	% détention 31.12.2005	% détention 31.12.2004
Le Foyer-ARAG S.A. 6, rue A. Borschette L-1246 Luxembourg	50,0	50,0
Le Foyer Santé S.A. 6, rue A. Borschette L-1246 Luxembourg	50,0	50,0
Raiffeisen Vie S.A. 6, rue A. Borschette L-1246 Luxembourg	50,0	50,0
Gecalux S.A. 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg	50,0	50,0
Cogere S.A. 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg	50,0	50,0

La société de droit luxembourgeois EUROP ASSISTANCE S.A. a été fondée en 1976 par « EUROP ASSISTANCE », société anonyme de droit français et Le FOYER, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurance S.A.. Puisque le Groupe ne détient que 49% de la société, celle-ci n'est pas considérée comme co-entreprise.

2005 € milliers	Capital	% détenu	Fonds propres	Résultat de la période
Europ Assistance S.A.	380,0	49,0%	272,7	86,1

2004 € milliers	Capital	% détenu	Fonds propres	Résultat de la période
Europ Assistance S.A.	380,0	49,0%	267,1	84,2

Détail de la valeur d'acquisition initiale au coût amorti net de pertes de valeur et part dans les fonds propres consolidés :

Nom et adresse des sociétés consolidées par intégration globale € milliers	Part dans capitaux propres 31.12.2005	Valeur comptable 31.12.2005	Part dans capitaux propres 31.12.2004
Foyer Assurances S.A. 46, rue Léon Laval L-3372 Leudelange	120 463,8	23 175,4	107 452,1
Foyer Vie S.A. 46, rue Léon Laval L-3372 Leudelange	66 560,7	7 784,7	57 063,6
Foyer Re S.A. 6, rue A. Borschette L-1246 Luxembourg	38 464,7	3 100,0	28 738,3
Foyer International S.A. 46, rue Léon Laval L-3372 Leudelange	12 829,9	9 936,8	11 811,8
Foyer Asset Management S.A. 6, rue A. Borschette L-1246 Luxembourg	7 184,6	1 489,5	6 519,3
Le Foyer, Patrimonium& Associés S.A. 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg	2 251,6	2 383,7	1 814,0
Foyer Sélection SICAV 6, rue A. Borschette L-1246 Luxembourg	9 667,6	8 133,0	8 834,3

Nom et adresse des sociétés consolidées par intégration proportionnelle € milliers	Part dans capitaux propres 31.12.2005	Valeur comptable 31.12.2005	Part dans capitaux propres 31.12.2004
Le Foyer-ARAG S.A. 6, rue A. Borschette L-1246 Luxembourg	493,6	124,0	344,0
Le Foyer Santé S.A. 6, rue A. Borschette L-1246 Luxembourg	1 182,1	1 450,0	1 173,6
Raiffeisen Vie S.A. 6, rue A. Borschette L-1246 Luxembourg	2 526,1	2 500,0	2441,4
Gecalux S.A. 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg	282,4	-	1 171,1
Cogere S.A. 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg	2 304,0	-	1 648,5

Nom et adresse des sociétés consolidées par mise en équivalence € milliers	Part dans capitaux propres 31.12.2005	Valeur comptable 31.12.2005	Part dans capitaux propres 31.12.2004
Europ Assistance S.A. 6, rue A. Borschette L-1246 Luxembourg	358,8	145,8	351,3

2. COMPTABILISATION LIGNE PAR LIGNE DES QUOTES-PARTS D'INTÉRÊTS DANS LE RÉSULTAT DES CO-ENTREPRISES EN 2004 ET 2005

2005 € milliers	Le Foyer -ARAG	Cogere	Gecalux	Le Foyer Santé	Raiffeisen Vie
Primes acquises nettes de réassurance	694,1	-	-	1 664,0	1 434,6
Autres produits d'exploitation	60,7	22,4	931,7	102,3	159,9
Charge de prestations d'assurance nette de réassurance	-363,0	-	-	-1 064,8	-1 145,1
Frais	-175,6	-411,2	-1 872,0	-551,6	-380,1
Eliminations de consolidation	-30,6	-	-	-30,0	-
Résultat avant impôts	185,6	-388,8	-940,3	119,9	69,3
Impôts	-55,7	-3,1	9,3	-41,6	-33,7
Résultat de l'exercice	129,9	-391,9	-931,0	78,3	35,6
Dont part du Groupe	129,9	-391,9	-931,0	78,3	35,6

2004 € milliers	Le Foyer -ARAG	Cogere	Gecalux	Le Foyer Santé	Raiffeisen Vie
Primes acquises nettes de réassurance	591,0	-	-	1 293,5	1 291,0
Autres produits d'exploitation	57,5	501,9	1 919,5	92,0	155,1
Charge de prestations d'assurance nettes de réassurance	-285,3	72,0	-	-857,7	-1 033,5
Frais	-127,0	-263,9	-2 807,5	-425,8	-380,4
Eliminations de consolidation	-16,6	-	-	-25,4	-
Résultat avant impôts	219,6	310,0	-888,0	76,6	32,2
Impôts	-66,1	-23,2	-0,7	-28,2	-21,9
Résultat de l'exercice	153,5	286,8	-888,7	48,4	10,3
Dont part du Groupe	153,5	286,8	-888,7	48,4	10,3

3. COMPTABILISATION LIGNE PAR LIGNE DES QUOTES-PARTS DANS LES PRINCIPAUX COMPTES D'ACTIF ET DE PASSIF DES CO-ENTREPRISES EN 2004 ET 2005

2005 € milliers	Le Foyer -ARAG	Cogere	Gecalux	Le Foyer Santé	Raiffeisen Vie
Actif					
Immobilisations	-	-	36,4	0,6	-
Titres à revenu variable	-	-	150,8	383,2	1 047,2
Titres à revenu fixe	1 633,4	66,5	-	1 924,5	4 359,7
Créances	146,8	42,6	215,1	629,3	126,3
Trésorerie et équivalents	68,9	204,6	412,0	16,8	200,7
Passif					
Provisions techniques	1 091,3	-	-	1 449,6	3 067,5
Dettes financières	-	-	-	-	154,1
Impôts différés	4,9	-	-	32,0	55,8

2004 € milliers	Le Foyer -ARAG	Cogere	Gecalux	Le Foyer Santé	Raiffeisen Vie
Actif					
Immobilisations	-	-	198,5	1,3	-
Titres à revenu variable	-	-	230,0	235,7	396,9
Titres à revenu fixe	1 220,7	66,5	-	1 373,6	3 077,4
Créances	99,6	148,0	793,4	485,7	94,8
Trésorerie et équivalents	217,9	442,2	1 622,1	269,0	823,7
Passif					
Provisions techniques	957,8	-	-	1 035,3	1 885,9
Dettes financières	-	-	-	-	61,0
Impôts différés	4,5	436,6	-	17,3	16,8

4. SOMMES RESTANT À VERSER DANS LE CADRE DU CAPITAL SOUSCRIT MAIS NON ENCORE LIBÉRÉES DE SOCIÉTÉS FAISANT PARTIE DU PÉRIMÈTRE

€ milliers	Capital non versé	Quote-part Groupe
Le Foyer-ARAG	247,9	123,9
Foyer International	7 500,0	7 500,0

Note 34. Informations sur les événements postérieurs à la clôture

En date du 8 février 2005, le portefeuille client de la société GECALUX S.A. a été vendu à la société SIN SER (EUROPE) S.A.. Le contrat de cession prévoit que le prix de cession est payable en 2 tranches.

- Tranche 1 : à la signature du contrat.
- Tranche 2 : le solde à la date du 30 avril 2006 si un certain nombre de critères sont remplis. Selon les conditions du contrat, GECALUX S.A. pourrait toucher lors de la deuxième tranche au maximum un montant de K€ 1 254,1 pendant l'exercice 2006 dont 50,0% reviendrait au Groupe.

Note 35. Contrats de location simples

Différentes entités du Groupe ont souscrit des baux de location d'espaces de bureaux sur des périodes initiales supérieures à un an. Les principales dispositions de ces contrats sont les suivantes :

Situation	Echéance	Indexation	Loyer 2005 € milliers	Estimatif 2006 € milliers	Loyer > 1 à 5 ans € milliers
Place Churchill	31.05.2006	oui	162,2	69,2	-
Rue de Hamm	31.05.2006	oui	20,2	8,4	-
Munsbach	31.03.2006	oui	276,8	70,6	-
Munsbach	30.11.2005	oui	364,7	-	-
Bd. Joseph II	01.07.2006	oui	76,6	39,1	-
Bruxelles	28.02.2006	oui	6,1	1,0	-
Liège	30.10.2008	oui	17,5	17,5	32,0
Bruges	01.01.2007	oui	11,5	12,2	-
Total			935,6	218,0	32,0

Pénalité de résiliation :

La résiliation du bail de l'immeuble de Liège aux torts du preneur entraînerait le paiement d'une pénalité de six mois de loyer.

Adresses

Siège social :

46, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Adresse postale : L-2986 Luxembourg

Site Internet : www.foyer.lu

FOYER S.A.

Tél. : +352 437 437

Fax : +352 438 322

e-mail : contact@foyer.lu

FOYER ASSURANCES

Tél. : +352 437 437

Fax : +352 437 432 499

e-mail : contact@foyer.lu

FOYER VIE

Tél. : +352 437 43 4000

Fax : +352 437 43 4500

e-mail : vie@foyer.lu

FOYER SANTÉ

Tél. : +352 437 43 4200

Fax : +352 437 43 4700

e-mail : sante@foyer.lu

FOYER-ARAG

Tél. : +352 437 437

Fax : +352 428 717

e-mail : contact@foyer.lu

FOYER RE

Tél. : +352 437 437

Fax : +352 422 223

e-mail : contact@foyer.lu

EUROP ASSISTANCE

Tél. : +352 437 440

Fax : +352 26 37 41 40

e-mail : eal@europassistance.lu

RAIFFEISEN VIE

Tél. : +352 26 68 36 20

Fax : +352 26 68 36 22

e-mail : mail@raiffeisen-vie.lu

FOYER INTERNATIONAL

Tél. : +352 437 43 5200

Fax : +352 437 43 5700

e-mail : contact@foyerinternational.lu

FOYER PATRIMONIUM & ASSOCIATES

Tél. : +352 437 43 6000

Fax : +352 26 44 03 07

e-mail : fpa@fpa.lu

FOYER ASSET MANAGEMENT

Tél. : +352 437 43 5000

Fax : +352 422 223

e-mail : contact@fam.lu

Le rapport annuel 2005 de Foyer S.A., également publié en langue anglaise, est disponible sur notre site Internet www.foyer.lu.

Il peut également vous être adressé sur demande auprès de notre Service Financier.

Les comptes détaillés de chacune de nos sociétés faisant l'objet de la présente consolidation sont disponibles auprès de notre Service Financier et vous seront adressés sur demande.

André BIRGET

Directeur Financier

Tél.: +352 437 43 3063

e-mail: andre.birget@foyer.lu

Conception et Design:

Ertle Design & Artwork

Photographie et Copyright:

© Ertle Design & Artwork

Impression:

Imprimerie de la Cour Victor Buck

**Nous remercions toutes
les personnes ayant contribué
à la réalisation de ce rapport annuel.**



46, rue Léon Laval - L-3372 Leudelange
Tél. : +352 437 437 - Fax : +352 438 322
e-mail : contact@foyer.lu
www.foyer.lu



Foyer

SOCIÉTÉ ANONYME

www.foyer.lu



Rapport Annuel 2005
Comptes annuels

FOYER S.A.

(anciennement LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A.)

Rapport Annuel 2005

Comptes annuels

Sommaire

Conseil d'administration	5
Organes de contrôle	5
Rapport de gestion	7
Rapport du Réviseur d'entreprises	9
Bilan	10
Compte de profits et pertes	12
Annexe aux comptes annuels	13



Conseil d'administration

(situation au 04.04.2006)

François TESCH, Président

Romain BECKER

Marcel DELL

Dominique LAVAL

LUXEMPART S.A.

(habituellement représentée par Jacquot SCHWERTZER)

Henri MARX

Théo WORRE

Patrick ZURSTRASSEN

Marcel MAJERUS, Secrétaire Général

Organes de contrôle

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers s.à r.l.

Comité d'Audit

(situation au 04.04.2006)

LUXEMPART S.A., Président

(habituellement représentée par Jacquot SCHWERTZER)

Romain BECKER

Dominique LAVAL

François TESCH

Rapport de gestion

du Conseil d'administration de FOYER S.A.

à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 4 avril 2006

Le résultat de l'exercice 2005 se solde par un bénéfice après impôts de € 21,67 millions contre € 10,59 millions en 2004, soit une progression de 104,7%.

Le tableau ci-dessous donne le détail de ces résultats :

€ millions	31.12.2005	31.12.2004
Revenus sur participations	21,67	10,00
Foyer Assurances	18,97	7,51
Foyer Vie	1,65	0,99
Foyer Asset Management	1,05	1,50
Revenus sur titres et sur liquidités	1,66	1,48
Charges (corrections de valeur, intérêts, frais financiers)	-0,46	-0,34
Frais généraux	-1,01	-0,28
Bénéfice avant impôts	21,87	10,86
Impôts	-0,19	-0,27
Bénéfice après impôts	21,67	10,59

Les revenus sur participations représentent les dividendes versés par certaines filiales à Foyer S.A..

Globalement le montant perçu par Foyer S.A. en 2005 est en progression de 116,8% par rapport à celui de l'exercice précédent.

Cette forte augmentation des dividendes perçus des filiales provient essentiellement de Foyer Assurances. Les bons résultats réalisés en 2004 et la forte capitalisation de cette société ont permis de faire remonter € 18,97 millions dans Foyer S.A. en vue de renforcer les liquidités disponibles pour le développement du Groupe.

Perspectives

Sous réserve de l'acceptation par les assemblées générales ordinaires des sociétés respectives, il est prévu qu'au premier semestre de l'exercice 2006, Foyer S.A. touche de ses filiales des dividendes d'un montant de :

€ millions	
Foyer Assurances	22,28
Foyer Vie	2,47
Foyer Asset Management	0,79
Foyer Patrimonium & Associés	0,22
Total	25,76

Les dividendes perçus des filiales progresseraient ainsi de € 21,67 millions en 2005 à € 25,76 millions en 2006.

Comme l'année passée, les bons résultats réalisés en 2005 par Foyer Assurances permettent de faire remonter une nouvelle fois un dividende important de € 22,28 millions dans Foyer S.A.

Affectation du résultat

Le Conseil propose à l'Assemblée générale de répartir comme suit le bénéfice disponible de € 22 460 808,70, se composant du bénéfice après impôts de l'exercice de € 21 674 292,91 augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de € 786 515,79:

€	
Dividende brut de € 1,20 aux 8 998 842 actions	10 798 610,40
Autres réserves	10 000 000,00
Autres réserves - réserves spéciales	192 500,00
Report à nouveau	1 469 698,30
Total	22 460 808,70

Si vous acceptez cette proposition, un dividende brut de € 1,20 sera payable, après déduction de la retenue de 20% de l'impôt luxembourgeois sur les revenus de capitaux, à raison de € 0,96 net par action à partir du lundi 10 avril 2006, contre remise du coupon n° 6 :

- au Grand-Duché du Luxembourg : auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat,
- en Belgique : auprès de Petercam S.A.

Luxembourg, le 10 mars 2006

Le Conseil d'administration



Rapport du Réviseur d'entreprises aux Actionnaires de Foyer S.A.

(anciennement LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A.)

Nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de **FOYER S.A.** (anciennement « LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A. ») pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 et avons pris connaissance du rapport de gestion y relatif. Les comptes annuels et le rapport de gestion relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels et de vérifier la concordance du rapport de gestion avec ceux-ci.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes Internationales de Révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'administration pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de **FOYER S.A.** (anciennement « LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A. ») au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 10 mars 2006

PricewaterhouseCoopers s.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Représentée par

Paul Neyens

Bilan au 31 décembre 2005

ACTIF

€	Notes	31.12.2005	31.12.2004
Actif immobilisé	3(b),4		
Immobilisations corporelles			
Autres installations, outillage et mobilier		5 652,50	5 652,50
Immobilisations financières			
Parts dans les entreprises liées	5	44 769 864,44	44 519 944,44
Titres ayant le caractère d'immobilisation		680 000,00	535 000,00
Total actif immobilisé		45 455 516,94	45 060 596,94
Actif circulant			
Créances	3(c)		
Créances sur des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure à un an		1 037,54	1,91
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure à un an		48 669,91	44 899,47
Valeurs mobilières			
Autres valeurs mobilières	3(d), 3(e)	41 990 325,00	26 971 600,00
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		5 174 762,94	8 733 765,28
Total actif circulant		47 214 795,39	35 750 266,66
Comptes de régularisation		829 374,24	278 729,53
TOTAL DE L'ACTIF		93 499 686,57	81 089 593,13

PASSIF

€	Notes	31.12.2005	31.12.2004
Capitaux propres	6		
Capital souscrit		44 994 210,00	44 994 210,00
Primes d'émission		3 106 002,40	3 106 002,40
Réserves			
Réserve légale	7	4 499 421,00	4 067 000,00
Autres réserves		15 400 000,00	15 400 000,00
Autres réserves - réserves spéciales	8	1 948 000,00	1 073 000,00
Résultats reportés		786 515,79	952 548,70
Résultat de l'exercice		21 674 292,91	10 590 172,19
Total des capitaux propres		92 408 442,10	80 182 933,29
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour impôts		851 607,71	789 487,79
Dettes	3(f)		
Dettes envers des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure à un an		133 388,48	47 602,16
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
Dettes fiscales		15 258,16	4 055,38
Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure à un an		90 990,12	65 514,51
Total des dettes		239 636,76	117 172,05
TOTAL DU PASSIF		93 499 686,57	81 089 593,13

Compte de profits et pertes

pour l'exercice se terminant le 31.12.2005

€	Notes	31.12.2005	31.12.2004
Charges			
Autres charges d'exploitation		1 280 057,49	603 554,22
Corrections de valeur sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	3(g)	101 050,00	4 680,00
Intérêts et charges assimilées			
Autres intérêts et charges		3 665,44	40 842,92
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires		50 297,01	250 076,50
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		144 663,82	19 770,68
Résultat de l'exercice		21 674 292,91	10 590 172,19
Total des charges		23 254 026,67	11 509 096,51
Produits			
Autres produits d'exploitation		267 608,40	448 165,50
Produits de participations provenant d'entreprises liées		21 674 857,50	9 997 423,49
Produits d'autres valeurs mobilières de l'actif immobilisé			
Autres produits		574 099,04	14 220,00
Autres intérêts et produits assimilés			
Autres intérêts et produits assimilés		589 731,73	982 287,52
Reprises de corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant		147 730,00	67 000,00
Total des produits		23 254 026,67	11 509 096,51

Annexe aux comptes annuels

au 31 décembre 2005

Généralités

- 1 FOYER S.A. (« la société ») a été constituée le 13 novembre 1998 sous le nom de LE FOYER, Compagnie Luxembourgeoise S.A.. Le siège social de la société est établi à Luxembourg et la société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

Présentation des comptes annuels

- 2 La société présente, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, des comptes annuels consolidés et un rapport de gestion consolidé qui sont disponibles au siège de la société.

La société est en outre incluse dans les comptes consolidés de « LE FOYER FINANCE, Compagnie Luxembourgeoise S.A. », constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale. Le siège de cette société est situé au 6, rue Albert Borschette à L-1246 Luxembourg et les comptes consolidés sont disponibles à cette même adresse.

Résumé des principales politiques comptables

- 3 Les principales politiques comptables adoptées par la société dans la présentation des comptes annuels sont les suivantes :

(a) Conversion des postes libellés en devises étrangères

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en Euros (€) aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties en Euros (€) aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

(b) Actif immobilisé

Les actifs immobilisés sont évalués au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation revêtant un caractère durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées, ont cessé d'exister.

(c) Créances

Les créances sont inscrites au bilan au moindre de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivées leur constitution ont cessé d'exister.

(d) Autres valeurs mobilières, autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les autres valeurs mobilières, autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe détenues sont évaluées au plus bas du coût d'acquisition historique ou de la valeur de marché. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart entre la valeur de marché et le coût d'acquisition, sont maintenues à la valeur la plus basse (Beibehaltungsprinzip) même lorsque les raisons qui les ont motivées, ont cessé d'exister.

(e) Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au coût d'acquisition historique ou à leur prix de remboursement compte tenu des éléments suivants :

- L'écart positif (agio) entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est directement pris en charge au compte de profits et pertes ;
- L'écart négatif (disagio) entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement n'est pas reconnu en revenu avant l'échéance.

En cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeurs afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont maintenues à la valeur la plus basse (Beibehaltungsprinzip) même lorsque les raisons qui les ont motivées, ont cessé d'exister.

(f) Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée en charge à la date de reconnaissance de la dette.

Lorsque le montant à rembourser est inférieur au montant reçu, la différence est portée en résultat de manière échelonnée sur la durée du contrat.

(g) Corrections de valeur

Les corrections de valeur sont déduites directement de l'actif concerné.

Actif immobilisé

- 4 Les mouvements de l'actif immobilisé survenus au cours de l'exercice se résument comme suit :

	Autres installations outillage et mobilier €	Parts dans des entreprises liées €	Titres ayant le caractère d'immobilisation €
Valeur brute au 01.01.2005	5 652,50	44 519 944,44	1 528 750,00
Entrées de l'exercice	-	294 000,00	-
Sorties de l'exercice	-	-44 080,00	-
Valeur brute au 31.12.2005	5 652,50	44 769 864,44	1 528 750,00
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2005	-	-	-993 750,00
Corrections de valeur de l'exercice	-	-	-
Reprise de correction de valeur	-	-	145 000,00
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2005	-	-	-848 750,00
Valeur nette au 31.12.2005	5 652,50	44 769 864,44	680 000,00
Valeur nette au 31.12.2004	5 652,50	44 519 944,44	535 000,00

Immobilisations financières

- 5 Les parts dans les entreprises liées au 31 décembre 2005 peuvent être résumées comme suit :

	Capital détenu	Coût d'acquisition €	Fonds propres au 31.12.2005 €	Résultat de l'exercice 2005 €
Foyer Assurances S.A.	99,999394%	23 175 257,94	97 264 469,68	31 679 974,86
Foyer Vie S.A.	99,999394%	7 784 662,72	27 810 553,93	4 295 297,97
Foyer International S.A.	99,999857%	9 936 780,95	19 877 504,78	1 385 793,10
Foyer Asset Management S.A.	99,998333%	1 489 442,83	7 052 247,31	1 268 583,20
Foyer Patrimonium & Associés S.A.	88,028945%	2 383 720,00	2 532 224,97	905 012,94
		<u>44 769 864,44</u>		

Capitaux propres

6 Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres se décomposent comme suit :

€	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves (réserves spéciales)	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice
Au 31.12.2004	44 994 210,00	3 106 002,40	4 067 000,00	1 073 000,00	15 400 000,00	952 548,70	10 590 172,19
Affectation du résultat							
dividendes							-9 448 784,10
réserves et résultats reportés			432 421,00	875 000,00		-166 032,91	-1 141 388,09
Résultat 2005							21 674 292,91
Au 31.12.2005	44 994 210,00	3 106 002,40	4 499 421,00	1 948 000,00	15 400 000,00	786 515,79	21 674 292,91

A la date du 31 décembre 2005, le capital souscrit s'élève à € 44 994 210,00 et est représenté par 8 998 842 actions intégralement libérées sans désignation de valeur nominale. Le capital autorisé s'élève à € 74 350 000,00.

Réserve légale

7 Sur le bénéfice net, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la société.

Autres réserves - réserves spéciales

8 En accord avec la législation fiscale en vigueur, la société a réduit la charge de l'Impôt sur la fortune. La société a décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'Impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune.

Les dotations à cette réserve se ventilent comme suit :

2002	€ 388 000,00
2003	€ 685 000,00
2004	€ 875 000,00

Personnel employé au cours de l'exercice

- 9** La société n'a employé aucune personne au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2005 (2004 : -).

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

- 10** La société a alloué des rémunérations de € 90 000,00 (2004 : € -) aux membres des organes d'administration au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2005. La rémunération payée en 2005 inclut un montant de € 45 000,00 qui correspond aux montants dus pour l'exercice 2004.





46, rue Léon Laval - L-3372 Leudelange

Tél. : +352 437 437 - Fax : +352 438 322

e-mail : contact@foyer.lu

www.foyer.lu

